

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 15 MAI 2014

VOLUME 201

ROSA FANIZZI et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me DONALD BÉCHARD pour Mme Julie Boulet
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me SIMON LAROSE et Me BENOIT BOUCHER pour le
Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des
élections du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME et Me MICHEL DÉCARY pour le Parti
libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	10
JULIE BOULET	
INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL	13
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MICHEL DÉCARY	43
ANDRÉ NOËL	
ÉRIC DESAULNIERS	
INTERROGÉS PAR Me LUSSIAÀ-BERDOU	71

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
154E-76 : Madame Boulet s'engage à fournir à la Commission la liste des montants amassés année après année	50

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
154P-1698 : Extrait du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, tome II, chapitre 4 - MTQ Gestion de contrats présentant des situations à risque (page 4-4)	57
154P-1699 : Lettre de suivis du rapport du vérificateur général du sous-ministre le 18 novembre 2009	64
155P-1700 : Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, abrogée le 17 mars 2010	121

155P-1701 :	Appel de propositions du 16 octobre 2008, Volume 1 - Directives aux soumissionnaires	123
155P-1702 :	Dossier d'affaires initial du 20 novembre 2006 - Centre universitaire de santé McGill	129
155P-1703 :	Démonstration de concept de la Valeur Actuelle Nette (VAN) pour l'évaluation d'un projet en fin 2013	165
155P-1704 :	Extrait du dossier d'affaires final du 20 février 2011 - Centre universitaire de santé McGill	171
155P-1705 :	Communiqué numéro 5 du Vérificateur général sur les PPP pour les CHU's du dix-huit novembre 2009	172
155P-1706 :	Décret 1006-2008 du 15 octobre 2008	186
155P-1707 :	Décret 1008-2009 du 16 septembre 2009	189

155P-1708 :	Déclaration des conflits d'intérêts et engagement de confidentialité de St-Clair Armitage du 15 mars 2010	194
155P-1709 :	Message from Doctor Porter du 18 septembre 2009	200
155P-1710 :	Organigramme des sous-comités de 2009	206
155P-1711 :	Rapport du sous-comité sur la Fonctionnalité du 20 novembre 2009 - projet	211
155P-1712 :	Rapport du sous-comité sur l'architecture du 20 novembre 2009 - projet	213
155P-1713 :	Rapport final du sous-comité technique du 20 novembre 2009	213
155P-1714 :	Rapport du sous-comité sur le programme d'entretien du 20 novembre 2009 - projet	213

- 155P-1715 : Rapport final du sous-comité en
gestion du projet du 20 novembre 2009
213
- 155P-1716 : Rapport d'évaluation du comité
finances du 28 mars 2010 - Appel de
propositions du CUSM
218
- 155P-1717 : Lettre de docteur Arthur Porter à
Monique Gagnon-Tremblay et docteur
Yves Bolduc du 8 décembre 2009 -
Processus de sélection du partenaire
pour le Campus Glen dans le cadre du
projet de redéploiement du Centre
universitaire de santé McGill
221
- 155P-1718 : Lettre du 25 novembre 2009 de Gabriel
Soudry à Docteur Arthur Porter -
Modification à la structure du
soumissionnaire - Partenariat CUSM
233
- 155P-1719 : Note au dossier CUSM/Projet
PPP/Affaire PCUSM-AXIMA-Dalkia rédigée
par Jean Pelletier le 2 décembre 2009
237

155P-1720 :	Note d'information de l'AAPPPQ du 21 décembre 2009 - Projet de modernisation du Centre universitaire de santé McGill	243
155P-1721 :	Courriel de Ève-Marie Le Fort du 2 décembre 2009 - État de la situation	246
155P-1722 :	Procès-verbal du C.A. du CUSM du 3 décembre 2009	251
155P-1723 :	Mise en demeure D'OHL PCUSM du 4 décembre 2009	258
155P-1724 :	Note de service de Ève-Marie Le Fort du 2 décembre 2009	263
155P-1725 :	Lettre du 11 décembre 2009 de Normand Bergeron à Arthur Porter - Votre lettre du 8 décembre 2009	269
155P-1726 :	Décret 22-2010 du 13 janvier 2010	275
155P-1727 :	Décret 74-2010 du 26 janvier 2010	275

155P-1728 :	Courriel du 26 janvier 2010 d'un représentant du CUSM à Miguel Fraile - (CUSM 332) Avis aux soumissionnaires - prolongement du processus	275
155P-1729 :	Lettre de Arthur Porter à Normand Bergeron du 10 janvier 2010	277
155P-1730 :	Composition des sous-comités de sélection hiver 2010	285

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quinzième (15e)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:48:26)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
9 s'identifier, je vous prie?

10 Me SONIA LeBEL :

11 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le
12 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

13 Me DONALD BÉCHARD :

14 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le
15 Commissaire. Donald Béchard pour madame Julie
16 Boulet.

17 Me ISABELLE GILLES :

18 Isabelle Gilles pour la Commission.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

21 Me SIMON LAROSE :

22 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
23 Québec.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général

1 du Québec.

2 Me MÉLISSA CHARLES :

3 Mélissa Charles pour l'Association de la
4 construction du Québec. Bonjour.

5 Me CHRISTINA CHABOT :

6 Bonjour à tous. Christina Chabot pour le Directeur
7 général des élections du Québec.

8 Me DENIS HOULE :

9 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
10 l'Association des constructeurs de routes et grands
11 travaux du Québec.

12 Me SIMON LAPLANTE :

13 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
14 constructeurs de routes et grands travaux du
15 Québec.

16 Me GASTON GAUTHIER :

17 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
20 Québec.

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
23 Québec.

24 Me PIERRE POULIN :

25 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites

1 criminelles et pénales. Bonjour.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Pourriez-vous vous lever pour l'assermentation,

4 s'il vous plaît?

5 Mme JULIE BOULET :

6 Oui, certainement.

7

8

9

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quinzième (15e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 JULIE BOULET, députée

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Madame Boulet.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Je voudrais revenir peut-être avec vous...

14 R. Oui.

15 Q. **[3]** ... sur la dernière question qu'on a traitée...

16 R. Oui.

17 Q. **[4]** ... à la fin de la journée hier...

18 R. Oui.

19 Q. **[5]** ... qui était la question de la programmation
20 d'automne.

21 R. Oui.

22 Q. **[6]** Je vais peut-être remettre... vous remettre en
23 contexte un peu où on en était rendu. Ce qu'on a
24 établi hier et ce que des témoins sont venus
25 établir devant la Commission et ce avec quoi vous

1 semblez être d'accord, mais je vais recommencer.

2 Je comprends que la fameuse programmation
3 d'automne, quand le Ministère, entre autres,
4 constate, vers la fin de l'année financière, qu'il
5 reste des budgets...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[7]** ... les directions générales, les deux
8 directions générales demandent aux différentes
9 directions territoriales de lui envoyer une liste
10 de projets qui pourraient être effectués dans leur
11 territoire respectif, c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[8]** Parfait. On comprend également et c'est ce que
14 les témoins sont venus nous expliquer, que compte
15 tenu de la période de l'année à laquelle on se
16 trouve, ce sont les contrats tarifés qui seront...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[9]** ... nécessairement privilégiés, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[10]** Parfait. J'ai compris également et on a établi
21 également que cette liste-là était envoyée vers les
22 directions générales qui faisaient une compilation
23 de tous les projets, là, identifiés par les DT et
24 renvoient ces projets-là vers le cabinet.

25 R. Oui.

1 Q. [11] C'est exact. Nécessairement, cette liste de
2 projets-là ne pourra pas être toute exécutée, le
3 cabinet doit donc désigner les projets qui seront
4 exécutés. Ma question est la suivante, Madame
5 Boulet : quel est votre rôle dans ce choix-là?

6 R. Bien, je vais vous répondre ce que j'ai répondu
7 hier. Mon souvenir, ce que j'ai comme souvenir,
8 c'est qu'on me présentait la liste de la Mauricie.
9 Je me rappelle pas qu'on m'ait présenté la liste de
10 tout le Québec, on me présentait la liste dans ma
11 région. Et moi, ma préoccupation à moi n'était pas
12 d'en soustraire, d'en substituer. Ce que je faisais
13 à ce moment-là, je demandais au sous-ministre
14 « est-ce que c'est possible, est-ce qu'il va y
15 avoir de l'argent pour que je puisse ajouter un
16 projet pour permettre d'accélérer la réparation de
17 la Route 155 » qui était une route dangereuse.
18 Alors, je demandais l'autorisation au sous-ministre
19 qui, après lui, demandait au directeur régional
20 d'identifier un projet. C'était selon les lois, les
21 règles et les règlements et c'était pour accélérer
22 les travaux dans un but de sécurité. Je me rappelle
23 pas avoir changé, faire un switch ou substituer, je
24 me rappelle pas.

25 Q. [12] Mais, c'est pas ma question parce que la façon

1 dont on est... on est venu nous expliquer ça ici...

2 R. Oui.

3 Q. **[13]** ... monsieur Tremblay, entre autres...

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[14]** ... et d'autres témoins, c'est qu'il y a...
6 compte tenu qu'il reste...

7 R. Oui.

8 Q. **[15]** ... différents budgets...

9 R. Oui.

10 Q. **[16]** ... il y a nécessairement un choix à faire en
11 fin d'année. Donc, vous me parlez d'une situation
12 particulière, je le conçois. Mais, année après
13 année, cette programmation d'automne revient.

14 R. Oui.

15 Q. **[17]** Et année après année, le cabinet est amené à
16 désigner, parmi une liste de projets tarifés, les
17 projets qui seront exécutés. Moi, je vous demande,
18 dans le contexte général...

19 R. Oui.

20 Q. **[18]** ... quel était votre rôle? Et on sait que le
21 cabinet désigne des projets. Donc, nécessairement
22 en désignant un projet, a la capacité de désigner
23 un entrepreneur. Ce qui, selon les témoins, amène
24 une certaine connotation de choix politiques.

25 R. Bien...

1 Q. **[19]** Moi, je veux connaître votre rôle là-dedans.

2 R. O.K. Bien, sincèrement, moi, je me rappelle pas
3 d'avoir dit « prenez celui-là, enlevez celui-là »,
4 je me rappelle pas d'avoir fait ça.

5 Q. **[20]** Donc, quand le cabinet reçoit cette liste-là,
6 vous participez pas au choix?

7 R. Bien, normalement elle est déjà... cette liste-là,
8 elle est déjà... ils ont une capacité d'en mettre
9 vingt-cinq (25), trente (30), trente-cinq (35)
10 projets par année. Alors, moi, à ma connaissance,
11 c'est que cette liste-là était déjà comme passée
12 sous la loupe des sous-ministres puis elle
13 arrivait, puis on l'autorisait. Moi, je me rappelle
14 pas qu'on ait dit « celui-là on le fait ou celui-là
15 on le fait pas », je me rappelle pas de ça.

16 Q. **[21]** Parce qu'il y a deux... il y a deux
17 programmations.

18 R. Oui.

19 Q. **[22]** Il y a la programmation annuelle qui se fait
20 au début d'année.

21 R. Oui. Oui, oui.

22 Q. **[23]** Et il y a celle qu'ils ont appelée...

23 R. Oui.

24 Q. **[24]** ... la programmation d'automne...

25 R. Oui.

1 Q. **[25]** ... pour écouler les budgets restants.

2 R. Oui.

3 Q. **[26]** Donc, vous ne vous souvenez pas de cette
4 procédure-là où la liste des différentes DT qui
5 remonte à travers les deux directions générales, et
6 ça a été acheminé vers le cabinet, selon les
7 différents témoins qui sont venus témoigner devant
8 la Commission.

9 R. Oui.

10 Q. **[27]** Et ces témoins-là nous ont dit « le cabinet
11 fait un choix ». Ces témoins-là nous ont même dit
12 « il arrive que le cabinet nous dise : "Non, parmi
13 la liste que vous nous envoyez, il y a rien qu'on
14 va désigner. Refaites vos devoirs." »

15 R. Ah! Mon Dieu, mais non.

16 Q. **[28]** Ça, vous avez pas cette notion-là?

17 R. Non, pas du tout. Alors, moi, comme je vous dis,
18 là, il se peut que, moi, j'aie demandé d'ajouter un
19 projet dans mon comté pour réparer une route.
20 Alors, ce... ce projet-là, il était peut-être pas
21 sur la liste mais je n'ai, en aucun temps,
22 substitué avec un autre ou dire : « Vous faites
23 celui-là à la place de celui-là. » Alors, c'est ce
24 que je me rappelle de la fonction... du
25 fonctionnement.

1 (09:54:27)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[29]** Mais c'est possible que vous ayez fait ça?

4 R. Que j'aie fait quoi?

5 Q. **[30]** Que vous ayez choisi, que vous ayez indiqué
6 quel projet faire. Parce que, quand il y en a
7 vingt-cinq (25) à la fin de l'année qui sont sur la
8 liste, les vingt-cinq (25), forcément, ne peuvent
9 pas tous être faits. Alors, ça prend une décision
10 politique. Alors, c'est possible que vous ayez
11 décidé du... du choix de celles (sic) qui devront
12 être faits.

13 R. Mais, Madame la Présidente, à ma connaissance, il y
14 en avait vingt-cinq (25) puis ils nous montaient
15 une liste. Il y avait pas une liste de cent (100)
16 projets puis on en réduisait à vingt-cinq (25). À
17 ma connaissance, il y avait une liste qui
18 correspondait aux priorités identifiées par le
19 Ministère.

20 Q. **[31]** Mais quand tous ne pouvaient pas être faits...

21 R. Bien, ils nous donnaient une liste qui
22 correspondait à leurs capacités budgétaires.

23 Q. **[32]** O.K. Alors donc, si je comprends bien, les
24 gens qui ont témoigné précédemment ont menti devant
25 la Commission?

1 R. Bien, ils ont pas menti parce que... Est-ce que...
2 C'est pas impossible, par contre, qu'il y ait eu
3 une intervention politique pour dire : « Est-ce que
4 ce projet-là peut être inclus sur la liste? »
5 Alors, ça c'est pas impossible.

6 Q. **[33]** Ou de dire : « Vous allez faire... choisir
7 ceux, parmi les vingt-cinq (25), qui devront être
8 faits. »

9 R. Mais, comme je vous dis, moi, je me rappelle pas
10 qu'on ait fait un tri.

11 Q. **[34]** Mais, est-ce que c'est possible?

12 R. Que quelqu'un autour de mon entourage...

13 Q. **[35]** Non, que vous ayez fait ça?

14 R. Bien, écoutez, j'ai pas connaissance. À ma
15 connaissance, j'ai... moi ce que je voulais c'était
16 voir si je pouvais en ajouter un...

17 Q. **[36]** Donc, ce que vous dites c'est que c'est
18 impossible?

19 R. Bien, je me rappelle pas d'avoir fait cette
20 intervention-là, Madame la Présidente. Je me
21 rappelle pas d'avoir fait cette intervention-là.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[37]** Un autre sujet qu'on n'a pas abordé. Ce
24 sont... c'est le sujet des firmes de génie-conseil
25 qui...

1 R. Oui.

2 Q. **[38]** ... sont également impliquées dans les
3 travaux, nécessairement, là, dans les travaux qui
4 sont menés par le ministère des Transports.

5 R. Oui.

6 Q. **[39]** À la pièce 130P-1552, à la page 15, monsieur
7 Comeau, qui est un enquêteur de la Commission, est
8 venu témoigner sur différents aspects, sur, bon,
9 les différents investissements massifs qui ont eu
10 lieu au MTQ, l'augmentation des budgets...

11 R. Oui.

12 Q. **[40]** ... à un certain moment donné, les
13 investissements massifs, là, dans les projets
14 routiers et également le financement des firmes de
15 génie.

16 À la page 15, Madame Blanchette, quand vous aurez
17 localisé la pièce.

18 À la page 15, il s'agissait d'un travaux qui
19 démontrait les contributions politiques
20 provinciales qui ont été faites par le personnel de
21 douze (12) firmes de génie ayant obtenu plus de un
22 pour cent (1 %) des contrats du MTQ. Je m'explique.
23 Alors, ce tableau-là, comme vous le voyez, là,
24 sous... si on parle de deux mille trois (2003) à
25 deux mille neuf (2009), les années principales où

1 le Parti libéral était au pouvoir, on dénote une
2 augmentation fulgurante des contributions
3 politiques des firmes de génie pour le Parti
4 libéral, notamment. Particulièrement.

5 On a également établi... certains témoins
6 sont venus établir devant la Commission qu'au sein
7 du ministère des Transports, il y avait eu,
8 particulièrement au cours des années deux mille
9 (2000), une perte... une perte importante, une
10 érosion importante de l'expertise...

11 R. Oui, tout à fait.

12 Q. **[41]** ... des... du personnel de génie à l'intérieur
13 du ministère des Transports du Québec. Et que cette
14 perte-là s'était faite à l'avantage, si vous
15 voulez, des firmes externes qui se sont vu
16 attribuer de plus en plus de contrats de
17 surveillance et de plus en plus de contrats de
18 conception.

19 R. Vous avez raison.

20 Q. **[42]** Et on voit que... je sais pas si ces firmes de
21 génie-conseil sont comme les entrepreneurs en
22 pavage, vivent de légendes urbaines et d'espairs
23 futiles, on voit que cette documentation-là
24 d'obtention de contrats se... se répercute sur le
25 financement politique. Est-ce que vous pouvez nous

1 aider à comprendre s'il y a un lien entre les deux?

2 R. Bon. J'ai... j'ai... je peux... je peux vous parler
3 de l'expertise qu'il y a au ministère. C'est clair
4 qu'au fil des ans, le Ministère... je pense, au
5 milieu des années quatre-vingt-dix (90), le
6 Ministère a donné de plus en plus d'ouvrage en
7 sous-traitance à des firmes d'ingénieurs au privé.
8 Puis même c'était des proportions assez
9 importantes, à mon souvenir.

10 La difficulté qu'il y avait au ministère
11 c'était de faire de la rétention des ingénieurs.
12 Alors, les ingénieurs rentraient au ministère, ils
13 étaient jeunes, ils faisaient une dizaine d'années,
14 une quinzaine d'années et, quand ils avaient une
15 expertise, ils quittaient pour le privé, où ils
16 étaient mieux rémunérés. Alors, ça, ça a été un
17 problème, ils quittaient parce qu'ils étaient mieux
18 rémunérés.

19 On a eu également, au début des années deux
20 mille (2000), la règle du deux pour un. On
21 remplaçait pas, là... il y en a deux qui partaient,
22 il en remplaçait rien qu'un. Ça fait que ça aussi,
23 à un moment donné, ça a fait un trou.

24 On est allé voir le Conseil du trésor, je
25 sais pas en quelle année, là, mais vers les années

1 deux mille six (2006), pour dire : « Nous, la règle
2 du deux pour un, ça peut plus s'appliquer chez
3 nous, on est en train de perdre une expertise, on
4 est en train de perdre des gens. » Le rapport de la
5 Commission Johnson sur l'effondrement du viaduc de
6 la Concorde avait recommandé, pour contrer à cette
7 perte de... d'expertise là, de mettre en place une
8 agence des infrastructures, une agence pour les
9 ponts, pour les ouvrages d'art. Alors, en disant :
10 « Si on concentre nos ingénieurs qui ont une
11 expertise à cet endroit-là, on ne sera plus
12 assujettis aux règles du Conseil du trésor, donc on
13 pourra les payer davantage, on pourra recruter de
14 meilleurs ingénieurs... »

15 Q. **[43]** Ça c'est dès deux mille six (2006) qu'on a eu
16 (inaudible)?

17 R. À peu près, là, deux mille...

18 Q. **[44]** On est en deux mille quatorze (2014), est-ce
19 que cette agence-là est en place présentement?

20 R. Non, bien, c'est pour... je vous explique...

21 Q. **[45]** Allez-y.

22 R. Alors, c'était la recommandation pour avoir
23 l'expertise, pour être capable d'aller chercher des
24 ingénieurs, de déroger aux règles du Conseil du
25 trésor pour les payer davantage et d'aller chercher

1 des ingénieurs plus compétents qui avaient fait des
2 travaux d'ouvrage d'art partout à travers le monde
3 parce qu'on avait notamment le pont de la 25,
4 l'autoroute 30, donc, qui nous demandaient d'avoir
5 cette expertise-là. Malheureusement, nous étions un
6 gouvernement minoritaire, on n'a pas réussi à
7 adopter cette agence-là. Alors on s'est reviré de
8 bord et ce qu'on a demandé au Conseil du trésor
9 c'était la permission d'embaucher, je pense que
10 c'est près de mille (1 000) ingénieurs pour essayer
11 de reconstruire cette expertise-là qui était au
12 ministère des Transports.

13 Alors, c'est vrai, votre affirmation
14 d'entrée de jeu qui dit qu'il y a une expertise qui
15 a été perdue, c'est vrai. Est-ce que maintenant on
16 est capable de faire la corrélation avec ce
17 financement-là...

18 Q. **[46]** Il y a un fort lobby financier des firmes de
19 génie externes, hein?

20 R. Tout ce que je peux vous dire, c'est clair qu'il y
21 avait une grande proportion des travaux qui était
22 donnée en sous-traitance à des firmes d'ingénierie
23 à l'extérieur, des firmes privées.

24 Q. **[47]** O.K. À titre de ministre des Transports à
25 l'époque, est-ce que vous avez réfléchi aux impacts

1 financiers sur le contribuable? Parce que
2 nécessairement, le coût d'exécution des contrats de
3 travaux routiers qui impliquent des frais de firmes
4 de génie externes, tant pour la surveillance que
5 pour la conception des travaux versus le coût qu'on
6 a quand on le fait à l'interne avec nos propres
7 ingénieurs et notre propre expertise, est-ce que
8 vous avez déjà réfléchi à l'impact financier et au
9 fait que peut-être ça pourrait vous permettre de
10 mettre en place des règles qui pourraient vous
11 aider justement à retenir cette expertise-là puis
12 peut-être accélérer la fameuse agence?

13 R. Bien en fait, ce que je me rappelle qu'on nous
14 disait, là, les sous-ministres, c'était que c'était
15 pas plus coûteux et qu'on nous disait même que dans
16 toutes les organisations à travers le monde, même
17 dans les provinces canadiennes, que c'était la
18 façon de fonctionner des ministères ou des
19 organisations ou des agences de transport qui
20 existaient dans certaines provinces, qu'on
21 fonctionnait de plus en plus en allant en sous-
22 traitance. Et là, on a fait même faire, suite au
23 rapport de monsieur le commissaire, c'est
24 exactement là que ça nous a menés, à faire cette, à
25 payer une étude comparative avec les provinces

1 voisines, donc le Nouveau-Brunswick et l'Ontario
2 parce que les gens nous disaient « on arrive en
3 Ontario, les routes sont belles, on arrive au
4 Québec, c'est comme une planche à laver puis on
5 arrive au Nouveau-Brunswick puis c'est beaucoup
6 plus... » Alors, on a fait faire cette étude
7 comparative et la conclusion de cette étude
8 comparative disait que pour une route semblable, au
9 Québec ou en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, on se
10 comparait avantageusement. Donc, nous n'étions pas
11 plus chers pour le même profil et le même type de
12 travaux.

13 Q. **[48]** O.K. Mais savoir si on n'est pas plus cher que
14 son voisin, c'est une chose. Savoir si on aurait
15 avantage pour nous, chez nous, à avoir l'expertise
16 à l'interne et savoir si on serait pas moins cher
17 en gardant nos ingénieurs, c'en est une autre.

18 R. Mais c'est une bonne... Oui, tout à fait. C'est une
19 bonne question et c'est pour ça que le
20 gouvernement, avec le ministre Pierre Moreau, a
21 demandé d'avoir la permission d'embaucher près de
22 mille (1 000) ingénieurs. Maintenant, en embauchant
23 ces mille (1 000) ingénieurs là, est-ce qu'il
24 venait automatiquement une dérogation au niveau des
25 salaires qu'on pouvait payer ces professionnels-là?

1 Je le sais pas.

2 Q. **[49]** Parce que vous parlez de difficulté de
3 rétention, on comprend.

4 R. Oui, bien c'est ça, tout à fait, parce que comme
5 souvent ils quittaient, là, puis vous le savez, là,
6 ils quittaient puis ils allaient chez des firmes
7 d'ingénieurs qui étaient déjà en place, alors est-
8 ce que, avec le... il y a eu la permission de
9 recruter mille (1 000) ingénieurs, avec ça, est-ce
10 qu'il a eu l'autorisation du Conseil du trésor de
11 pouvoir mieux les payer, parce que c'était ça le
12 problème.

13 10:02:41

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[50]** Est-ce que l'étude comparait la manière dont
16 les routes étaient faites...

17 R. Oui.

18 Q. **[51]** ... parce que si au Québec la route est deux
19 fois moins épaisse qu'en Ontario ou au Nouveau-
20 Brunswick, mais que les coûts sont comparables, ça
21 veut dire qu'on n'est pas...

22 R. C'était... c'était... Madame la Présidente, si vous
23 me permettez, c'était pas une petite étude, c'était
24 quelque chose de très exhaustif. La sous-ministre,
25 j'étais là quand elle l'a présenté devant les

1 médias et fallait comparer s'il y avait trois
2 pouces de gravier ou s'il y en avait six pouces de
3 gravier, si on était dans un terrain argileux ou
4 pas. Les paramètres avaient été établis, là, pour
5 qu'on puisse comparer des pommes avec des pommes.
6 Ça avait été fait de façon très, très rigoureuse.

7 Parce que souvent, vous avez raison, on
8 compare pas les mêmes affaires puis souvent, ce
9 sont les fondations de nos routes qui ont été peut-
10 être mal faites à l'époque, dans les années
11 cinquante (1950), soixante (1960). On a bâti tout
12 un réseau routier et on a peut-être pas
13 suffisamment, je suis pas la plus connaissante, mis
14 de gravier ou d'épaisseur de gravier ou on a peut-
15 être pas suffisamment s'assurer qu'il y ait pas
16 d'inondation ou qu'il y ait pas de terrain
17 argileux. C'est ce que le réseau vit aujourd'hui.

18 Et l'autre chose qu'on nous dit beaucoup,
19 qui peut être contestée, c'est qu'au Québec, les
20 différences de température vont de plus trente
21 (+30) à moins trente (-30), alors les périodes de
22 gel et de dégel sont pires qu'ailleurs. Je vous dis
23 pas qu'il y en a pas ailleurs, mais que c'est très
24 néfaste pour le travail du bitume. C'est pour ça
25 aussi qu'on avait mis les règles que dans certaines

1 régions éloignées, on ne faisait plus de bitume
2 dépassé telle date. Parce que dans certaines
3 régions, comme à La Tuque, dans le nord de La
4 Tuque, à partir de la mi-octobre, normalement on
5 devrait plus paver. Du pavé sur du pavé, pas
6 nécessairement du pavé sur du gravier mais pavé sur
7 pavé, il y avait... On avait même mis des dates
8 dans certaines régions où on ne devait plus,
9 c'était pas recommandable parce que la qualité
10 était pas là.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[52]** Et si je reviens, la comparaison des coûts
13 versus le faire faire à l'externe...

14 R. Oui.

15 Q. **[53]** ... versus à l'interne...

16 R. Oui.

17 Q. **[54]** ... est-ce que vous avez vu une étude, vous,
18 qui vous démontrait que ça ne coûtait pas plus cher
19 de le faire à l'externe? Parce que moi je vous
20 suggère que c'est le contraire. Plus on fait faire
21 de travaux par expertise interne, même en étant un
22 employeur compétitif, ce que le Ministère n'est
23 pas...

24 R. Oui.

25 Q. **[55]** ... au moment où on se parle...

1 R. Oui.

2 Q. **[56]** ... et je comprends que c'est, un des gros
3 problèmes, c'est la difficulté de rétention de
4 l'expertise une fois qu'elle a été acquise...

5 R. Oui.

6 Q. **[57]** ... est-ce que vous avez vu une telle étude
7 qui vous démontrait de façon claire, nette et
8 précise que ce n'était pas plus cher d'aller à
9 l'externe?

10 R. Que c'était pas plus cher d'aller à... Là vous me
11 dites, vous, que...

12 Q. **[58]** Que ce n'est pas désavantageux pour le
13 Ministère, au point de vue des coûts, de faire
14 affaire avec des firmes externes.

15 R. Je me rappelle pas d'avoir vu d'étude parce qu'on
16 aurait... si on avait eu une étude de ce genre-
17 là... nous, on en a commandé une justement pour
18 essayer de... de mieux comprendre.

19 Q. **[59]** O.K.

20 R. Alors, je sais pas si on m'en a montré une qui
21 expliquait autre chose, mais celle qu'on a tenté de
22 faire, c'était suite à la recommandation du
23 commissaire puis c'était justement... on voulait
24 faire la démonstration, les gens du Ministère
25 croyaient profondément, puis je peux pas les

1 obstiner, croyaient profondément que ça revenait
2 pas plus cher de le faire de cette façon-là.

3 Q. **[60]** Oui, mais ce que je comprends, c'est que votre
4 étude portait sur la comparaison entre nos voisins
5 et nous, pas sur la comparaison à savoir s'il était
6 plus avantageux à l'intérieur même de la province
7 de faire affaire avec une firme externe, versus une
8 firme interne.

9 R. Je me rappelle pas d'avoir vu un tel document,
10 Maître.

11 Q. **[61]** O.K. Parfait. En terminant, Madame Boulet, en
12 deux mille neuf (2009), monsieur Rochette, vous
13 connaissez monsieur Rochette, qui était, à
14 l'époque, en tout cas, directeur des communications
15 pour le Parti libéral du Québec?

16 R. Oui, Michel Rochette, oui.

17 Q. **[62]** Bon, monsieur Rochette, en décembre, en
18 décembre deux mille neuf (2009) a affirmé que
19 monsieur MacMillan avait précisé que vous deviez
20 amasser cent mille dollars (100 000 \$), les
21 ministres, et que c'était le cas de tous les
22 ministres et que c'était bien.

23 R. Oui.

24 Q. **[63]** Monsieur Hamad a également affirmé, hier, dans
25 les médias que, effectivement, tous les ministres

1 avaient cent mille dollars (100 000 \$) à ramasser
2 et que madame Trépanier, dont je vous ai parlé
3 hier, a fait le tour de tout le monde, a fait le
4 tour des caucus, a fait le tour des députés, a fait
5 le tour des ministres. J'espère que c'est pas
6 pendant la réunion que vous avez manquée parce que
7 ça serait déplorable, mais elle a fait le tour de
8 tout le monde.

9 R. Oui.

10 Q. **[64]** O.K.? Madame Christine St-Pierre, une ex-
11 collègue à vous, a également affirmé que c'était
12 vrai qu'il y avait ce cent mille dollars
13 (100 000 \$) là. Monsieur Pelletier a affirmé la
14 même chose. Monsieur Couillard a même affirmé, en
15 deux mille douze (2012), parlant de cette
16 obligation-là, que c'était pas une bonne idée
17 d'avoir ces plafonds-là. Alors, je vous redonne
18 l'occasion de répondre à la question, Madame
19 Boulet. Est-ce que vous aviez une obligation de
20 ramasser, en tant que ministre, cent mille dollars
21 (100 000 \$) par année?

22 R. Moi, ce que je vous ai dit hier, c'est que je n'ai
23 pas souvenir. Et moi, je suis là depuis... avant
24 tout ce monde-là.

25 Q. **[65]** Et après tout ce monde-là aussi.

1 R. Oui.

2 Q. [66] Ou pendant tout ce monde-là.

3 R. Bien, je suis arrivée avant.

4 (10:07:22)

5 Me DONALD BÉCHARD :

6 Madame la Présidente, est-ce que Maître LeBel
7 pourrait laisser répondre ma cliente?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est parce qu'il faudrait que madame puisse
10 écouter aussi la question et je comprends que c'est
11 pas une question de droit fondamental, alors je
12 vais vous demander de vous rasseoir, Maître
13 Béchard. Continuez.

14 Me DONALD BÉCHARD :

15 Oui, mais elle interrompt constamment le témoin. Je
16 pense que le témoin a le droit de répondre, Madame
17 la commissaire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Allez-y, Maître LeBel.

20 R. Madame la Présidente, je n'en ai pas souvenir qu'on
21 m'ait demandé de ramasser cette somme-là. J'ai le
22 comté le plus pauvre de tout le Québec. J'ai ici la
23 liste de toutes mes années. J'ai été dix (10) ans
24 ministre. Il y a trois années où j'ai ramassé plus
25 de cent mille dollars (100 000 \$). Je vous ai

1 expliqué que c'était les années où il y a eu des
2 activités à Montréal et à Québec. Mais ce chiffre-
3 là, pour moi, il aurait été impensable que je
4 puisse réaliser ça, un objectif comme celui-là,
5 dans un comté comme le mien. Alors, quand
6 monsieur... parce que j'ai un comté très pauvre.

7 Q. **[67]** Oui, mais vous l'avez fait trois ans?

8 R. Oui, parce que je vous ai expliqué que ces trois
9 années-là, il y a eu des activités qui ont été
10 organisées à Montréal et à Québec. Alors, je n'ai
11 pas souvenir qu'on m'ait demandé ça et comme je
12 vous dis, pour moi, même aujourd'hui, ce montant-
13 là, ça me semble quelque chose d'irréalisable,
14 d'irréaliste, dans un comté comme le mien.

15 Q. **[68]** La question c'est : vous saviez que les
16 ministres devaient, avaient comme objectif de
17 ramasser cent mille dollars (100 000 \$)?

18 R. Je n'ai pas souvenir qu'on m'ait rencontrée pour me
19 dire ça, Madame la Présidente. Je savais qu'il y
20 avait des objectifs, mais comme je vous ai dit,
21 j'avais délégué le financement à une personne dans
22 mon bureau de comté. J'avais un agent officiel qui
23 s'occupait de ça et à chaque année, ces gens-là
24 faisaient leur travail, je leur faisais confiance.
25 J'ai jamais demandé, année après année, comment ils

1 avaient ramassé et jamais on m'a interpellée dans
2 aucune de ces années-là pour me dire : « Julie, tu
3 as pas atteint ton objectif, il faut que tu fasses
4 davantage. »

5 Q. **[69]** O.K. Et vous reconnaissez que les collègues
6 que Maître LeBel vient de mentionner...

7 R. Oui, oui, j'ai...

8 Q. **[70]** ... ont dit qu'ils savaient qu'ils avaient
9 comme objectif de ramasser cent mille dollars
10 (100 000 \$) par année?

11 R. Je vous dis que j'ai pas souvenir, Madame...

12 Q. **[71]** Vous le savez? Vous reconnaissez ça?

13 R. J'ai entendu, comme vous, là, à la télévision, là.
14 Moi, j'ai pas souvenir qu'on m'ait demandé
15 d'atteindre ce chiffre-là.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[72]** Donc, je comprends bien que vous maintenez que
18 vous n'avez jamais été rencontrée par Marc Bibeau
19 et Violette Trépanier pour vous fixer un objectif?

20 R. J'ai dit que je n'ai pas souvenir...

21 Q. **[73]** Parfait.

22 R. ... d'avoir... qu'on m'ait parlé d'un objectif de
23 cette hauteur-là.

24 Q. **[74]** Et ce matin, vous maintenez le fait que vous
25 avez obte... vous avez appris, par le biais de la

1 Commission, que vous, ou vos collègues ministres,
2 avaient un tel objectif de cent mille dollars
3 (100 000 \$) par année.

4 R. J'ai dit...

5 Q. **[75]** C'est ce que vous maintenez ce matin?

6 R. J'étais avec mon mari qui est venu me chercher de
7 chez moi et il m'a dit hier, il dit : « Je m'en
8 rappelle quand tu as entendu Norm MacMillan, tu
9 m'as répondu : « Bien je sais pas, je sais pas d'où
10 ça sort. » J'avais pas souvenir qu'on m'avait
11 demandé...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[76]** Ni qu'au caucus, ça se soit discuté?

14 R. Bien Madame... Madame la Présidente, ni au caucus,
15 je me rappelle pas qu'on ait parlé... bien écoutez,
16 au caucus, peut-être que... mais j'ai pas souvenir.
17 J'ai pas souvenir.

18 Q. **[77]** Peut-être que quoi?

19 R. Bien peut-être que j'étais pas là, peut-être qu'on
20 nous a remis une enveloppe, puis moi je remettais
21 l'enveloppe aux gens de chez moi qui faisaient du
22 financement. Je n'ai pas souvenir, moi...

23 Q. **[78]** Je comprends. Expliquez-nous ça, comment ça on
24 vous aurait remis une enveloppe?

25 R. Bien une enveloppe pour, mettons, le nombre de...

1 comment on avait de... voyons...

2 Q. **[79]** L'objectif?

3 R. Non, non, pas l'objectif, comment on avait de... de
4 memberships. Ils nous remettaient ça puis moi, je
5 donnais ça à la personne chez moi qui s'occupait du
6 membership. Mais j'ai pas souvenir, moi, d'avoir
7 vu...

8 Q. **[80]** Expliquez-nous ça. On vous remettait une
9 enveloppe?

10 R. Avec notre... avec ce que notre membership, où il
11 était rendu.

12 Q. **[81]** Le nom des personnes qui faisaient partie
13 de...

14 R. Non, non, pas le nombre de personnes. Le nombre de
15 cartes, là, en règle, qui étaient pas en règle, qui
16 étaient expirées plus de trente (30) jours, depuis
17 quatre-vingt-dix (90) jours. Mais, moi...

18 Q. **[82]** Puis on vous demandait, en vous donnant cette
19 enveloppe-là, de vous organiser pour que les... les
20 « memberships », comme vous dites, les cartes de
21 membre soient renouvelées?

22 R. Bien, qu'on s'occupe...

23 Q. **[83]** Ou soient en règle?

24 R. ... de notre « membership », oui. Mais c'est tout
25 ce que j'ai souvenir et je me rappelle pas d'avoir

1 eu... Comme je vous dis, peut-être que j'aurais dû
2 m'en occuper, mais j'avais des personnes qui s'en
3 occupaient. Et, moi, j'ai toujours été... j'ai fait
4 mon travail de ministre, je vous ai toujours dit
5 que, le financement, j'aimais pas ça. Quand j'avais
6 une campagne électorale, j'étais sur le terrain.
7 J'ai le troisième plus grand comté au Québec, j'ai
8 beaucoup de... je fais du porte-à-porte. Alors,
9 j'ai pas souvenir... et personne... j'ai la liste
10 de tous les montants ici, seulement trois années
11 sur dix on a dépassé cent mille piastres
12 (100 000 \$), et personne est venu me demander ou
13 est venu me dire que j'atteignais pas mon...

14 Q. **[84]** O.K. Alors donc, trois années sur dix vous
15 avez dépassé le cent mille (100 000).

16 R. Oui.

17 Q. **[85]** Et les autres années, vous aviez... vous
18 obteniez combien?

19 R. Oui, j'ai ça ici. Regardez, des fois c'était
20 soixante mille (60 000), quatre-vingt-dix mille
21 (90 000), soixante-trois mille (63 000), cinquante-
22 six mille (56 000), trente-deux mille (32 000),
23 quatre-vingt-deux mille (82 000), quatre-vingt-
24 douze mille (92 000). C'est ça, soixante (60),
25 quatre-vingt-treize (93), quatre-vingt-douze (92),

1 soixante-trois (63), cinquante-six (56), trente-
2 deux (32).

3 Q. **[86]** Donc, ce qui veut dire qu'à au moins quatre ou
4 cinq années vous étiez très près du cent mille
5 (100 000). C'est-à-dire, non, pas seulement... très
6 près ou plus de cent mille (100 000).

7 R. Cinq années sur dix. Mais j'ai jamais eu personne
8 qui est venu me dire que les autres années il y
9 avait un problème, que je devais faire plus, que je
10 devais faire d'autres activités de financement, que
11 j'atteignais pas un objectif. Jamais. Et, comme je
12 vous dis, moi, dans mon comté, je comprenais fort
13 bien que j'avais des limites puis que, ces
14 exigences-là, ils (sic) pouvaient pas s'adapter à
15 moi si on me les avait demandées.

16 Q. **[87]** Mais comment faisiez-vous pour savoir que ces
17 exigences-là...

18 R. Bien, après que je l'ai...

19 Q. **[88]** ... ne s'adressaient pas à vous?

20 R. Après que je l'ai su, quand j'ai entendu monsieur
21 MacMillan, j'ai dit, bien voyons! ça a pas de bon
22 sens. Moi, dans un comté comme le mien, c'est
23 impensable. Impensable.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[89]** Donc, simplement pour être claire, là, et très

1 simplement répondu, Madame Boulet, s'il vous plaît.
2 Vous maintenez donc ce matin que vous avez appris
3 dernièrement que les ministres, y incluant vous et
4 tous vos collègues, pouvaient avoir un objectif de
5 financement à la hauteur de cent mille dollars
6 (100 000 \$). Vous avez appris ça dernièrement, vous
7 avez dit au courant des travaux de la Commission?

8 R. Quand monsieur MacMillan... Non, bien, c'est quand
9 monsieur MacMillan l'a dit, je sais pas c'est en
10 quelle année.

11 Q. **[90]** C'est en quelle année, ça?

12 R. C'est pas deux mille neuf (2009)? Je sais pas.

13 Q. **[91]** Donc, vous avez appris ça en deux mille neuf
14 (2009). Donc...

15 R. Bien, je le sais pas...

16 Q. **[92]** ... vous savez depuis deux mille neuf
17 (2009)...

18 R. ... quand monsieur...

19 Q. **[93]** ... que les ministres ont un objectif de cent
20 mille dollars (100 000 \$)?

21 R. Bien, je vous ai dit, je vous l'ai dit hier que je
22 l'ai appris quand monsieur MacMillan l'a dit. J'ai
23 pas... je vous dis la même chose aujourd'hui.

24 Q. **[94]** O.K. Donc, vous auriez appris ça en deux mille
25 neuf (2009)?

1 R. Bien, je sais pas en quelle année il a dit ça,
2 Madame la Présidente, je le sais pas, là, c'est
3 quelle année, deux mille neuf (2009), deux mille
4 dix (2010), je le sais pas. Oui, j'aurais appris ça
5 à ce moment-là.

6 Q. [95] O.K. J'ai pas d'autres questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors...

9 Q. [96] Pourtant hier vous nous avez dit que jamais,
10 jamais, jamais vous avez su quels étaient les
11 objectifs d'un ministre?

12 R. Bien, que... jamais je n'ai souvenir qu'on m'ait
13 parlé d'un objectif pour moi.

14 Q. [97] Non, non, vous avez dit que jamais, jamais,
15 jamais vous n'avez su quels étaient les objectifs
16 d'un ministre et là vous nous dites qu'en deux
17 mille neuf (2009) ou en deux mille dix (2010)...

18 R. Non, hier je vous ai...

19 Q. [98] ... vous l'avez su?

20 R. Excusez-moi. Je vous ai dit hier tel quel, et je me
21 rappelle de l'avoir dit, que je l'ai appris quand
22 monsieur MacMillan l'a dit. Hier je l'ai dit.

23 Q. [99] Oui, mais à une question de maître LeBel, vous
24 avez dit : « Jamais, jamais, jamais je n'ai appris,
25 je n'ai su quels étaient... »

1 R. Madame la Présidente, en tout respect, puis je veux
2 pas vous interrompre, j'ai parlé de monsieur
3 MacMillan hier. Je l'ai appris quand monsieur
4 MacMillan l'a dit.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, Maître Décary, vous avez des questions à
7 poser?

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Quelques-unes.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que d'autres personnes vont interroger
12 madame Boulet? Non. O.K. Approchez-vous. C'était
13 pas pour vous empêcher de venir, Maître Décary,
14 c'était simplement pour m'assurer s'il y en a
15 d'autres qui étaient pour le faire.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 J'ai bien compris, Madame la Présidente.

18 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MICHEL DÉCARY :

19 Q. **[100]** D'abord, Madame Boulet, pour la caméra comme
20 telle, je tiens à m'identifier. Mon nom est Michel
21 Décary, je suis le procureur du Parti libéral du
22 Québec. Les élections.

23 R. Hum hum.

24 Q. **[101]** C'est un moment très fort, n'est-ce pas...

25 R. Ça, oui, tout à fait.

1 Q. **[102]** ... dans la vie politique?

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[103]** Qui était responsable de l'organisation aux
4 élections?

5 R. C'était une attachée politique à mon bureau de
6 comté.

7 Q. **[104]** Qui était responsable du financement?

8 R. C'était madame Amina Shafai de mon bureau de comté.

9 Q. **[105]** Qui surveillait les dépenses...

10 R. C'était...

11 Q. **[106]** ... et s'assurer qu'elles soient conformes?

12 R. C'était madame Andrée Matteau, qui a été agent
13 officiel pendant plusieurs années. Pendant
14 plusieurs élections puis plusieurs années.

15 Q. **[107]** Qui signait le rapport des dépenses
16 électorales?

17 R. Ce sont eux.

18 Q. **[108]** Comme tels, ces gens, les trois personnes
19 que...

20 R. Oui.

21 Q. **[109]** ... vous venez de mentionner, est-ce qu'avec
22 eux, vous discutiez du financement?

23 R. Non. Comme je vous ai dit, avec madame Shafai, on
24 regardait comment il y avait eu de billets parce
25 que je voulais m'assurer qu'il y ait suffisamment

1 de monde dans la salle. On en vendait, d'habitude,
2 soixante-dix (70), quatre-vingts (80), soixante
3 (60), peu importe, dépendamment. Alors je vérifiais
4 s'il était pour avoir suffisamment de monde, mais
5 j'ai jamais vu les rapports qu'elle a envoyés au
6 personnel du Parti libéral et je les ai pas signés
7 puis je les ai pas vus non plus.

8 Q. **[110]** Vous avez, à ma demande ce matin, préparé la
9 liste des dépenses... des dépenses pardon... du
10 total des contributions annuelles...

11 R. Oui.

12 Q. **[111]** ... versées dans votre comté.

13 R. Oui, j'ai ça ici, Maître.

14 Q. **[112]** Ça a été fait, Madame la Présidente, vers
15 neuf heures et dix (9 h 10). C'est pourquoi il y a
16 pas de copies et je m'en excuse. Mais la première
17 année que vous êtes ministre, quelle est-elle?

18 R. En deux mille trois (2003).

19 Q. **[113]** Et quel est le montant...

20 R. Soixante mille dollars (60 000 \$).

21 Q. **[114]** Et cette année, la première année, est-ce que
22 quelqu'un au parti, notamment madame Trépanier ou
23 quelqu'un d'autre, a communiqué avec vous pour
24 discuter du fait que vous n'avez atteint que
25 soixante mille dollars (60 000 \$)?

1 R. Non, non.

2 Q. **[115]** La deuxième année, vous étiez ministre?

3 R. Oui.

4 Q. **[116]** En quelle année?

5 R. En deux mille quatre (2004).

6 Q. **[117]** Quel est le montant?

7 R. Quatre-vingt-treize mille (93 000 \$).

8 Q. **[118]** Est-ce que, encore cette année, quelqu'un a
9 appelé, notamment madame Trépanier ou quelqu'un
10 d'autre?

11 R. Non.

12 Q. **[119]** Pour...

13 R. Non.

14 Q. **[120]** ... juste pour avoir la question?

15 R. Pour me dire faites plus ou faites mieux ou faites-
16 en d'autres, non.

17 Q. **[121]** La troisième année, combien, quel est le
18 montant?

19 R. Quatre-vingt-douze mille (92 000 \$).

20 Q. **[122]** Et à nouveau, avez-vous un appel?

21 R. Non.

22 Q. **[123]** L'année suivante?

23 R. Quatre-vingt-trois mille (83 000 \$).

24 Q. **[124]** Et ça a diminué. Est-ce que quelqu'un vous a
25 appelée cette année pour vous dire...

1 R. Non.

2 Q. **[125]** ... « Madame Boulet, vous avez fait seulement
3 quatre-vingt-trois mille (83 000 \$) »?

4 R. Non.

5 Q. **[126]** L'année suivante?

6 R. L'année, c'est les trois années que madame la
7 Présidente, c'est trois années où il y a eu cent
8 trente mille (130 000 \$), cent trente-quatre mille
9 (134 000 \$) puis cent vingt-cinq mille (125 000 \$).

10 Q. **[127]** Bon, la première de ces années...

11 R. Oui.

12 Q. **[128]** ... quelle année est-ce?

13 R. C'est deux mille sept (2007).

14 Q. **[129]** Et en quelle année avez-vous été nommée
15 ministre en titre des Transports?

16 R. C'est... c'est ça... j'ai pas, ça doit être ça deux
17 mille sept (2007). De deux mille sept (2007) à deux
18 mille dix (2010), je crois, mais si je me trompe
19 pas. Avril deux mille sept (2007). C'est ça? C'est
20 avril deux mille sept (2007)?

21 10:19:29

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[130]** (inaudible) deux mille sept (2007) au onze
24 (11) août deux mille dix (2010).

25 R. C'est ça.

1 Me MICHEL DECARY :

2 Q. **[131]** Et cette année, cette première année donc
3 vous êtes au Ministère, si on a bien compris votre
4 témoignage, la première année où en plus
5 d'activités locales...

6 R. De mes...

7 Q. **[132]** ... il y a des activités qu'on...

8 R. On a fait deux... une à Montréal...

9 Q. **[133]** ... une à Québec...

10 R. ... et deux à Québec.

11 Q. **[134]** Deux à Québec et une à Montréal.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[135]** L'année suivante...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[136]** Je voudrais juste...

16 Me MICHEL DECARY :

17 Pardon, Madame.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[137]** ... juste revenir sur ce que vous avez dit.

20 Donc en deux mille sept (2007), cent trente mille
21 (130 000 \$). Le cent trente-quatre mille
22 (134 000 \$), c'est en quelle année?

23 R. En deux mille huit (2008).

24 Q. **[138]** En deux mille huit (2008)

25

1 Me MICHEL DECARY :

2 Q. **[139]** En deux mille huit (2008) donc vous êtes
3 toujours ministre?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 R. Oui.

7 Q. **[140]** En deux mille... Excusez-moi.

8 Me MICHEL DECARY :

9 Non, non.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[141]** En deux mille neuf (2009)?

12 R. Cent vingt-cinq mille six cents (125 600 \$).

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître LeBel?

15 Me SONIA LeBEL :

16 Oui. Est-ce que je peux vous demander, Madame la
17 Présidente, de demander à madame Boulet ou à maître
18 Décary de prendre l'engagement de nous fournir
19 cette liste de financement là. Je m'explique, pour
20 les années où madame Boulet a été députée, donc de
21 deux mille un (2001) à aujourd'hui...

22 R. Je l'ai ici.

23 Me SONIA LeBEL :

24 ... et il serait intéressant pour la Commission
25 d'avoir les montants amassés, année après année,

1 ainsi que la ventilation des différents donateurs
2 pour le comté de madame. Donc, savoir année après
3 année le soixante mille dollars (60 000 \$), qui
4 sont les donateurs derrière ce soixante mille
5 dollars (60 000 \$) là, Madame la Présidente.

6 R. Pas de problème.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Si on pouvait prendre cet engagement-là, ça serait
9 bien apprécié.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Parfait.

12 Q. **[142]** Vous avez compris l'engagement?

13 Me MICHEL DECARY :

14 J'ai... Pardon.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors ce serait l'engagement?

17 LA GREFFIÈRE :

18 76.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 76.

21 R. Il y a pas de problème.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et donc, on va mettre une date quand même. Alors
24 est-ce que ce serait possible... combien de délai
25 auriez-vous besoin, Madame...

1 Me MICHEL DECARY :

2 Si... la suggestion que je ferais, oui, nous
3 prenons l'engagement. Pour ce qui est du délai, je
4 vais communiquer aujourd'hui avec la Commission
5 après avoir vérifié du délai dont nous avons besoin
6 parce que je le sais vraiment pas.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce qu'une semaine, c'est suffisant?

9 Me MICHEL DECARY :

10 Je le sais... C'est pour ça que je veux pas
11 m'engager, une semaine, deux semaines. Ça sera
12 bref, sûrement, mais prendre un engagement, c'est
13 le respecter donc, je vais parler aux gens et vous
14 revenir aujourd'hui. Ça va être bref.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me MICHEL DECARY :

18 Je vais communiquer avec la Commission aujourd'hui
19 la réponse.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22

23 154E-76 : Madame Boulet s'engage à fournir à la
24 Commission la liste des montants
25 amassés année après année

1 Me MICHEL DECARY :

2 Q. **[143]** Donc, la troisième année, vous êtes ministre
3 et juste pour fins de, être sûrs, est-ce qu'il y
4 avait également cette année-là, la dernière, une
5 activité à Montréal et deux activités à Québec?

6 R. Non, c'était... Il y en a eu trois en tout et
7 partout.

8 Q. **[144]** En tout, bon. Et vous avez ramassé combien
9 cette année-là, la troisième?

10 R. Bien c'était... En deux mille neuf (2009)?

11 Q. **[145]** En deux mille neuf (2009)?

12 R. C'est cent vingt-cinq mille (125 000 \$).

13 Q. **[146]** Très bien. L'année suivante...

14 R. Soixante-trois mille (63 000 \$).

15 Q. **[147]** Et quelle fonction occupiez-vous?

16 R. J'étais encore ministre des Transports jusqu'en
17 août deux mille dix (2010) et après j'ai été nommée
18 ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

19 Q. **[148]** Donc, pour la moitié de l'année vous étiez
20 ministre des Transports.

21 R. Jusqu'au mois d'août.

22 Q. **[149]** Jusqu'au mois d'août. Et cette année, est-ce
23 qu'il y a eu des acti... avez-vous participé à des
24 activités de financement à Montréal ou à Québec?

25 R. Non, non, ça revenait à peu près au même que

1 lorsque j'avais juste mes activités locales.

2 Q. **[150]** Et je comprends que vous étiez ministre?

3 R. Oui.

4 Q. **[151]** Mais à ce moment-là, le total était soixante-
5 trois mille (63 000 \$)?

6 R. Oui.

7 Q. **[152]** Est-ce que quelqu'un, en particulier madame
8 Trépanier, ou quelqu'un d'autre...

9 R. Non.

10 Q. **[153]** ... du Parti libéral a communiqué avec vous
11 pour discuter du fait que vous avez... le total
12 n'était que de soixante-trois mille (63 000 \$)?

13 R. Non.

14 Q. **[154]** L'année suivante, deux mille onze (2011)...

15 R. Oui.

16 Q. **[155]** ... quel était le montant?

17 R. Cinquante-six mille (56 000 \$).

18 Q. **[156]** Quel poste occupiez-vous?

19 R. J'étais ministre de l'Emploi et de la Solidarité
20 sociale.

21 Q. **[157]** Est-ce que quelqu'un du parti a communiqué
22 avec vous et discuté du fait qu'encore, ça venait
23 de baisser à cinquante-trois mille (53 000 \$)?

24 R. Non.

25 Q. **[158]** Et l'année d'après, c'était combien?

1 R. Trente-deux mille (32 000 \$).

2 Q. **[159]** Quel poste occupiez-vous?

3 R. J'étais toujours ministre de l'Emploi et de la
4 Solidarité sociale.

5 Q. **[160]** Trente-deux mille (32 000 \$)?

6 R. Oui.

7 Q. **[161]** Et toujours, est-ce que quelqu'un a
8 communiqué avec vous?

9 R. Non.

10 Q. **[162]** Et en particulier madame Trépanier?

11 R. Non.

12 Q. **[163]** Et l'année suivante?

13 R. Bien j'ai pas treize (13) et quatorze (14).

14 Q. **[164]** Ah bon, très bien.

15 R. Là, j'ai...

16 Q. **[165]** J'arrête là.

17 (10:23:30)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[166]** Juste pour résumer, si je comprends bien, en
20 deux mille sept (2007), vous êtes au ministère des
21 Transports; en deux mille huit (2008) vous êtes au
22 ministère des Transports; et en deux mille neuf
23 (2009) vous êtes au ministère des Transports. Et en
24 deux mille sept (2007), donc, cent trente mille
25 (130 000); en deux mille huit (2008), cent trente-

1 quatre mille (134 000); en deux mille neuf (2009),
2 cent vingt-cinq mille (125 000); et en deux mille
3 dix (2010), où vous quittez le ministère des
4 Transports, cette fois, vous ramassez soixante-
5 trois mille (63 000) ou soixante-huit mille
6 (68 000)?

7 R. Soixante-trois (63).

8 Q. **[167]** Soixante-trois mille (63 000). Merci. Les
9 autres années où vous ramassez moins, vous n'êtes
10 plus au ministère des Transports, mais vous êtes au
11 ministère de l'Emploi et...

12 R. En fait, j'ai été sept ans au ministère des
13 Transports, Madame la Présidente, et il y a trois
14 années où ça a dépassé le cent mille dollars
15 (100 000 \$).

16 Me MICHEL DECARY :

17 Q. **[168]** Et maintenant, les activités de...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[169]** Vous étiez ministre déléguée?

20 R. Oui. Oui.

21 Me MICHEL DECARY :

22 Q. **[170]** Les activités, celles de Montréal et celles,
23 au pluriel, de Québec, organisées pendant que vous
24 étiez ministre des Transports, est-ce que ce sont
25 les gens de votre comité local, madame Shafai et

1 d'autres membres de votre cabinet qui s'occupaient
2 de ça ou c'était quelqu'un d'autre et si oui...

3 R. C'était quelqu'un d'autre. Ce que j'ai dit dans mon
4 témoignage, c'était Marcel Leblanc pour les
5 activités de Québec et c'était monsieur Marcil qui
6 l'avait fait à l'époque pour l'activité de
7 Montréal. Il y avait quelques personnes qui étaient
8 venues de mon comté mais... quelques billets, mais
9 c'était pas eux qui organisaient.

10 Q. [171] Donc, ceux qui se chargeaient de
11 l'organisation de ces activités, ne relevaient pas
12 de vous directement, n'est-ce pas?

13 R. Non.

14 Q. [172] Très bien. On a mentionné, Maître LeBel a
15 mentionné le nom de personnes qui ont occupé le
16 poste de ministre des Transports et... dont
17 monsieur Hamad hier et qui signalait qu'on
18 connaissait... on connaissait bien cet objectif de
19 cent mille (100 000). Êtes-vous au courant s'il y a
20 des ministres qui ont déclaré, eux, ne pas savoir
21 qu'il y avait des objectifs puis qu'ils ont occupé
22 le poste de ministre des Transports?

23 R. Bien je pense que monsieur Pierre Moreau a dit
24 qu'il savait pas puis je peux pas... je peux pas
25 vous dire s'il y en a d'autres, là.

1 Q. [173] Évidemment, on ne vous fera pas témoigner
2 pour monsieur Moreau, pas plus que les autres, mais
3 c'est ce que vous compreniez, n'est-ce pas?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. [174] Changement de sujet. Le rapport du
6 vérificateur général du Québec, qui a été remis à
7 l'Assemblée nationale pour l'année deux mille neuf-
8 deux mille dix (2009-2010) et notamment le chapitre
9 4 qui traite de la gestion de contrats présentant
10 des limita... des situations à risque, et c'est la
11 pièce 8, Madame Blanchette, s'il vous plaît. À la
12 page, je crois que c'est 4 ou 4.4.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Alors, 1698.

15 Me MICHEL DECARY :

16 Et 4.4, s'il vous plaît, oui, voilà.

17 LA GREFFIÈRE :

18 C'est là.

19 Me MICHEL DECARY :

20 Merci beaucoup, Madame Blanchette.

21

22 154P-1698 : Extrait du rapport du Vérificateur
23 général du Québec à l'Assemblée
24 nationale pour l'année 2009-2010, tome
25 II, chapitre 4 - MTQ Gestion de

1 Rappel des règles applicables à la
2 gestion contractuelle.
3 La ministre a pris aujourd'hui
4 l'engagement de donner suite aux
5 recommandations 2, 4, 5, 7, 9, 10, 11,
6 13, 15 et 16 du rapport du
7 Vérificateur général du Québec portant
8 sur la gestion de contrats présentant
9 des situations à risque au ministère
10 des Transports. Il convient donc de
11 procéder immédiatement au resserrement
12 de l'application des règles
13 correspondant à ces recommandations en
14 vigueur au Ministère en matière de
15 gestion contractuelle. À cet égard, je
16 vous demande de vous assurer
17 personnellement de l'application
18 intégrale et immédiate par vos équipes
19 des directives et procédures
20 ministérielles relatives à
21 l'adjudication et à la gestion des
22 contrats, ainsi que de prendre toutes
23 les mesures nécessaires à cette fin.
24 Au besoin, vous pourrez référer à la
25 direction générale des services à la

1 gestion pour obtenir les éléments
2 d'information qui vous seraient
3 nécessaires pour vous assurer de la
4 mise en oeuvre des mesures en
5 question. Je vous avise enfin que
6 toute situation qui apparaîtrait
7 problématique quant à l'intégrité des
8 processus d'adjudication et de gestion
9 des contrats sera désormais portée à
10 mon attention. La contribution du
11 service des enquêtes pourra alors être
12 envisagée et, le cas échéant, la
13 transmission des informations
14 pertinentes au ministère de la
15 Sécurité publique. Je vous remercie à
16 l'avance de votre collaboration et de
17 celle de vos équipes.

18 Alors j'ai agi très rapidement, c'étaient dix (10)
19 recommandations sur les dix-huit (18) qu'avait
20 faites le Commissaire. Pour ce qui est des huit
21 autres, le Ministère s'était engagé, on était le
22 dix-huit (18) novembre. On s'était donné un mois
23 pour donner la réponse à tous les... aux huit
24 recommandations qui n'étaient pas... parce qu'il y
25 avait des délais pour structurer et pour des fois

1 faire des changements au niveau informatique.

2 Alors, à la fin de l'année deux mille neuf (2009),
3 on avait répondu en totalité aux recommandations du
4 commissaire, Madame la Présidente.

5 Q. [177] Et ça a été... le détail a été communiqué
6 hier et...

7 R. Et en plus, c'est ça.

8 Q. [178] Et cette note, d'abord, je crois que c'est,
9 si je me trompe pas, Madame Blanchette, je vois ici
10 la pièce, une lettre de suivi du rapport du
11 vérificateur général du sous-ministre le dix-huit
12 (18) novembre deux mille neuf (2009). Oui, c'est
13 bien celle de Michel Boivin. Et donc, c'est ce
14 document que vous venez de...

15 R. C'est ça.

16 Q. [179] ... que vous venez de lire. Et je vois que,
17 au tout début, on dit :

18 La Ministre a pris aujourd'hui
19 l'engagement de donner suite aux
20 recommandations [...]

21 et on a les numéros 2, 4, 5, 7, 9, 10 et caetera.

22 Si on peut revenir, Madame, à la dernière pièce
23 qu'on voudrait produire avant. Pardon. Si vous
24 permettez.

25 LA GREFFIÈRE :

1 Oui. 1698.

2 Me MICHEL DÉCARY :

3 Merci, Madame.

4 Q. **[180]** Et si nous pouvions revenir à la pièce
5 antérieure, le rapport du vérificateur général du
6 Québec, à l'écran, s'il vous... Ah! Merci, Madame.
7 Et je vois que vous avez... D'abord, on voit en
8 marge les numéros, Madame Boulet, vous voyez sur le
9 tableau...

10 R. Oui.

11 Q. **[181]** ... des chiffres. C'est vous qui avez mis ces
12 chiffres?

13 R. Bien, c'est parce qu'il y avait dix-huit (18)... en
14 fait, il était pas... il y avait pas de chiffre,
15 là, alors on voulait juste se situer, là, avec...
16 avec le mot du sous-ministre, là, à l'égard des...
17 des mesures qui pouvaient être répondues puis de
18 celles qui étaient pour être en attente, là, pour
19 la fin de l'année, là.

20 Q. **[182]** Et donc les chiffres, évidemment dans la
21 lettre...

22 R. Correspondent.

23 Q. **[183]** ... de monsieur... correspondant. Et est-ce
24 que je comprends que, à ce document, la pièce... le
25 courriel de monsieur Boivin, la lettre de suivi de

1 monsieur Boivin, il y avait d'attachée cette partie
2 du rapport de monsieur...

3 R. Tout à fait. Oui.

4 Q. **[184]** ... vérificateur général. Et je note - et
5 finalement, c'est la dernière question - ça a été
6 fait... cet envoi est à quelle heure?

7 R. À vingt-trois heures trente-neuf (23 h 39).

8 Q. **[185]** Vingt-trois heures (23 h 00). Était-ce le
9 jour même de la réception du...

10 R. Le jour même de la réception du rapport.

11 Q. **[186]** Et étiez-vous avec le sous-ministre quand
12 cette note a été préparée?

13 R. Oui.

14 Q. **[187]** Très bien. Je n'ai pas d'autres questions,
15 Madame la Présidente.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Excusez-moi, Maître Décary.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Oui, Madame.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Le rapport qui est 1698, est-ce que vous avez
22 produit une autre pièce?

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 D'abord, c'est... je souhaiterais produire le
25 rapport.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1698.

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Très bien.

5 LA GREFFIÈRE :

6 C'est tout?

7 Me SONIA LeBEL :

8 Je peux juste vous aviser, Maître Décary, le
9 rapport a déjà été déposé.

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Ah!

12 Me SONIA LeBEL :

13 Le rapport comme tel a déjà été déposé dans le
14 témoignage de monsieur Desrosiers. On est en train
15 de... de Guy Desrosiers, on est en train d'essayer
16 de retracer la cote comme telle. Peut-être juste
17 déposer le courriel qui fait référence au rapport,
18 mais le rapport du vérificateur général, à ce qu'on
19 m'a dit, là, ça devrait... je devrais m'en
20 souvenir, c'était moi, mais... je m'excuse, le
21 rapport a été déposé, là.

22

23 154P-1699 : Lettre de suivis du rapport du
24 vérificateur général du sous-ministre
25 le 18 novembre 2009

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Mais, peut-être juste pour plus de certitude, et je
3 comprends très bien...

4 Me SONIA LeBEL :

5 C'est simplement la page numérotée probablement à
6 ce moment-là.

7 Me MICHEL DÉCARY :

8 Et probablement la page... Voilà! Très bien. La
9 page numérotée seulement des recommandations...

10 Me SONIA LeBEL :

11 Voilà!

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 ... parce qu'on y lit les chiffres qui
14 correspondent à la lettre de monsieur Boivin.

15 Me SONIA LeBEL :

16 C'est ce que j'allais vous suggérer, mais pas
17 redéposer le rapport au complet compte tenu qu'il a
18 déjà été déposé.

19 Me MICHEL DÉCARY :

20 Très bien.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Et vous comprendrez bien qu'on connaît le rapport.

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Oui, c'est...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[188]** Madame... Madame Boulet, j'aimerais vous
3 poser, moi, une dernière question.

4 R. Oui.

5 Q. **[189]** Dites-moi, vous nous avez dit tantôt, bien,
6 vous nous l'avez hier aussi, que vous aviez été
7 ministre déléguée aux Transports, notamment. Est-ce
8 que vous pourriez nous dire si... Je comprends bien
9 que le ministre déléguée a certainement moins de
10 pouvoirs que le ministre en titre.

11 R. Tout à fait. Tout à fait.

12 Q. **[190]** C'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[191]** Merci.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Merci.

17 Me DONALD BÉCHARD :

18 Madame la Présidente, juste pour fins de précision.

19 Tout à l'heure, le témoin a parlé d'une étude qui
20 avait été faite comparative de l'Ontario, du
21 Nouveau-Brunswick et du Québec. Cette étude-là a
22 déjà été produite devant la Commission, c'est la
23 cote 4P-74, juste à titre d'informations.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Voilà! Alors, merci, Madame.

1 R. C'est moi qui vous remercie à vous. Merci
2 infiniment. Bonne continuité.

3 Q. [192] Merci.

4 R. Je peux me lever?

5 Q. [193] Oui, oui, certainement, vous pouvez quitter.
6 Merci.

7

8 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Alors, Madame la Présidente, mon collègue, maître
12 Lussiaà-Berdou devrait suivre avec un autre témoin
13 de la Commission, deux témoins de la Commission,
14 monsieur André Noël et monsieur Éric Desaulniers.
15 Donc, je vais...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. Je comprends que ça va se faire en panel?

18 Me SONIA LeBEL :

19 Et on doit... on doit suspendre... Oui, on doit
20 suspendre, effectivement...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me SONIA LeBEL :

24 ... parce qu'il y a... comme les deux témoins
25 témoigneront en parallèle...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me SONIA LeBEL :

4 ... on doit réaménager certaines choses de façon
5 technique pour une présentation qui va être faite.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Alors, nous allons suspendre quelques
8 minutes.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Effectivement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que vous voulez qu'on prenne la pause
13 maintenant?

14 Me SONIA LeBEL :

15 Bien, peut-être que ce serait approprié...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me SONIA LeBEL :

19 ... et ensuite, ils pourront commencer les
20 témoignages et...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Enchaîner.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Voilà!

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 (11:02:33)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Maître Lussiaà-Berdou.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Bonjour, Madame la Présidente.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Vous permettez?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, certainement.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Alors, la dernière pièce produite dans le
17 témoignage de madame Julie Boulet, l'onglet 6, la
18 lettre de suivi du rapport du Vérificateur général
19 du sous-ministre le dix-huit (18) novembre a été
20 produite sous la cote 150... voyons, 154P-1699.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Et pour information encore une fois, le rapport du
23 Vérificateur général avait été déposé sous la cote
24 3P... Non. Pardon, 38P-1583.

25

1 LA GREFFIÈRE :
2 Alors, voulez-vous vous lever pour
3 l'assermentation, s'il vous plaît?

4

5

6

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quinzième (15e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ NOËL, enquêteur CEIC

7 et

8 ÉRIC DESAULNIERS, enquêteur CEIC

9

10 LESQUELS, affirme solennellement ce qui suit :

11

12 INTERROGÉS PAR Me LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Alors, Madame la Présidente, avant d'entamer les
14 témoignages, je voulais juste brièvement introduire
15 justement la prochaine série de témoins. On a fini
16 un peu plus tôt dans la matinée d'entendre une
17 première série de témoins qui concernait
18 essentiellement le ministère des Transports du
19 Québec avec une composante de financement
20 politique.

21 On va interrompre, on va insérer, pardon, à
22 la suite de cette séquence-là, une brève séquence
23 de témoignages reliés à la présentation d'une
24 enquête de la CEIC sur un cas particulier qui est
25 l'octroi du contrat de construction du Centre

1 universitaire de santé McGill par un mode d'octroi
2 particulier qui est le partenariat public-privé. On
3 considère que cet... enfin, l'octroi de ce contrat
4 nous offre une chance d'examiner un mode
5 particulier d'octroi qui n'avait pas fait l'objet
6 de présentation devant la Commission, dans un assez
7 grand détail. Surtout en ce qui concerne le
8 processus qui va mener à l'octroi comme tel du
9 contrat.

10 Ça devrait durer quelques jours, on va
11 présenter d'abord nos témoins enquêteurs qui ont
12 déjà été assermentés et puis ensuite quelques
13 témoins particuliers qui viendront adresser des
14 points plus spécifiques. Une fois que ce sera fait,
15 là, on reviendra pour présenter des témoins reliés
16 notamment au financement des partis politiques.

17 Q. [194] Alors, Messieurs, bonjour.

18 M. ANDRÉ NOËL :

19 R. Bonjour.

20 M. ÉRIC DESAULNIERS :

21 R. Bonjour.

22 Q. [195] Monsieur Noël, je vais commencer par vous, on
23 est en panel, il va falloir gérer la logistique un
24 petit peu. Est-ce que vous pourriez présenter...
25 vous présenter, d'un point de vue professionnel,

1 votre historique, un peu comme on fait avec tout le
2 monde, pour la Commission?

3 M. ANDRÉ NOËL :

4 R. Oui. Bien, j'ai été journaliste pour l'essentiel de
5 ma carrière jusqu'au premier (1er) août mil neuf
6 cent... deux mille douze (2012) où je suis devenu
7 enquêteur à la Commission. Alors, j'ai été
8 journaliste pigiste dans la vingtaine, ensuite à La
9 Presse canadienne. Et l'essentiel de ma carrière,
10 je l'ai passé à La Presse, essentiellement pour
11 faire ce qu'on appelle du journalisme d'enquête.

12 Q. **[196]** D'accord. Eventuellement... et c'est ce qui
13 vous a amené ici à la Commission?

14 R. Bien, j'ai mené plusieurs enquêtes qui... sur des
15 sujets qui sont maintenant traités par la
16 Commission et effectivement c'est des... des sujets
17 qui m'intéressaient, au niveau de l'octroi des
18 contrats publics. Et puis, bon, j'avais envie de
19 relever ces nouveaux défis et de voir à patiner sur
20 la glace plutôt que d'être dans les estrades, comme
21 on dit.

22 Q. **[197]** Et est-ce que le CUSM faisait partie de ces
23 enquêtes-là initialement?

24 R. C'est effectivement comme journaliste, j'ai écrit
25 sur l'octroi des contrats publics pour les

1 hôpitaux, mais sans en faire une spécialité. J'ai
2 écrit effectivement quelques articles à ce sujet.

3 Q. [198] Je vous remercie. Et vous, Monsieur
4 Desaulniers?

5 M. ÉRIC DESAULNIERS :

6 R. Moi, je suis comptable professionnel agréé. Je suis
7 diplômé en quatre-vingt-treize (93) de l'Université
8 du Québec à Trois-Rivières. J'ai oeuvré en cabinet
9 pendant huit ans de temps, j'ai fait de la
10 vérification. J'avais une spécialité surtout du
11 côté municipal, organisme du MSSQ et organisme à
12 but non lucratif. J'ai fait aussi des entreprises
13 privées. Ensuite, je suis passé dans un
14 regroupement d'organismes communautaires qui
15 voulait favoriser l'intégration des personnes
16 handicapées par le travail. Suite à ça, je me suis
17 dirigé vers l'entreprise privée, j'ai été directeur
18 administratif d'une entreprise. Puis depuis avril
19 deux mille treize (2013), maintenant je suis
20 enquêteur analyste ici à la Commission.

21 Q. [199] Et vous êtes enquêteur analyste sur des
22 questions comptables et financières, est-ce que je
23 me trompe?

24 R. Oui. Essentiellement, oui.

25 Q. [200] Parfait. Madame Blanchette, si on peut

1 afficher la première page de la présentation que
2 messieurs Desaulniers et Noël ont préparée, qui se
3 trouve à l'onglet 84, si je ne m'abuse... 87. Vous,
4 Madame la Présidente...

5 LA GREFFIÈRE :

6 Vous le produisez?

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Pas tout de suite, à la fin seulement. Je me
9 demande si... est-ce qu'un exemplaire vous a été
10 préparé indépendamment? Oui, je pense que oui.
11 Parce que, sinon, c'est trop difficile.

12 Q. [201] Alors, je vous laisse aller monsieur Noël, je
13 pense que vous êtes le principal architecte de
14 l'enquête et je vous demanderais de présenter
15 globalement...

16 M. ANDRÉ NOËL :

17 R. La première chose, évidemment, c'est le thème,
18 pourquoi on présente ce dossier à la Commission? Je
19 ferai état tantôt du mandat qui nous a été confié
20 de façon plus spécifique, par Robert Pigeon, le
21 directeur des enquêtes et des opérations. Mais, en
22 gros, le CUSM c'est l'un des plus gros chantiers de
23 construction au Québec depuis les années... le
24 début des années deux mille (2000), autant en
25 termes d'investissement, de superficie, de nombre

1 d'entreprises impliquées, de personnes impliquées
2 puis aussi importance stratégique. C'est quand même
3 un hôpital extrêmement important et aussi avec un
4 centre de recherche.

5 Ce dossier pourrait représenter aussi un
6 des cas de corruption les plus importants dans
7 l'histoire récente du Québec. On parle d'une fraude
8 alléguée de vingt-deux virgule cinq millions de
9 dollars (22,5 M\$). À ma connaissance... en fait,
10 moi, j'en connais pas, en terme d'ampleur de
11 corruption, j'en connais pas d'aussi important.
12 C'est aussi, effectivement, comme l'a expliqué
13 maître Lussiaà-Berdou en entrée, c'est un contrat
14 qui était octroyé sous forme de PPP. Certains
15 disent que les PPP c'est une façon de prévenir la
16 fraude. Si c'est le cas, à ce moment-là, il faut
17 voir s'il est quand même possible de... de
18 commettre de la fraude et de contourner, malgré
19 tout, les règles et, à ce moment-là, de quelle
20 façon ça se fait.

21 Ce dossier-là est extrêmement complexe. Je
22 vais demander un peu votre indulgence parce qu'il y
23 a des côtés extrêmement techniques. On l'a divisé
24 en quatre parties. Au début, je vais vous faire une
25 présentation générale autant en termes du mandat

1 qui nous a été confié, des démarches qu'on a
2 suivies, et aussi une présentation dans le temps et
3 dans l'espace, où est-ce que ça se situe, les
4 grandes lignes chronologiques et les parties qui
5 sont impliquées, autant les entreprises que les
6 organismes publics.

7 Dans la deuxième partie, mon collègue Éric
8 va exposer des concepts théoriques. Alors, c'est
9 tout un monde à part, les PPP, même expliquer
10 qu'est-ce que c'est qu'un PPP mais il y a aussi
11 des... des initiales, comme par exemple, la VAN,
12 valeur actuelle nette ou DAI, dossier d'affaires
13 initial, toutes des choses qu'au départ, je ne
14 connaissais pas et encore que je ne maîtrise pas
15 complètement et mon collègue, lui les maîtrise
16 bien.

17 La troisième partie c'est... c'est là qu'on
18 commence vraiment à expliquer le complot allégué de
19 comment les... il y a eu une manipulation des
20 autorités... en fait, du processus d'octroi par des
21 personnes qui actuellement sont accusées. Et ça va
22 être une partie où, moi, je vais surtout intervenir
23 avec parfois des interruptions, des interventions
24 de mon collègue Éric. Et on va terminer enfin avec
25 Éric qui va compléter notre témoignage en

1 démontrant comment les règles financières ont été
2 changées en cours de processus.

3 Q. [202] Je vous remercie. Madame Blanchette, si on
4 est prêt à passer à la diapositive suivante. On va
5 entrer tout de suite dans... je dirais pas le vif
6 du sujet mais je vais vous laisser nous présenter
7 ce qui est le... disons, le... brièvement, là, la
8 genèse de cette enquête-là pour les... de notre
9 point de vue ici, à la Commission. Tenant compte du
10 fait qu'un témoin policier, évidemment, viendra, je
11 pense, compléter cela ultérieurement.

12 R. Oui, évidemment, une des raisons pour lesquelles
13 ont est ici puis pourquoi on a exploré ça, c'est
14 qu'il y a des accusations dans ce dossier-là. Il y
15 a huit accusés dans le... ce qu'on appelle le
16 Projet Lauréat de Marteau. Il y a Pierre Duhaime,
17 qui est l'ancien pdg de SNC-Lavalin; Riadh Ben
18 Aïssa, qui était vice-président construction chez
19 SNC-Lavalin et qui est actuellement détenu en
20 Suisse. Arthur Porter, qui était directeur général
21 du CUSM, le Centre universitaire de santé McGill,
22 qui est actuellement détenu au Panama. Yanai Elbaz,
23 qui était directeur général adjoint et responsable
24 du... de la planification du redéploiement et de
25 l'immobilier au CUSM, qui est aussi accusé. St-

1 Clair Armitage, des chefs d'accusation ont été émis
2 la semaine dernière ou, enfin, très récemment qui
3 était le responsable PPP du CUSM. Que le CUSM avait
4 été chercher en Grande-Bretagne, c'est un
5 Britannique, je vais en parler un peu plus en
6 profondeur plus tard. Et actuellement il y a un
7 mandat d'arrestation qui a été émis à son égard.

8 Finalement, des personnes dont on parlera
9 très peu, sinon pas du tout, Pamela Porter, qui est
10 la conjointe d'Arthur Porter. Yohann Elbaz, qui est
11 le frère de Yanai Elbaz, et Jeremy Morris, qui est
12 le président de Sierra Asset Management, qui est
13 une compagnie par laquelle l'argent a transféré.
14 Alors, ils sont accusés de plusieurs chefs
15 d'accusation : complot, fraude de plus de cinq
16 mille dollars (5000 \$), fraude envers le
17 gouvernement, ce qui est synonyme d'acte de
18 corruption. Ils sont aussi accusés d'abus de
19 confiance, commissions secrètes, usage de faux,
20 également de recyclage des produits de la
21 criminalité à l'exception de St-Clair Armitage. Et,
22 dans le cas de Pamela Porter, l'épouse d'Arthur
23 Porter, elle est seulement accusée de recyclage des
24 produits de la criminalité. Comme vous l'a dit
25 maître Lussiaà Berdou, il y a un enquêteur du

1 service des enquêtes sur la corruption, là, qui est
2 communément appelé « Marteau » qui va venir
3 expliquer devant la Commission comment ces
4 personnes ont été impliquées dans les transferts
5 d'argent.

6 Q. **[203]** Donc si je vous comprends bien, ce policier
7 viendra expliquer un pan de l'enquête qui est plus
8 concentré sur les accusations qu'on...

9 R. Exactement.

10 Q. **[204]** ... que vous venez de décrire. Donc à ce
11 moment-là, vous, le mandat ou l'objectif de votre
12 enquête à vous, pour les... au profit de la
13 Commission d'enquête sur l'industrie de la
14 construction, c'est quoi?

15 R. Alors comme j'ai indiqué tantôt, ce mandat-là nous
16 a été donné par Robert Pigeon qui est directeur des
17 opérations et des enquêtes à la Commission, à deux
18 enquêteurs, Sylvain Bessette et moi-même, ça nous a
19 été donné en novembre dernier. Sylvain Bessette est
20 lieutenant à la Sûreté du Québec, et en cours de
21 route, vu la complexité financière de ce dossier-
22 là, on est allé chercher la collaboration de mon
23 voisin et collègue, Éric Desaulniers, qui est
24 membre de l'Ordre des comptables professionnels
25 agréés, pour qu'il nous aide, surtout le volet

1 financier.

2 Alors cette enquête-là est différente de
3 l'enquête de Marteau pour la raison suivante, c'est
4 que nous, on a pas cherché à comprendre comment des
5 individus qui occupent une charge publique comme
6 Arthur Porter ou St-Clair... ou Yanai Elbaz, puis
7 il y a aussi St-Clair Armitage, comment ils ont pu
8 être corrompus puis comment d'autres personnes ont
9 pu être corrupteurs mais plutôt à comprendre
10 comment ces personnes-là ont réussi ensemble à
11 manipuler le processus d'octroi du nouveau contrat
12 du nouveau CUSM pour arriver à leurs fins.

13 En d'autres mots, l'enquêteur de Marteau,
14 il va venir vous expliquer comment les présumés
15 corrompus ont touché des sommes d'argent en échange
16 de services rendus aux présumés corrupteurs puis
17 nous, de notre côté, on va vous exposer les
18 services justement qui ont été rendus par ces
19 présumés corrompus aux corrupteurs puis comment ils
20 les ont rendus. Parce que, ce qui est particulier,
21 c'est que Porter, Elbaz et St-Clair Armitage, ils
22 étaient pas les seuls à décider à qui ce contrat-là
23 allait être donné. Ils étaient entourés, il y avait
24 beaucoup d'organismes publics dont on va parler
25 plus tard. Il y avait, bon, une branche si on peut

1 dire du ministère de la Santé, il y avait l'Agence
2 des PPP, il y avait la ville de Montréal, il y
3 avait... donc plusieurs organismes, plusieurs
4 personnes qui sont au-dessus de tous soupçons mais
5 comment ça se fait que ces trois-là ont réussi à ce
6 point et de façon très habile, de façon présumée,
7 parce qu'ils sont toujours pas condamnés, donc à
8 manipuler ce processus-là pour arriver à leurs fins
9 c'est-à-dire à octroyer le contrat à SNC. On a
10 regardé ça en détail. Des fois c'est subtil,
11 d'autres fois ça l'est moins.

12 Q. [205] Brièvement, pour donner une idée de l'ampleur
13 de la chose, l'enquête a consisté en quoi, d'un
14 point de vue logistique si on peut dire?

15 R. Oui, bien essentiellement, deux grands volets : des
16 rencontres avec les personnes impliquées et la
17 recherche documentaire. Alors on a rencontré plus
18 de cinquante (50) personnes, dont la majorité
19 d'entre elles venait, bien en fait, était
20 directement impliquée dans le dossier, soit
21 provenant des organismes publics comme le CUSM,
22 l'Agence des PPP qui s'appelle maintenant la
23 Société québécoise des infrastructures, le Bureau
24 de modernisation des centres hospitaliers
25 universitaires de Montréal, la ville de Montréal,

1 l'arrondissement. Au privé, on a rencontré des gens
2 de SNC-Lavalin qui dirigeait le consortium GISM -
3 Groupe immobilier de santé McGill - et des gens de
4 OHL, c'est Obrascon Huarte Lain, une compagnie
5 espagnole qui dirigeait le consortium partenariat
6 CUSM, PCUSM, ainsi que des partenaires dans ce
7 consortium-là.

8 D'autres personnes aussi au public, mais
9 plus au niveau de l'application de la loi,
10 notamment on a rencontré des gens effectivement du
11 Service des enquêtes sur la corruption, c'est-à-
12 dire des enquêteurs de Marteau, et aussi de
13 l'Autorité des marchés financiers. On a rencontré
14 plusieurs personnes plusieurs fois. C'est un volet.

15 L'autre volet, on a rencontré ou discuté ou
16 eu des entrevues ou des échanges de courriels avec
17 plusieurs experts pour nous aider à bien
18 comprendre, bon des fonctionnaires par exemple à la
19 Régie du bâtiment du Québec, des architectes, des
20 urbanistes, des experts dans les normes de
21 construction, des financiers, des professeurs
22 d'université, des spécialistes en consultation
23 publique.

24 La recherche documentaire a été un volet
25 extrêmement important. On a demandé beaucoup de

1 documents qu'on a reçus généralement de façon,
2 enfin soit par les pouvoirs de la Commission, par
3 demande péremptoire, ou souvent par remise
4 volontaire. On a reçu environ quinze mille (15 000)
5 documents auprès des entreprises privées puis des
6 organismes publics comme justement l'Agence des PPP
7 et le CUSM. La grande majorité nous a été transmise
8 sur support informatique. C'est un total
9 approximatif de quatre-vingts (80) gigaoctets. J'ai
10 demandé à l'archiviste ce que ça pouvait
11 représenter. Ça représente l'équivalent de quarante
12 millions (40 M) de pages en format Word. Bon,
13 évidemment, c'est pas quarante millions (40 M) de
14 pages parce que là-dedans, il y a beaucoup de
15 dessins, de graphiques, de tableaux Excel mais ça
16 vous montre l'ampleur de la documentation qu'on a
17 reçue.

18 C'est d'ailleurs des particularités des
19 PPP, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de
20 documents. C'est un processus qui est extrêmement
21 complexe avec son langage, avec énormément de
22 contraintes. Ça fait partie du portrait de la
23 complexité du processus. C'est comme un monde à
24 part donc et d'ailleurs, c'est la raison pour
25 laquelle on... Sylvain et moi, on est allés

1 chercher la collaboration de quelqu'un qui pouvait
2 encore mieux que nous comprendre ça. Enfin, on
3 espère pouvoir vous présenter le dossier de façon
4 complète, évidemment avec les contraintes aussi
5 qu'on avait au niveau du temps qui nous a été
6 alloué.

7 Q. **[206]** En dehors de tout ça, si je vous suis bien,
8 là, essentiellement, les documents ont été remis
9 par d'une part les autorités policières, le CUSM et
10 Infrastructures Québec ou Société québécoises des
11 infrastructures...

12 R. Exactement.

13 Q. **[207]** ... je pense que c'est connu aujourd'hui, qui
14 est le nouveau nom, sans faire trop dans la nuance,
15 là, de ce que vous avez appelé ou que vous appelez
16 régulièrement l'agence des PPP, est-ce que c'est
17 exact?

18 R. Oui, la période qui nous intéresse, c'est une
19 période où l'agence des PPP a changé son nom pour
20 Société québécoise des infrastructures puis même
21 encore récemment, elle a encore changé son nom avec
22 l'intégration de la Société immobilière du Québec.
23 Mais grosso modo, pour les fins de la conversation
24 ou de l'entretien ou de la présentation, pour pas
25 se mêler, on appelle ça l'agence des PPP ou PPPQ.

1 Q. **[208]** Vous avez mentionné deux entités, Groupe
2 immobilier de santé McGill et Partenariat CUSM.

3 R. Oui.

4 Q. **[209]** Ça, ce sont les consortiums qui étaient
5 concurrents, si on peut dire, ou qui avaient des
6 propositions pour obtenir le contrat, c'est exact?

7 R. Oui. Alors, Groupe immobilier santé McGill, GISM,
8 existe encore parce que c'est ce consortium qui a
9 obtenu le contrat puis qui est en train de...
10 d'avancer dans le chantier. PCUSM, Partenariat CUSM
11 n'existe plus.

12 Q. **[210]** Bon. On va passer à la diapositive suivante,
13 Madame Blanchette. Juste pour situer un peu les
14 gens, le CUSM, qu'est-ce que c'est, d'abord d'un
15 point de vue géographique?

16 R. Oui, alors donc, c'est situé dans la partie Sud-
17 Ouest de Montréal, pas tellement loin de
18 l'échangeur Turcot. Ça correspond à l'ancienne gare
19 de triage Glen du Canadien Pacifique. Alors, le
20 Canadien Pacifique a vendu ce terrain-là à la
21 Corporation d'hébergement du Québec qui est, en
22 quelque sorte, le bras immobilier du ministère de
23 la Santé, en juillet deux mille un (2001). Alors,
24 on voit que le terrain est bordé au nord par la
25 voie ferrée qui est utilisée exclusivement par des

1 trains de passagers.

2 Q. [211] Monsieur Noël, peut-être que vous pouvez
3 utiliser le... profiter du fait qu'on a l'écran
4 tactile pour essayer de...

5 R. Oui. Alors, ici, on voit donc la voie ferrée. Et
6 c'est effectivement utilisé seulement pour les
7 trains de passagers, alors il y a pas de danger de
8 trains de marchandises qui passent à côté. Bon.
9 Connaissant ce qu'on sait maintenant, c'est...
10 c'est quelque chose qui est bien. Il est bordé à
11 l'est par la rue Glen, qui se trouve à Westmount,
12 au sud par l'autoroute Ville-Marie et par la sortie
13 de l'autoroute Ville-Marie, on voit un peu ici en
14 bas, en jaune - ça a été saisi sur Google Map, là -
15 la sortie, donc, de l'autoroute Ville-Marie vers la
16 rue Saint-Jacques puis la rue Saint-Jacques. Et on
17 remonte ensuite sur le boulevard Décarie qui longe
18 l'autoroute Décarie, autrement dit, l'autoroute 15.
19 Alors le terrain, on va vous l'expliquer ensuite
20 plus tard, chevauche la Ville de Westmount qui se
21 trouve ici. Et le reste se trouve dans
22 l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-
23 Grâce. L'hôpital est bien desservi par les
24 transports en commun. La gare Vendôme puis la
25 station de métro Vendôme forment une... une gare

1 intermodale qui permet aux passagers du métro
2 d'aller à la gare et inversement les passagers de
3 la gare d'aller dans la station de métro.

4 Q. **[212]** Merci. Si on va à la diapositive suivante,
5 Madame Blanchette, vous avez à cet endroit-là
6 ajouté une carte additionnelle. Je voudrais savoir
7 pour quelle raison vous...

8 R. Oui. Alors, c'est... bon premièrement, la ligne
9 rouge n'a pas tellement d'importance, c'est la
10 piste cyclable, mais on vous la montre parce que
11 justement, on voulait vous indiquer la différence
12 entre Côte-des-Neiges et Westmount, c'est-à-dire
13 l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-
14 Grâce se trouve à l'intérieur du pointillé. On voit
15 ici qu'il y a un pointillé, là, et concrètement,
16 c'est tout autour de ce pointillé qu'est construit
17 le CUSM et aussi l'Hôpital des Schriners. La partie
18 en haut ici, à droite, c'est Westmount. Pour
19 l'instant, il y a rien qui est construit à cet
20 endroit-là. Le terrain a approximativement une
21 superficie de cent vingt mille mètres carrés
22 (120 000 m²). D'ouest en est, c'est-à-dire d'ici à
23 là, il y a à peu près sept cent cinquante mètres
24 (750 m) de long et ici à peu près trois cents
25 mètres (300 m).

1 Je suis obligé de rentrer dans certains
2 détails techniques, mais vous allez en voir
3 l'importance plus tard. Le point le plus élevé,
4 ici, se trouve à une altitude de quarante-huit
5 virgule cinq mètres (48,5 m) au-dessus du niveau de
6 la mer et le point le plus bas, ici, se trouve à
7 peu près à une altitude de vingt-cinq mètres (25 m)
8 au niveau de la mer. C'est le bas de la falaise
9 Saint-Jacques. Alors, essentiellement, le terrain
10 est construit au sommet de la falaise Saint-
11 Jacques, mais il y a une partie, aussi, qui se
12 trouve en bas de cette falaise.

13 Q. **[213]** Et si je me trompe pas, on est en mesure de
14 changer de niveau d'altitude en longeant le
15 boulevard Décarie vers le sud et ensuite de ça, en
16 empruntant la rue Saint-Jacques?

17 R. Je vous dirais que le point le plus élevé, on n'est
18 pas allé voir nous-mêmes avec un altimètre, mais se
19 trouve à peu près ici parce que ça descend, en
20 fait, ça commence à descendre un peu ici et on
21 descend graduellement jusqu'à la rue Saint-Jacques,
22 puis là, ça descend sans arrêt jusqu'au coin en
23 bas, à droite, c'est-à-dire au coin sud-est.

24 Q. **[214]** Qui est une intersection de Glen et de Saint-
25 Jacques, si je ne m'abuse ou à peu près?

1 R. Oui, mais...

2 Q. [215] Peut-être un petit peu avant.

3 R. ... je pense pas que la rue Glen va jusque là
4 finalement parce que c'est la sortie de
5 l'autoroute, je ne suis pas allé...

6 Q. [216] Je vous comprends. Diapositive suivante,
7 Madame Blanchette. Encore là, vous avez... Là, si
8 je comprends bien, l'ensemble de bâtiments qu'on
9 voyait sur la diapositive antérieure et qu'on voit
10 reproduit en agrandissement ici c'est la
11 disposition des bâtiments telle qu'elle devrait
12 être une fois le projet complété?

13 R. Oui, exactement. Alors, sur le site Glenn, ce qu'on
14 appelle le site Glenn, c'est un site qui va
15 regrouper des institutions qui sont actuellement
16 disséminées dans la ville de Montréal. Alors, on
17 regarde ici, en bas, à gauche, l'Hôpital Shrinners
18 pour enfants, fondation privée. C'est un hôpital
19 pédiatrique, orthopédique qui se trouve
20 actuellement sur l'avenue Cedar. Il va compter un
21 bloc opératoire et vingt-deux (22) chambres donc,
22 pour les enfants. Sa superficie de plancher est
23 d'environ vingt mille mètres carrés (20 000 m²)
24 mais il fait pas partie du contrat en PPP. Mais
25 quoique, architecturalement parlant, il est très

1 lié au reste du complexe.

2 Q. **[217]** C'est un élément à retenir, il n'est pas...
3 sa construction n'a pas été octroyée dans le cadre
4 du contrat mais...

5 R. Exactement.

6 Q. **[218]** ... son intégration, elle est donc... la
7 connexion de cet hôpital-là à l'ensemble du reste
8 du projet a un impact inévitable...

9 R. Oui.

10 Q. **[219]** ... sur la nature du contrat qui est octroyé
11 en PPP?

12 R. Tout à fait. En fait, c'est totalement intégré mais
13 sur un plan financier, du moins, c'est pas un
14 contrat qui a été octroyé en PPP.

15 Q. **[220]** D'accord.

16 R. Les autres bâtiments ont tous été octroyés en PPP,
17 sauf les stationnements, et on va revenir en détail
18 sur la question des stationnements. Alors, les
19 autres bâtiments qu'on voit ici, là, A, B, C, D, E
20 ont une superficie approximative de deux cent
21 cinquante mille mètres carrés (250 000 m²). Des
22 fois il y a des contradictions dans les documents
23 mais on s'en tient à peu près à ça. Le bloc A et B
24 c'est l'Hôpital de Montréal pour enfants, ce qu'on
25 appelle le Children's, qui actuellement se trouve à

1 l'angle de l'avenue Atwater et du boulevard René-
2 Lévesque, qui va compter cent cinquante-quatre
3 (154) chambres. Le bloc C va abriter l'Hôpital
4 Royal Victoria, qui est actuellement sur l'avenue
5 des Pins, il va compter trois cent quarante-six
6 (346) chambres pour adultes. Les blocs D vont
7 abriter l'Institut thoracique de Montréal, qui est
8 actuellement sur la rue St-Urbain, et le nouveau
9 Centre du cancer. Le bloc E c'est l'Institut de
10 recherche qui va regrouper les chercheurs qui sont
11 actuellement éparpillés dans divers établissements.

12 Comme je vous ai dit, les stationnements
13 ont été sortis du PPP en cours de processus. Le
14 station... ce qu'on voit ici, F, c'est le
15 stationnement pour les employés avec une entrée qui
16 vient de la rue St-Jacques. On voit, là, en bas,
17 une ligne blanche, ici, là, alors les employés, les
18 médecins, le personnel va rentrer là et va rentrer
19 au stationnement par ici, avec une passerelle qui
20 va vers le Centre de recherche. Et tandis que les
21 visiteurs, les patients vont rentrer par...
22 essentiellement par ces deux voies et ils vont
23 pouvoir aller dans le stationnement souterrain, qui
24 est en dessous de la... d'un espace vert ou d'une
25 place... d'une plaza.

1 Q. **[221]** Pour les fins du procès-verbal, Monsieur
2 Noël, les deux endroits que vous décrivez...

3 R. Oui.

4 Q. **[222]** ... pour les entrées, c'est sur le boulevard
5 Décarie?

6 R. Oui, c'est sur le boulevard Décarie. Alors, le
7 stationnement souterrain va compter environ quinze
8 cent quatre-vingt-dix (1590) places et ce
9 stationnement pour employés, mille deux cent
10 soixante-dix (1270) places. En plus, il y a quatre-
11 vingt-huit (88) espaces de stationnement
12 extérieurs, on voit des petites lignes ici, par
13 exemple, pour du stationnement extérieur
14 temporaire.

15 Q. **[223]** Quand vous dites « des petites lignes »,
16 c'est sur l'esplanade à l'avant?

17 R. C'est sur l'esplanade en avant, puis un peu devant
18 le Centre de recherche. Alors, en voiture donc, il
19 y a deux accès par Décarie pour les patients,
20 visiteurs et un accès par la rue St-Jacques. Bon, à
21 ça s'ajoute un... un accès piétonnier depuis...
22 oups! excusez-moi. Je suis pas habitué dans les...
23 les écrans tactiles. Il y a un accès piétonnier
24 souterrain depuis la gare modale Vendôme.

25 Q. **[224]** Parfait. Donc, ce projet-là s'inscrit à

1 l'intérieur d'un projet... pardon, global de
2 modernisation des centres hospitaliers
3 universitaires de Montréal et implique le
4 redéploiement d'une proportion significative des
5 installations du Centre universitaire de santé
6 McGill, pardon. Parce que, par ailleurs, si je me
7 trompe pas, il y a aussi... un pendant francophone,
8 si on peut dire, qui est ce qu'on appelle le CHUM
9 et qui est érigé dans le cadre de la même...

10 R. Oui.

11 Q. **[225]** ... série de projets ailleurs à Montréal.

12 R. Le CHUM comporte plus... plus de chambres. On l'a
13 pas analysé ce dossier-là, alors je vous dis...
14 connaissance générale, donc environ, sauf erreur, à
15 peu près sept cents (700) chambres tandis que le
16 CUSM en a à peu près cinq cents (500).

17 Q. **[226]** D'accord. Mais là où je voulais en venir
18 c'est qu'il y a... il faut faire une distinction
19 entre ces différents projets là, ce que vous venez
20 de faire très bien. Mais, par ailleurs, évidemment,
21 toutes les installations du Centre universitaire de
22 santé McGill ne sont pas toutes réunies au site que
23 vous décrivez là?

24 R. Oui, exactement. Donc, c'est un... un projet de
25 redéploiement total...

1 Q. **[227]** Excusez-moi. Madame Blanchette, peut-être
2 passer à la diapositive suivante, c'est là qu'on
3 est rendus.

4 R. ... et qui se fait sur trois campus. Alors, il y a
5 le campus de la Montagne. L'Hôpital général de
6 Montréal... Montreal General Hospital, reste sur la
7 montagne, sur l'avenue Cedar. Et il y a aussi
8 l'Hôpital neurologique de Montréal qui est rue
9 University. J'ai vu dans des documents qu'il ne
10 fait pas officiellement partie du campus de la
11 Montagne mais plutôt du campus McGill mais en
12 pratique, il se trouve sur les flancs du Mont-
13 Royal, rue University. Il y a le campus de Lachine
14 qui comprend l'Hôpital de Lachine et le Centre
15 d'hébergement de longue durée Camille-Lefebvre, et
16 finalement le Campus Glen et c'est ce contrat-là
17 qui se fait en PPP qui représente des
18 investissements les plus importants.

19 Q. **[228]** Bon, la période sur laquelle on a concentré
20 nos enquêtes, vous avez concentré vos enquêtes
21 devrais-je plutôt dire, est relativement brève...

22 R. Oui.

23 Q. **[229]** ... deux mille neuf - deux mille dix (2009-
24 2010) si je me trompe pas, mais bon, Rome ne s'est
25 pas fait en un jour et le CUSM non plus j'imagine.

1 Peut-être vous pourriez, si on va, Madame
2 Blanchette, à la diapositive suivante, là, nous
3 tracer un portrait un peu global des étapes
4 antérieures et comment on en est venu à octroyer la
5 cons... le contrat de construction de ce super-
6 hôpital, comme on le décrit.

7 R. Alors c'est un projet qui effectivement, qui a été
8 lancé il y a longtemps, il y a même, je dirais,
9 plus de quinze (15) ans. L'idée a germé de
10 fusionner, non seulement de fusionner les hôpitaux
11 mais aussi de construire un nouvel hôpital, là. À
12 ma connaissance, même ce projet a été lancé avant
13 même le projet du nouveau CHUM. Alors, il y a eu
14 une fusion donc des cinq hôpitaux rattachés à
15 l'Université McGill au sein du CUSM et c'est là que
16 le projet de nouvel hôpital a été lancé. En deux
17 mille un (2001), la Corporation... la CHQ... la
18 Corporation d'hébergement du Québec, qui est le
19 bras immobilier du ministère de la Santé a acheté
20 l'ancienne gare de triage Glen au Canadien
21 Pacifique. En deux mille quatre (2004), le CUSM a
22 embauché Arthur Porter qui venait, qui était à ce
23 moment-là à Détroit, aussi dans le milieu
24 hospitalier. Il a été embauché au poste de
25 directeur général du CUSM. Le mandat était

1 justement d'aller de l'avant vers la construction
2 d'un nouvel hôpital, et c'est aussi l'année de la
3 création de l'Agence des partenariats publics
4 privés. En deux mille cinq (2005), il y a eu le
5 début des travaux de décontamination parce
6 qu'effectivement, ce terrain ayant été une gare de
7 triage pendant des dizaines et des dizaines
8 d'années, devait être contaminé. C'est aussi
9 l'année où il y a eu des consultations publiques
10 sur le Campus Glen sous la direction de l'Office de
11 consultation publique de Montréal. On va revenir
12 sur ce sujet-là. C'est un élément important du
13 dossier.

14 Q. **[230]** Vous nous dites qu'en quatre-vingt-dix-sept
15 (1997), on fusionne cinq hôpitaux. Juste pour
16 éviter qu'il y ait une confusion plus tard, ces
17 cinq hôpitaux-là ont été fusionnés en quatre-vingt-
18 dix-sept (1997). Tous ne sont pas présents sur le
19 Campus Glen comme tel, là?

20 R. Effectivement. Alors par exemple, l'Hôpital Général
21 de Montréal fait partie du CUSM mais ne déménagera
22 pas dans le Campus Glen.

23 Q. **[231]** Madame Blanchette, diapositive suivante s'il
24 vous plaît.

25 R. Alors donc, on a vu la création de l'Agence des

1 partenariats publics privés en deux mille quatre
2 (2004). En deux mille sept (2007), c'est le
3 ministre Philippe Couillard qui est ministre de la
4 Santé et madame Monique Jérôme-Forget qui cumule
5 les deux ministères, les Finances et Trésor, et ils
6 annoncent ensemble la construction du CHUM, c'est-
7 à-dire le Centre hospitalier de l'Université de
8 Montréal, le CRCHUM, le Centre de recherches du
9 CHUM qui va faire l'objet d'un contrat en PPP
10 différent du CHUM, celui du CUSM et tout ça doit se
11 faire en mode PPP.

12 Alors il y a eu ce qu'on appelle le
13 lancement des appels de qualifications - on
14 reviendra un petit peu plus tard sur cette
15 expression, ce que signifie les appels de
16 qualifications. C'est pas exactement le même
17 processus qu'en mode traditionnel. Ensuite, les
18 consortiums se sont qualifiés. En deux mille huit
19 (2008), il y a eu donc l'appel de propositions pour
20 le CUSM pour le site Glen. Alors deux consortiums
21 étaient rivaux, le GISM, le Groupe immobilier de
22 santé McGill qui était dirigé par, et qui est
23 toujours dirigé par SNC, et Partenariat CUSM dirigé
24 par la firme de bâtiment OHL, la firme espagnole et
25 qui s'est dissoute après avoir perdu le contrat.

1 En deux mille neuf (2009), les propositions
2 sont déposées par les deux consortiums. Le premier
3 processus de sélection n'aboutit pas à une entente.
4 C'est beaucoup sur ce sujet-là qu'on va s'attarder
5 plus tard. En deux mille dix (2010), il y a eu la
6 relance du processus de sélection, ça aussi on va
7 beaucoup en parler, et finalement le consortium
8 SNC-GISM a été choisi. L'annonce a été faite le
9 premier (1er) avril deux mille dix (2010) par
10 notamment le premier ministre Jean Charest, et le
11 contrat comme tel sera octroyé par décret en
12 juillet deux mille dix (2010).

13 Q. **[232]** Continuez.

14 R. En deux mille onze (2011), Arthur Porter a
15 démissionné dans la controverse, une controverse
16 qui a rien à voir avec notre dossier mais plutôt
17 avec des transactions, une implication personnelle
18 de monsieur Porter avec un ancien trafiquant
19 d'armes pour des contrats où est-ce qu'on allait
20 chercher des investissements russes pour des
21 projets en Afrique. En tout cas, on a pas exploré
22 beaucoup ça mais il est parti en deux mille onze
23 (2011) et en deux mille douze (2012), ça a été le
24 début des enquêtes policières du projet Lauréat. Je
25 dois dire qu'il y a plusieurs enquêtes, il y en a

1 en Suisse, il y en a menées par la GRC, mais celle
2 qui nous occupe, c'est le projet Lauréat de la
3 Sûreté du Québec. Il y a eu des arrestations, des
4 accusations avec, d'ailleurs tout récemment, ce
5 mandat d'arrêt contre St-Clair Armitage qui est
6 tout récent.

7 Q. **[233]** Parfait. Alors, vous nous avez placé les
8 événements dans la... bon la séquence temporelle
9 dans sa globalité. Évidemment, dans le courant de
10 cette présentation-là, on est passé sur un grand
11 nombre d'acronymes, un grand nombre d'organismes et
12 aussi un certain nombre d'individus. Je pense que
13 vous allez maintenant vous attarder un petit peu à
14 nous présenter les principaux acteurs
15 organisationnels, là, ceux qui ne sont pas des
16 individus.

17 R. Oui.

18 Q. **[234]** Madame Blanchette. Ainsi que le rôle
19 évidemment qu'ils jouent ou qu'ils doivent jouer
20 dans le processus qui a fait l'objet de l'enquête.

21 R. Oui. Alors, je vous présente rapidement puis après
22 ça, on ira un peu plus en détail pour chacun des
23 picots qui sont ici. Le Gouvernement du Québec,
24 bien c'est parce qu'il y a eu un changement de
25 ministre entre temps. Au début, c'était... bon,

1 premièrement, c'est le gouvernement... ça s'est
2 fait sous le gouvernement dirigé par le premier
3 ministre Jean Charest. En deux mille huit (2008),
4 Philippe Couillard va être remplacé comme... en
5 fait, va quitter. Il va être remplacé comme
6 ministre de la Santé par Yves Bolduc. Et la même
7 année, madame Monique Jérôme-Forget va être
8 remplacée à la présidence du Conseil du trésor par
9 Monique Gagnon-Tremblay.

10 Alors, dans les autres acteurs publics
11 importants, il y a le CUSM, l'agence des PPP, le
12 Bureau de modernisation des CHU, Centres
13 hospitaliers universitaires de Montréal. Et le
14 comité de sélection va être composé de
15 représentants du CUSM, de l'agence des PPP et du
16 Bureau de modernisation des CHU de Montréal. Alors,
17 ça va être une structure tricéphale. Finalement, la
18 Ville de Montréal puis l'arrondissement Côte-des-
19 Neiges-Notre-Dame-de-Grâce vont aussi jouer un rôle
20 dans le... le projet de redéploiement, là, sur les
21 Campus Glen.

22 Q. [235] Vous avez... je veux juste préciser. Est-ce
23 que je me trompe ou est-ce que la raison pour
24 laquelle vous nous parlez des remplacements de
25 ministres, c'est que certains de ces changements de

1 responsabilité vont survenir en cours de mandat...
2 c'est-à-dire en cours de processus, ça fait que
3 donc certaines personnes impliquées au début ne
4 seront plus présentes à la fin?

5 R. Effectivement. Parce que pour la période qui nous
6 intéresse, en fait la période qui nous intéresse le
7 plus, c'est, je vous dirais de l'été deux mille
8 neuf (2009) au printemps deux mille dix (2010).
9 Pendant cette période-là, les deux ministres
10 responsables étaient... c'était pas Philippe
11 Couillard et Monique Jérôme-Forget, c'était Yves
12 Bolduc et Monique Gagnon-Tremblay.

13 Q. **[236]** D'accord, mais l'initiation du projet avait
14 eu lieu?

15 R. L'initiation du projet, le lancement du projet
16 avait été fait par monsieur Couillard puis madame
17 Jérôme-Forget.

18 Q. **[237]** Parfait. Madame Blanchette, pour... on peut
19 passer peut-être à la... Donc, vous allez nous
20 parler un petit peu de quelques acteurs clés de
21 certains organismes plus... plus impliqués.

22 R. Oui. Alors, le CUSM est le client, si on peut dire.
23 C'est... c'est pas eux qui vont payer, mais ils
24 vont avoir un rôle très important dans le processus
25 de décision. Alors, le directeur général, pendant

1 la période qui nous occupe, c'est Arthur... docteur
2 Arthur T. Porter. Le président du conseil
3 d'administration est le sénateur conservateur David
4 Angus. Yanai Elbaz, donc, est le chef du
5 redéploiement de l'immobilier et de la
6 planification. St-Clair Armitage, c'est un
7 spécialiste en PPP qui a été impliqué dans des PPP
8 en Grande-Bretagne et qui va arriver au Québec à la
9 demande du CUSM pour appuyer le CUSM dans le
10 processus PPP, qui va être le responsable PPP du
11 CUSM. Donc, qui va arriver à l'automne deux mille
12 sept (2007) et qui va repartir en avril deux mille
13 dix (2010).

14 Vassilios Papadopoulos était le directeur
15 de l'institut de recherche. Lui aussi est arrivé en
16 deux mille sept (2007). Il a... si on peut voir
17 dans sa biographie, il a habité dans plusieurs
18 endroits sur la planète et a fait une partie de sa
19 formation importante à Paris, puis sauf erreur, il
20 était à Washington quand il... le CUSM est allé le
21 chercher pour devenir le directeur de l'institut de
22 recherche. Il est toujours là. Le docteur Tim
23 Meagher est le... était le directeur des affaires
24 médicales du CUSM. Imma Franco a joué un rôle très
25 important, elle était la directrice associée à la

1 planification.

2 Dans le cas de Tim Meagher, on verra plus
3 tard qu'il a été écarté du... de la direction d'un
4 sous-comité de sélection et ça a été le cas aussi
5 pour Imma Franco, non seulement elle a jamais été à
6 la direction d'un comité de sélection, mais elle a
7 été écartée du... des sous-comités de sélection au
8 deuxième processus de sélection à l'hiver deux
9 mille dix (2010). Pierre Lortie, on va le voir
10 autant au CUSM qu'à l'agence des PPP. Il est devenu
11 consultant pour le CUSM. Le premier (1er) octobre
12 deux mille dix (2010), Pierre Lortie était et est
13 toujours consultant affaires dans le cabinet
14 d'avocat Fraser Milner Casgrain qui s'appelle
15 maintenant Dentons, bien que lui-même ne soit pas
16 un avocat.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[238]** Vous avez dit deux mille dix (2010), mais
19 c'est deux mille neuf (2009), je pense, premier
20 (1er) octobre deux mille neuf (2009)?

21 R. Excusez-moi, deux mille neuf (2009), je me suis
22 trompé.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Q. **[239]** Par ailleurs, là, vous nous avez identifié
25 certaines personnes clés. De ce que je comprends,

1 ce sont des gens qui ont joué des rôles divers et
2 variés mais dont on voit passer le nom et que vous
3 jugez important de placer, là, histoire qu'on
4 comprenne bien?

5 R. Oui, tout à fait. Ils sont objectivement des
6 personnes importantes, mais on va le voir, ils
7 jouent pas du tout le même rôle et pas du tout de
8 la même façon, là.

9 Q. **[240]** Diapositive suivante, Madame Blanchette.
10 Alors, à l'Agence des PPP donc qui est devenue
11 Infrastructure Québec, je vous ai parlé de Pierre
12 Lortie. Quand l'Agence des PPP a été mise en
13 oeuvre, Pierre Lortie est devenu consultant pour
14 cette agence. Il s'occupait non seulement du
15 contrat du CUSM, mais des hôpitaux, autant le CHUM
16 et le CRCHUM. Il a donc été consultant. Il était
17 chez Fraser Milner Casgrain et il est resté là
18 jusqu'au mois d'août deux mille neuf (2009). Il y a
19 une courte période de transition et ensuite il va
20 aller chez... devenir consultant pour le CUSM et, à
21 ce moment-là, avec un contrat pour sa propre
22 entreprise.

23 Il occupait... et ça, mon collègue va vous
24 en parler, le titre important de représentant des
25 autorités publiques. Alors, dans le processus PPP,

1 il y a officiellement un représentant des autorités
2 publiques. Alors, Pierre Lortie, dans le dossier du
3 CUSM, était ce représentant des autorités publiques
4 pour une partie importante. C'est lui, en fait, il
5 a joué un rôle majeur dans la conception de l'appel
6 de qualification et la conception de l'appel de
7 propositions et, dans plusieurs décisions jusqu'à
8 la mi-août deux mille neuf (2009).

9 Il a été remplacé par Gabriel Soudry. Ce
10 qui s'est passé à ce moment-là, c'est que l'Agence
11 des PPP était dirigée par quelqu'un d'autre
12 jusqu'en deux mille neuf (2009) qui était monsieur
13 Pierre Lefebvre, si ma mémoire est bonne, et qui a
14 été remplacé lui-même par Normand Bergeron qu'on
15 voit au bas de la diapositive comme p.-d.g. de
16 l'Agence des PPP.

17 Quand monsieur Bergeron est arrivé, il y a
18 eu un changement au sein de l'agence et monsieur
19 Pierre Lortie a été remplacé à titre de
20 représentant des autorités publiques par Gabriel
21 Soudry qui était déjà à l'Agence des PPP et qui a
22 joué un rôle très important, on le verra, pendant
23 l'automne deux mille neuf (2009). Et au début de
24 l'hiver deux mille dix (2010), Gabriel Soudry sera
25 remplacé à titre de représentant des autorités

1 publiques par Éric Michaud. On verra, c'est Éric
2 Michaud qui officiellement annoncera à SNC que SNC
3 a... SCN-GISM a remporté le contrat dans une lettre
4 du trente (30) mars deux mille dix (2010).

5 Q. **[241]** Donc, c'est ça, c'est parce qu'il faut se
6 comprendre. À l'intérieur du processus, chacun des
7 acteurs principaux, l'Agence des PPP, le CUSM, le
8 GISM, pour les fins des... de l'interaction entre
9 ces trois entités-là, il y a un représentant qui
10 est nommé qui occupe par ailleurs peut-être
11 d'autres fonctions, mais qui sert de personne lien.
12 Et c'est cette position-là que monsieur... que
13 messieurs Lortie et Soudry et Michaud vont occuper
14 en succession.

15 R. Effectivement, c'est le poste officiel qui est
16 clairement défini dans l'appel de proposition et
17 dans les règles aux soumissionnaires. Tout doit
18 passer par... par le représentant des autorités
19 publiques.

20 Q. **[242]** C'est pour ça que vous nous dites que
21 certains de ces individus, peut-être même les
22 trois, ont par ailleurs d'autres responsabilités
23 sur d'autres projets...

24 R. Oui, tout à fait.

25 Q. **[243]** O.K. Est-ce que je me trompe ou il y avait

1 aussi, d'un point de vue disons...

2 R. Oui.

3 Q. **[244]** ... étatique, un autre acteur?

4 R. Il y avait quelqu'un que je ne sais pas trop
5 comment placer parce qu'il joue un rôle très
6 important, mais totalement indépendant, c'est André
7 Dumais qui est le vérificateur de processus.
8 Concrètement, monsieur Dumais se trouve à
9 travailler étroitement avec l'Agence des PPP parce
10 qu'il a été vérificateur des processus non
11 seulement dans le CUSM, mais dans d'autres projets
12 en PPP. Le vérificateur des processus relève du
13 Conseil du trésor, il est nommé par le
14 gouvernement, il n'est pas nommé par l'Agence des
15 PPP. De façon quotidienne, il travaille plus avec
16 l'Agence des PPP. Et monsieur Dumais, donc s'assure
17 que le processus... ou son mandat, c'est de
18 s'assurer que le processus est équitable et que les
19 mêmes informations sont données à un consortium et
20 à l'autre, qu'il n'y a pas de jeu de passe-passe
21 puis tout ça. Alors, c'est donc un vérificateur
22 indépendant qui est prévu par les règles et par
23 l'appel de propositions.

24 Q. **[245]** Parfait. Madame Blanchette, si on va... si on
25 va à la page suivante. Le Bureau de la

1 modernisation des CHU, est-ce que vous pourriez
2 nous expliquer ce que c'est?

3 R. Oui. Alors, c'est pour Montréal, c'est pour les
4 centres hospitaliers universitaires de Montréal. En
5 deux mille cinq (2005), le gouvernement a nommé
6 Clermont Gignac, qui était jusqu'alors vice-
7 président chez Bombardier Transport, au poste de
8 directeur exécutif. Alors, on va voir cette
9 expression « directeur exécutif », c'est lui, pour
10 la réalisation des projets du CHUM, du CUSM et de
11 l'Hôpital Sainte-Justine.

12 Clermont Gignac a participé au comité de
13 sélection du CUSM de deux mille neuf (2009) et de
14 deux mille dix (2010). Dans la diapositive
15 précédente, j'ai oublié de vous mentionner que les
16 personnes qui étaient là, comme monsieur Bergeron
17 lui aussi participait. Normand Bergeron participait
18 au comité de sélection, au même titre que - on le
19 voit à la diapositive suivante - Clermont Gignac
20 qui était, lui, le représentant du ministère de la
21 Santé parce que son... il relève... le Bureau de la
22 modernisation des CHU de Montréal relève du
23 ministère de la Santé, alors que l'Agence des PPP
24 relève du Conseil du trésor.

25 Q. [246] Donc, si je vous comprends bien, en dépit du

1 fait que si on remonte un peu, tout le monde est un
2 peu relié à l'état québécois, il y a des entités
3 distinctes. Alors, le bureau de modernisation des
4 CHU représente le ministère de la Santé...

5 R. Exactement.

6 Q. **[247]** ... et des Services sociaux. L'agence des PPP
7 est une agence qui chapeaute, si on peut dire,
8 le... le projet de construction en tant que tel. Et
9 le CUSM, lui, est le client...

10 R. Exact.

11 Q. **[248]** ... et il supervise ou... et présente ses
12 demandes pour les fins de la construction de
13 l'hôpital.

14 R. Oui, exactement. Et monsieur Gignac était appuyé,
15 bon, par toute une équipe mais, notamment, par
16 maître Jean Pelletier, qui était à ce moment-là
17 directeur des services juridiques au bureau de
18 modernisation des CHU. Alors, maître Pelletier a
19 participé à... à la rédaction de mémoires au
20 conseil des ministres dans ce dossier, dans le
21 dossier du CUSM.

22 Q. **[249]** Donc, vous le présentez parce qu'on verra
23 passer son nom...

24 R. On voit son nom comme ayant rédigé des rapports,
25 qu'on va vous présenter.

1 Q. **[250]** Passons maintenant aux principales entités,
2 disons, pour les fins de notre... du processus en
3 tant que tel, donc les deux consortiums.

4 R. Oui. Alors, les consortiums ont changé, la
5 composition a changé au cours des mois, on va vous
6 présenter celle de décembre deux mille neuf (2009).
7 Mais il y a quelque chose qui est particulier dans
8 les... dans les consortiums. J'aimerais que mon
9 collègue Éric expose quelque chose qui est
10 important ici.

11 Q. **[251]** Monsieur Desaulniers, j'allais vous céder la
12 parole.

13 M. ÉRIC DESAULNIERS :

14 R. Donc, dans les consortiums qui sont impliqués on
15 vient définir qu'il y a les membres du consortium
16 mais il y a des participants. Les membres du
17 consortium ce sont des entreprises qui vont
18 investir des fonds dans les capitaux propres du
19 consortium qui va être appelé à réaliser les
20 travaux. Et les participants qui sont identifiés
21 dans l'appel de propositions ce sont les
22 entreprises qui vont réaliser au moins vingt-cinq
23 pour cent (25 %) soit de la conception immobilière
24 ou de la... de la conception architecturale de la
25 construction ou de l'entretien, par la suite, du

1 complexe. Parce qu'on va voir que c'est un contrat
2 qui a une grande durée puis qu'il va y avoir des
3 services d'entretien qui vont être fournis.

4 Les participants peuvent être aussi une
5 entreprise qui amène une expertise particulière,
6 importante, dans le cadre du projet, même s'il
7 (sic) réalise pas vingt-cinq pour cent (25 %) des
8 travaux. Et ces entreprises-là sont identifiées
9 dans l'appel d'offres... au moment où le consortium
10 doit déposer, il doit identifier qui sont ses
11 membres et qui sont ses partenaires.

12 Q. **[252]** Parce qu'un consortium, évidemment, c'est un
13 regroupement d'entreprises temporaire...

14 R. C'est un regroupement d'entreprises temporaire. Ce
15 qui est spécifié dans l'appel de propositions c'est
16 que le regroupement d'entreprises peut prendre
17 diverses formes juridiques, que ce soit une
18 compagnie, ça peut être une société en nom
19 collectif, ça peut être une société en commandite.
20 Donc, il y a plusieurs formes qui peuvent être...

21 Q. **[253]** Retenues.

22 R. Retenues. Sauf que les membres ce sont vraiment
23 ceux qui vont injecter des capitaux dans cette
24 coentreprise-là, là, dans la formation de cette
25 nouvelle entreprise.

1 Q. **[254]** Donc, si on en revient à monsieur Noël.

2 Monsieur Noël, les membres jouent quel rôle dans le
3 cas de GISM?

4 M. ANDRÉ NOËL :

5 R. Oui. Alors donc, c'est une photo vraiment de... de
6 décembre deux mille neuf (2009). Les membres, à ce
7 moment-là, et ils sont toujours, SNC-Lavalin qui
8 dirigeait puis qui dirige encore GISM. D'ailleurs,
9 le président de GISM est quelqu'un de chez Lavalin.
10 Alors, SNC-Lavalin, bon, c'est la plus grande firme
11 d'ingénieurs au Québec. Pierre Duhaime est devenu
12 son pdg en mai deux mille neuf (2009) et il a
13 démissionné en mars deux mille douze (2012).
14 Innisfree c'est un groupe d'investissement
15 britannique qui, d'ailleurs, se spécialise dans les
16 PPP en Grande-Bretagne mais dans plusieurs pays,
17 qui a réalisé plusieurs PPP un peu partout dans le
18 monde. Les participants, en deux mille neuf (2009),
19 sont les cabinets... le groupe ontarien IBI. IBI
20 qui est spécialisé en architecture, planification,
21 ingénierie et en technologie. En janvier deux mille
22 six (2006), IBI avait fusionné avec le groupe DAA
23 ou Daniel Arbour et associés, qui était et qui est
24 toujours la principale firme d'urbanistes... ou
25 d'urbanisme au Québec. C'est un détail important

1 sur lequel on va revenir plus tard, le rôle des
2 urbanistes dans ce dossier-là. Il y avait... et le
3 groupe ontarien IBI était le leader au niveau
4 architectural. Il y avait les cabinets
5 d'architectes MFOE, Bouthillette Parizeau et
6 associés, HDR architecture Canada et (inaudible)
7 architecte.

8 Q. [255] Peut-être pas... je vous interromps, juste
9 parce que, faire la nomenclature de l'ensemble des
10 architectes qui... et des autres entreprises. Juste
11 rapidement nous dire qui fait de la construction et
12 qui fait du... Il y en a pour qui c'est évident,
13 là, mais...

14 R. Oui. Alors... bien, c'est parce que c'est
15 Pomerleau, Verlo... Pomerleau et Verreault, c'est
16 un cas un peu spécial. Bon, Pomerleau, compagnie de
17 construction; Verreault, filiale de Dessau,
18 spécialisée surtout en ingénierie, ont elles-mêmes
19 formé un consortium temporaire ici pour construire
20 le centre de recherche pour le compte de SNC, GISM.
21 Simard-Beaudry construction s'est occupée
22 essentiellement des travaux d'excavation et de tout
23 ce qui est extérieur et ensuite au niveau de
24 l'aménagement. La Société de contrôle Johnson
25 s'occupe des équipements électromécaniques.

1 Q. **[256]** Vous avez mentionné que c'était une photo, en
2 deux mille neuf (2009)?

3 R. Oui.

4 Q. **[257]** Pourquoi vous estimez important de préciser
5 ça?

6 R. Bien, parce que quand, par exemple... quand le
7 projet avance, si les architectes... ici, je suis
8 pas capable de vous dire exactement, mais si les...
9 à un moment donné, quand le travail est fait, il
10 est fait, puis je veux dire, ils sont plus, il y a
11 plus de... quand ils sont simplement participants
12 ou sous-traitants, bien, ils ont plus de rôle à
13 jouer. D'autres, au contraire, vont rester là
14 pendant très longtemps, pendant la période... un
15 PPP, mon collègue vous l'expliquera tantôt, ça va
16 durer trente (30) ans. Alors la Société de contrôle
17 Johnson par exemple, va s'occuper de ce qu'on
18 appelle les cycles de vie et elle va rester là
19 longtemps. Alors il y a un mouvement au sein des
20 consortiums.

21 Q. **[258]** Donc c'est censé... Ce qui est important de
22 retenir, c'était un peu le sens de ma question,
23 c'est que les... la composition du consortium n'est
24 pas figée pour une multiplicité de facteurs, y
25 compris probablement la santé financière de

1 certaines de ces entreprises-là.

2 R. Exactement.

3 Q. **[259]** C'est appelé à changer avec...

4 R. Ça peut changer, ça peut changer même en cours de
5 processus de sélection.

6 Q. **[260]** Innisfree, vous avez indiqué que c'était une
7 firme qui était spécialisée dans les
8 investissements en PPP, un peu partout dans le
9 monde, d'origine britannique et si je me trompe
10 pas, elle est aussi d'ailleurs présente ailleurs au
11 Québec?

12 R. Oui, notamment dans le CHUM et ce cas-ci, avec OHL
13 qui a le contrat du CHUM.

14 Q. **[261]** OHL qui est la... bien, je veux dire, en
15 anglais, mais OHL qu'on va voir dans un instant
16 puisqu'on va tourner...

17 R. Exactement.

18 Q. **[262]** ... Madame Blanchette, à la diapositive
19 suivante, qui est l'autre consortium...

20 R. C'est ça.

21 Q. **[263]** ... dont la composition est beaucoup plus
22 simple.

23 R. Oui. Alors PCUSM ou Partenariat CUSM, c'était donc
24 un des deux consortiums qui avaient répondu à
25 l'appel de propositions. PCUSM était composé des

1 entreprises suivantes. Alors au niveau des membres,
2 OHL, donc Obrascon Huarte Lain, qui est un grand
3 groupe de BTP - bâtiments et travaux publics
4 espagnols. Son représentant au Québec, et ce l'est
5 encore, c'est Miguel Fraile. Dalkia, et là j'attire
6 tout de suite votre attention sur Dalkia parce que
7 ça va être un volet extrêmement important du
8 dossier. Dalkia a remplacé Axima pour le volet
9 entretien. Grosso modo, il y a deux parties
10 importantes dans un consortium en PPP. Il y a la
11 construction puis l'opération... la construction et
12 l'opération. Alors une fois qu'il est construit,
13 une fois que l'immeuble, que ce soit un pont, une
14 route ou un hôpital, une fois qu'il est construit,
15 bien il faut s'assurer qu'il va être entretenu
16 disons pendant toute la durée du contrat et donc,
17 la compagnie qui s'occupe de l'entretien n'est pas
18 forcément le constructeur et cette compagnie-là
19 joue un rôle extrêmement important.

20 Au départ, dans la composition du
21 consortium PCUSM, Axima, qui est une filiale d'une
22 grande multinationale française, GDF Suez, devait
23 s'occuper de l'entretien mais elle n'était pas
24 membre, elle n'investissait pas dans le consortium;
25 elle était participante. Et en cours de processus,

1 Axima s'est retirée du consortium et a été
2 remplacée par Dalkia qui est, elle aussi, une
3 filiale d'une grande multinationale française,
4 Veolia, qui, non seulement va devenir, va
5 s'associer au consortium mais qui va devenir membre
6 parce que Dalkia va investir ou s'engage à investir
7 des fonds dans le consortium.

8 Q. [264] Donc, je sais pas si monsieur Desaulniers est
9 en mesure de répondre à cette question-là, peut-
10 être mais si je vous suis, sur la base des
11 explications que vous avez données tout à l'heure,
12 au départ, Axima était participant et Dalkia, quand
13 elle va prendre sa place, va prendre sa place à
14 titre de membre?

15 M. ÉRIC DESAULNIERS :

16 R. Oui, c'est ça. C'est que Axima réalisait au moins
17 vingt-cinq pour cent (25 %) du contrat pour ce qui
18 est du volet entretien mais n'injectait pas de
19 capitaux dans la planification initiale. Dalkia,
20 suite au départ d'Axima, Dalkia va réaliser aussi
21 des travaux d'entretien mais en plus, va injecter
22 des capitaux dans le consortium qui est créé. Donc
23 dans, si on veut, l'entreprise d'entretien était
24 participante au début et l'entreprise qui remplace
25 passe de participant à mem... est plus présente

1 encore au sein du consortium.

2 Q. **[265]** Et cette partie maintenance est fondamentale
3 parce qu'évidemment, à l'issue des trente (30) ans
4 que dure le contrat, le consortium doit remettre à
5 l'état québécois un hôpital qui est à toutes fins
6 pratiques en parfait état de fonctionnement et
7 entretenu...

8 R. C'est ça. On va voir un peu plus loin dans l'appel
9 de propositions mais c'est effectivement le cas. Il
10 faut qu'il y ait maintien des actifs et de remettre
11 un complexe qui est dans le même état.

12 Q. **[266]** Et ce que vous nous avez expliqué, monsieur
13 Noël, un peu plus tôt, c'est que ce consortium-là,
14 évidemment, dans la mesure où il ne s'est pas vu
15 octroyer le contrat, a été dissout à la fin du
16 processus?

17 M. ANDRÉ NOËL :

18 R. Exactement.

19 Q. **[267]** Mais que, par ailleurs, OHL dirige d'autres
20 consortiums ailleurs dans le monde et aussi au
21 Québec et c'est incidemment eux qui dirigent le
22 consortium qui construit le CHUM?

23 R. Exactement, oui, il construit le CHUM.

24 Q. **[268]** Une fois la présentation des grands acteurs
25 terminée, monsieur Desaulniers, je pense, va

1 prendre la parole pour nous expliquer un peu les
2 principes théoriques et les diverses directives
3 administratives qui ont un impact sur la
4 présentation de l'enquête.

5 M. ÉRIC DESAULNIERS :

6 R. Donc, ce que je voulais aborder avec vous c'est
7 regarder ce que c'est, premièrement, qu'un PPP.
8 Ensuite, quelles sont les étapes qui mènent à la
9 réalisation de ce contrat-là. Il y a des règles qui
10 sont établies au niveau des communications et au
11 niveau des conflits d'intérêts qui sont importantes
12 puis on va voir leur importance tout au long du
13 dossier. Il y a des critères d'évaluation de
14 conformité des propositions qui vont être déposées
15 aussi, que je vais aborder maintenant puis qui vont
16 avoir un impact plus loin dans le dossier. Il y a
17 un outil qu'on utilise au niveau de la finance qui
18 est la valeur actuelle nette. Je vais vous
19 expliquer... je vais essayer de vous expliquer
20 succinctement et rapidement les grands concepts de
21 ça. Puis finalement, bien il y a des exigences
22 particulières dans l'appel de propositions
23 relatives aux stationnements. Puis ça, ça va jouer
24 un rôle assez important dans... dans la poursuite
25 de notre dossier.

1 Q. **[269]** Monsieur Noël a donné - comment dire - a semé
2 la graine et vous allez venir un peu compléter.
3 Donc, on continue.

4 R. En fait, on va commencer par expliquer les règles
5 du jeu. André vous a présenté les joueurs. On va
6 regarder maintenant les règles du jeu, pour
7 ensuite, aller sur la patinoire. Là on va... donc,
8 si on commence avec la définition, la définition
9 d'un PPP c'est défini dans la Loi sur l'Agence des
10 PPP. Quand on a fondé l'Agence, il y a eu une loi
11 qui a été... qui a été votée et...

12 Q. **[270]** Peut-être, Madame Blanchette, si on peut
13 temporairement afficher l'article 6 à la page 2 de
14 l'onglet 2. Et on pourra coter immédiatement,
15 Madame la greffière.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Alors, ça sera 155P-1700. C'est l'onglet 2.

18

19 155P-1700 : Loi sur l'Agence des partenariats
20 public-privé du Québec, abrogée le 17
21 mars 2010

22

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je pense que monsieur Noël et monsieur Desaulniers
25 ont déjà des...

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Non, c'est uniquement monsieur Noël.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ah, c'est monsieur Noël? O.K.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Non, monsieur Desaulniers est le témoin 155. On a
7 tout mis sur son dos pour les fins de...

8 LA GREFFIÈRE :

9 Alors c'est l'onglet 2?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Oui.

12 R. Donc, on peut voir dans la définition qu'un
13 contrat...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est quoi le numéro? Excusez-moi.

16 LA GREFFIÈRE :

17 1700.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 1700? Bon.

20 Q. **[271]** Allez-y.

21 R. Donc, on peut voir que dans la définition, un
22 contrat de partenariat public-privé c'est très
23 large. C'est... on définit que c'est un contrat à
24 long terme par lequel un organisme public va
25 s'associer avec une entreprise du secteur privé,

1 avec ou sans financement du secteur privé, pour la
2 conception, la réalisation ou l'exploitation d'un
3 ouvrage public. Dans un contrat comme ça, il peut y
4 avoir... c'est-à-dire un tel contrat va avoir pour
5 objet la prestation d'un service public puis le
6 contrat en tant que tel va venir établir les
7 résultats à atteindre, le partage des
8 responsabilités des investissements, des risques,
9 des bénéfices pour chacun des participants dans un
10 objectif d'amélioration de la qualité des services
11 offerts aux citoyens. Donc, il y a rien de
12 prédéfini dans un PPP. On peut entrer à peu près
13 tout ce qu'on veut là-dedans. Le principe de base,
14 c'est que ça va faire l'objet d'une entente avec
15 une entreprise du secteur privé pour permettre la
16 réalisation de... du projet qu'on a.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[272]** Donc, si on vient préciser un peu ça, peut-
19 être, Madame Blanchette, on va passer à l'onglet 3
20 qui est un document fondamental qui est l'appel de
21 propositions.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1701.

24

25 155P-1701 : Appel de propositions du 16 octobre

1 2008, Volume 1 - Directives aux
2 soumissionnaires

3

4 R. En fait, on va référer souvent à l'appel de
5 propositions. Le volume 1 de l'appel de
6 propositions, c'est un peu les... les règlements,
7 là. Les règles du jeu sont toutes exposées là-
8 dedans. Bien toutes... majoritairement elles sont
9 exposées là-dedans.

10 Q. **[273]** D'ailleurs, ça s'intitule « Directives aux
11 soumissionnaires », c'est exact?

12 R. Ça s'intitule « Directives aux soumissionnaires »,
13 effectivement. Donc, si on regarde spécifiquement
14 dans le cadre du... du projet du CUSM, ce qu'on va
15 retrouver, si on s'en va à la page 22... en fait...

16 Q. **[274]** 22 du fichier PDF?

17 R. 22 du fichier PDF, oui.

18 Q. **[275]** C'est 21 sur la...

19 R. 21 sur la copie papier, si des gens nous suivent
20 papier. Donc... juste pour me retrouver, là, en
21 fait, c'est ce qu'on... en descendant un petit peu,
22 Madame Blanchette, vous voyez que dans la structure
23 de l'appel de propositions, moi je vais vous parler
24 régulièrement du volume 1 mais c'est... c'est plus
25 volumineux que ça, là, c'est six volumes, l'appel

1 de propositions. Donc, dans les autres volumes, on
2 va retrouver toutes les contraintes techniques, les
3 demandes que le secteur public fait au secteur
4 privé vont être définies dans les autres volumes.
5 Mais essentiellement, moi, ce que... là où on
6 retrouve les... les règles, c'est dans le volume 1.
7 Si on regarde à la page 18 du document PDF, s'il
8 vous plaît, Madame Blanchette...

9 Q. **[276]** Donc, 17 du document papier.

10 R. 17 du document papier. En descendant un petit peu,
11 juste avant le point 1.2, O.K. Donc, le paragraphe
12 qui commence par « Le CUSM et le gouvernement ont
13 adopté une approche PPP pour la réalisation du
14 projet », donc ici, ce qu'on vient définir, c'est
15 qu'on compte sur une participation importante du
16 secteur privé, sur le partage des responsabilités
17 et des risques et au financement du projet. Donc,
18 la composition financement est intégrée dans le
19 PPP. Juste en dessous, on vient dire :

20 Le CUSM propose une approche selon
21 laquelle une entreprise ou un
22 consortium assumera les
23 responsabilités de conception, de
24 construction et de financement du
25 complexe hospitalier, ainsi que son

1 entretien sur une période se terminant
2 trente (30) ans après la date prévue
3 de réception provisoire.

4 Donc, on laisse libre champ à l'entreprise privée
5 pour nous présenter un projet en fonction de
6 plusieurs critères qu'on lui demande. Le partenaire
7 privé va donc proposer sa propre conception à lui,
8 sa propre architecture, là. C'est pas un devis qui
9 est déposé puis on dit : « Bâissez-nous tel que le
10 devis. » Ensuite, si on va voir à la page 18...

11 Q. **[277]** Non, je pense que vous êtes...

12 R. Ah, je suis désolé, excusez-moi, là. Je vais
13 revenir... ensuite, si on va voir à la page 32 du
14 fichier PDF, l'autre élément qui est important...
15 Je veux juste... O.K. Paiement... paiement
16 périodique relatif aux services. Donc, ce qu'on
17 voit à cet élément-là, c'est que le partenaire
18 privé va demander dans sa proposition quel paiement
19 il veut recevoir en échange de sa prestation de
20 services et il va échelonner ses paiements sur
21 trente (30) ans. Ça aussi c'est une composante
22 importante du... de la définition du projet parce
23 que ça sera pas nécessairement comparable
24 facilement d'une entreprise à l'autre. C'est là où
25 on va venir faire intervenir l'outil financier qui

1 est la valeur actuelle nette.

2 Q. **[278]** Parce que si je vous suis bien, de ce que je
3 comprends, généralement le gouvernement va dire
4 « j'ai une idée de ce que je veux, voici ce que je
5 veux globalement. Maintenant, dites-moi comment
6 vous comptez le faire puis dites-moi combien ça va
7 me coûter et comment vous comptez me facturer sur
8 une période de trente (30) ans. »

9 R. Essentiellement, c'est ça. C'est qu'on pose... on
10 exprime les besoins, on exprime les contraintes
11 avec lesquels le partenaire privé devra jouer, puis
12 on lui dit, effectivement « proposez-moi une
13 solution, puis dites-moi comment ça va me coûter
14 pendant les trente (30) prochaines années. »

15 Q. **[279]** Donc, le prix, c'est pas le prix le plus bas
16 qu'on recherche nécessairement.

17 R. Non, pas nécessairement, effectivement. Il va y
18 avoir... il va y avoir plusieurs autres éléments
19 qui vont être considérés, là, dans l'évaluation du
20 projet. On va y revenir un petit peu plus loin là-
21 dessus.

22 Q. **[280]** D'accord. Madame Blanchette, si on va à la
23 diapositive suivante.

24 R. Donc, dans tout le cheminement du processus, quand
25 monsieur Noël vous a expliqué tantôt, le projet

1 dure longtemps, la première étape, c'est de définir
2 les besoins et d'élaborer le projet, là, dans un
3 premier temps. Donc, il y a eu le regroupement des
4 hôpitaux, puis on a défini qu'on voulait avoir un
5 nouveau complexe, un nouveau campus. Il y a eu des
6 études et des analyses préliminaires, donc il y a
7 eu des plans préliminaires qui ont été préparés
8 pour voir à quoi ça pourrait ressembler, mais ça
9 devient pas nécessairement ce que le consortium va
10 nous proposer.

11 Ensuite de ça, on réalise un dossier
12 d'affaires initial. Le dossier d'affaires initial,
13 c'est le document par lequel on vient regarder...
14 on vient comparer, en fait, ce que ça nous
15 coûterait de le réaliser dans un mode traditionnel
16 versus d'autres modes d'acquisition et c'est là où
17 on vient définir que le mode le plus avantageux
18 serait le PPP.

19 Q. **[281]** Peut-être pour les fins de la suite des
20 choses, c'est le document qui se trouve à l'onglet
21 4.

22 R. Oui.

23 Q. **[282]** On n'y référera peut-être pas en détail tout
24 de suite, mais...

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Vous le produisez.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 ... on va peut-être le coter immédiatement.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Alors, c'est 1702.

7 (12:13:49)

8

9 155P-1702 : Dossier d'affaires initial du 20
10 novembre 2006 - Centre universitaire
11 de santé McGill

12

13 R. Donc, dans ce document-là, ce qu'on va venir faire,
14 c'est qu'on va... on va d'abord poser les premières
15 estimations qui vont être utiles pour la suite des
16 choses pour comparer les deux volets. On va
17 identifier les risques, on va voir qu'est-ce qui
18 peut être transféré vers un partenaire privé, dans
19 le cadre d'un PPP, ou on va les quantifier quand
20 c'est l'état qui les assume, on va leur attribuer
21 une valeur.

22 On va rendre les données comparables par la
23 méthode de la valeur actuelle nette. Donc, vous
24 allez voir un peu plus loin, je vais vous expliquer
25 un peu ce que c'est. Parce que l'argent dans le

1 temps n'a pas nécessairement la même valeur, donc
2 on utilise cet outil-là.

3 Ensuite, on va formuler une recommandation
4 aux décideurs dans le cadre de ce dossier
5 d'affaires initial. Puis c'est un document qui est
6 dynamique, il va être mis à jour... dans les étapes
7 subséquentes du processus, ça va être mis à jour
8 pour tenir compte des nouvelles informations qu'on
9 a puis des nouvelles hypothèses qui peuvent être
10 changées ou qui peuvent être... Donc,
11 essentiellement, c'est ce que contient ce document-
12 là.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. **[283]** Et il prévoit aussi, je pense, un schéma ou
15 enfin une ébauche des étapes qui vont suivre.

16 R. C'est ça.

17 Q. **[284]** Donc, une des étapes prévues, c'est ce qu'on
18 appelle l'appel de propositions?

19 R. Oui. Ensuite, une fois qu'on a pris la décision,
20 qu'on... et c'est les ministres qui ont été
21 impliqués, qui ont pris la décision, on va lancer
22 un appel de propositions. Donc, on lance le projet
23 et on dit...

24 Q. **[285]** Je pense, c'est qualification. Est-ce que...

25 R. Ah! Excusez-moi. Oui, oui, oui. J'ai sauté une

1 étape, l'appel de qualification. On lance le
2 projet, on invite des entreprises à se qualifier
3 pour éventuellement pouvoir proposer. Donc, les
4 entreprises soumettent leur dossier et, suite à une
5 analyse de ces dossiers-là, on va chercher un
6 partenaire qui est assez fort et assez stable pour
7 mener à terme le projet et on va sélectionner les
8 entreprises qui peuvent réaliser ce dossier-là.
9 Dans notre cas, dans le cas du CUSM, il y a deux
10 entreprises qui ont été qualifiées, qui sont GISM,
11 le consortium GISM et puis CUSM, comme André...
12 comme André vient de l'exposer.

13 Après que les candidats aient été
14 qualifiés, là on va lancer l'appel de propositions.
15 Donc, on ne conserve que les deux candidats qui ont
16 été qualifiés puis on va lancer un appel de
17 propositions.

18 Suite à ça, les entreprises vont déposer
19 une proposition technique, dans un premier temps,
20 donc les plans et devis de la conception du
21 complexe qui va se faire en août deux mille neuf
22 (2009), mais on reviendra sur la chronologie un peu
23 plus loin. Puis il va y avoir dépôt des
24 propositions financières, donc les paiements qu'ils
25 vont demander pour la prestation de services va se

1 faire en novembre deux mille neuf (2009). Et il y a
2 une évaluation de ces propositions-là qui est
3 faite, il y a un rapport au sous-comité, puis là on
4 rentre dans les critères, là, d'évaluation qui sont
5 aussi prévus dans l'appel de propositions.

6 Nous, notre... toute notre enquête se
7 déroule essentiellement pendant la période dépôt
8 des propositions à aller jusqu'à l'octroi du
9 contrat.

10 Q. **[286]** Donc, les deux derniers points.

11 R. Les deux derniers points. Essentiellement, on est
12 là-dedans mais il y a eu plusieurs autres étapes
13 qui se sont réalisées avant puis il y a eu
14 plusieurs... plusieurs travaux qui ont été réalisés
15 avant cette période-là.

16 Q. **[287]** À votre connaissance, est-ce qu'il y avait
17 d'autres candidats à la qualification que les deux
18 consortiums qui se sont... qui ont été ultimement
19 qualifiés?

20 R. J'ai pas cette information-là.

21 Q. **[288]** Vous l'ignorez. Mais il en demeure pas moins
22 que c'est... est-ce que ça vous paraît surprenant
23 qu'il n'y en ait que deux?

24 R. Bien, en fait... en fait, CUSM c'est un très gros
25 projet. Et déjà, à la base, d'avoir un aussi gros

1 projet ça peut peut-être limiter, effectivement,
2 les candidatures qui peuvent être déposées pour
3 réaliser un projet de cette ampleur-là. Mais...
4 c'est ça.

5 Q. [289] Vous êtes pas en mesure...

6 R. Je suis pas en mesure de vous dire s'il y en avait
7 plus ou moins. Mais, déjà, qu'il y ait juste deux
8 soumissionnaires, ça va nous placer dans une
9 situation... en tout cas, inconfortable, là, comme
10 on va voir un peu plus loin.

11 Q. [290] D'accord. On peut passer à la diapositive
12 suivante.

13 R. Dans l'appel de propositions, là il faut voir que,
14 comme on n'a pas un projet qui est défini, les
15 communications qui vont être faites avec chacun des
16 participants sont importantes. Il faut que les deux
17 aient les mêmes informations pour que ce soit juste
18 et équitable pour les deux. Puis on va voir que,
19 dans les règles de communication, conflit
20 d'intérêts, à la page 14 du pdf...

21 Q. [291] Oui, on va... à l'onglet 3.

22 R. À l'onglet 3, excusez-moi, oui, on revient. On se
23 promène un petit peu.

24 VOIX NON IDENTIFIÉE :

25 L'onglet (inaudible) a pas été coté, là.

1 LA GREFFIÈRE :

2 L'onglet 4, oui, 1702.

3 R. Donc, dans l'appel de propositions, onglet 3.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [292] Oui, quelle page?

6 R. À la page 14 du pdf.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Page 13, Madame la Présidente.

9 R. Page 13, (inaudible). Dans les définitions de...
10 déjà, à la base - en descendant juste un petit peu,
11 Madame Blanchette - c'est la fin du processus de
12 sélection... de soumission qui m'intéresse. En
13 fait, on vient définir le processus de soumission
14 comme s'étendant du début à aller jusqu'à... si on
15 regarde dans les dernières lignes, là, « menant à
16 la clôture financière ». Oui, c'est vrai, je peux
17 vous l'indiquer :

18 [...] la désignation d'un

19 soumissionnaire sélectionné, la

20 préparation, la négociation [...]

21 Ici. « Toutes les étapes menant à », en fait c'est
22 ici, là. Donc, tant que la proposition, l'entente
23 n'est pas signée puis que la clôture financière
24 n'est pas engagée, on est dans le processus de
25 soumission. C'est une définition qui va être

1 importante parce qu'on va voir, plus loin, dans les
2 règles de communication, que ça s'étend pendant
3 tout le processus de soumission. Donc, jusqu'à la
4 signature finale de l'entente, normalement c'est le
5 processus de soumission qui s'applique.

6 Si on descend encore un petit peu plus
7 loin, Madame Blanchette...

8 Q. **[293]** Juste avant qu'on quitte. À moins,
9 évidemment... comme on peut lire là, à moins,
10 évidemment, que le processus...

11 R. À moins qu'il y ait suspension...

12 Q. **[294]** Pas de suspension mais que le processus soit,
13 si je lis, « modifié, annulé, interrompu ou
14 cessé », on reste...

15 R. On reste dans le processus.

16 Q. **[295]** On reste dans le processus.

17 R. Effectivement. La distinction est importante, on va
18 le voir plus loin.

19 Q. **[296]** Donc, vous vouliez nous orienter vers la
20 page... vous avez dit, 8... 7?

21 R. 8. Ah! non, mais en descendant dans les...

22 Q. **[297]** Ah! dans la même page.

23 R. Dans la même page, oui. Attendez un petit peu, dans
24 les définitions, là. Clôture financière, parce que
25 là on parle que ça a cours jusqu'à la clôture

1 financière. Clôture financière, en remontant un
2 petit peu, excusez, Madame Blanchette, en remontant
3 un petit peu, on va aller voir la définition de
4 clôture financière. Et c'est là où on vient dire
5 que la clôture financière se réalise... on est...

6 Q. **[298]** Je pense que c'est à la page...

7 R. ... à la page 7 du pdf. On arrive. Ici, « Clôture
8 financière ». Juste ici, Madame Blanchette.

9 « Clôture financière » ici, on dit :

10 La date à laquelle l'entente de
11 partenariat et les ententes relatives
12 au financement ont été signées [...]
13 Donc, tantôt on a vu que c'était jusqu'à la clôture
14 financière et là on vient vraiment... c'est la
15 signature de l'entente.

16 Q. **[299]** Donc, c'est non seulement la sélection
17 d'un... d'un gagnant mais c'est carrément même au-
18 delà de ça.

19 R. C'est jusqu'à là (inaudible).

20 Q. **[300]** Le moment où on finalise l'ensemble des
21 étapes financières aussi?

22 R. C'est ça. C'est ça.

23 Q. **[301]** Donc, entre ces deux dates, donc le dépôt
24 des... ou la qualification et cette fin de clôture
25 financière, ce que vous décrivez comme étant le

1 processus de soumission, vous dites qu'il y a
2 certaines règles spécifiques qui s'appliquent,
3 c'est ça?

4 R. C'est ça. Il y a des règles relatives aux
5 communications. À la page 18 du pdf, Madame
6 Blanchette. Je veux juste vous montrer, il y a
7 une... En descendant un petit peu, juste avant le
8 point 1.2. Juste ici. Voyez-vous, déjà dans
9 l'introduction on... il y a une préoccupation qui
10 est importante, c'est le principe de transparence
11 et d'équité. Donc, à cet effet-là, la
12 responsabilité de gérer tout le processus de
13 soumission a été confiée à PPP Québec. C'est la
14 première préoccupation puis c'est dans les débuts
15 de l'appel de propositions.

16 Si on s'en va maintenant à la page 21 du
17 document pdf, 20 pour les copies papier. Au point
18 1.5. Voyez-vous, ici on vient... on vient encore
19 ici indiquer la nomination du vérificateur des
20 processus. Comme mon collègue André vous l'a
21 mentionné tout à l'heure, il y a quelqu'un
22 physiquement qui est nommé pour vérifier
23 l'application du processus, la transparence et
24 l'équité. C'est des ressources qu'on consacre pour
25 s'assurer de ces grands principes-là dans le cadre

1 du processus de soumission.

2 Si on descend un petit peu plus loin, juste
3 au début de la page suivante, c'est monsieur André
4 Dumais, comme mon collègue André vous l'a identifié,
5 c'est monsieur André Dumais qui a été nommé
6 directement à cette position-là. Et tout de suite
7 en dessous, on vient, au point 1.6, on vient aussi
8 nommer un arbitre de conflits d'intérêts. Dans ma
9 diapo, je vous disais il y a deux séries de
10 règles : une sur les communications, une sur les
11 conflits d'intérêts. On va aussi mettre des
12 ressources pour s'assurer qu'il y aura pas de
13 conflits d'intérêts. Donc, ce sont deux éléments
14 importants.

15 Si on s'en va maintenant à la page 36 du
16 fichier pdf, 35 pour les documents papier...

17 Q. **[302]** Donc, là on a nommé les gens qui sont censés
18 surveiller ce processus-là et déterminer...

19 R. (inaudible) le processus.

20 Q. **[303]** ... s'il y a des problèmes dans certaines
21 circonstances, mais évidemment on prévoit aussi des
22 règles précises pour encadrer le comportement des
23 acteurs dans le processus?

24 R. Effectivement. Donc, ce que je voulais vous
25 démontrer dans un premier temps, c'est que c'était

1 des points importants. On consacre vraiment des
2 ressources là-dessus, des énergies.

3 Maintenant, les règles à proprement parler,
4 à la page 36 du pdf, au point 3.2, on indique qu'il
5 y aura des séances d'information, des ateliers de
6 discussion, des revues intérimaires et des séances
7 de présentation pendant le processus de soumission.
8 Donc, au deuxième paragraphe, au début du deuxième
9 paragraphe ici, on va venir indiquer que :

10 Ces séances d'information et ces
11 ateliers de discussion fourniront
12 l'occasion aux soumissionnaires de
13 faire part de leurs commentaires et de
14 leurs demandes de clarification afin
15 de mieux comprendre le projet.

16 Il faut comprendre que c'est très technique puis
17 comme je vous l'ai dit au début, il y a plusieurs
18 volumes. Donc, c'est normal qu'il y ait des
19 précisions qui doivent être faites sur ce qui a été
20 déposé.

21 Q. **[304]** Donc, les soumissionnaires veulent savoir,
22 ici quand vous dites, je dois faire ça comme ça,
23 est-ce que c'est bien ça? Est-ce que je comprends
24 comme il faut? O.K.

25 R. C'est de préciser certains détails. Au début du

1 paragraphe suivant, on vient dire :

2 Les sujets de discussion sont limités
3 à ceux des ateliers de discussion
4 proposés.

5 Juste ici. Donc, ça c'est dans les séances
6 d'information et les ateliers formels qui sont déjà
7 prévus au calendrier.

8 Puis si on descend encore un peu plus loin,
9 au 3.2.2, juste la page suivante, on vient définir
10 qu'il va y avoir « des ateliers de discussion
11 bilatéraux sont prévus entre les personnes
12 désignées par les autorités publiques et les
13 collaborateurs des soumissionnaires. Ces ateliers-
14 là ont pour objectif de faciliter la communication
15 entre un soumissionnaire particulier et le CUSM
16 puis de favoriser la bonne compréhension du projet
17 par le soumissionnaire. » Donc, c'est pour
18 permettre à un soumissionnaire d'avoir une relation
19 directement avec le client qui est le CUSM sans
20 nécessairement que l'autre soumissionnaire soit au
21 courant de tous les détails que lui va demander.

22 Si on s'en va à la page 37 du document pdf,
23 36 pour les documents papier...

24 Q. **[305]** Mais tout ça, si je comprends bien, là, comme
25 à 3.2.2, c'est assez clair que ça doit passer par

1 PPPQ, par l'Agence des PPP.

2 R. Effectivement.

3 Q. **[306]** Mais ça ne reste pas au CUSM directement?

4 R. Effectivement. C'est juste pour permettre à ce
5 qu'il y ait une communication mais c'est toujours
6 encadré par l'Agence des PPP. En fait, toutes les
7 communications entre les soumissionnaires et peu
8 importe l'intervenant vont toujours passer. Le
9 canal normal, c'est de toujours passer par l'Agence
10 des PPP. Ce qu'on vient voir à la page 37, c'est...
11 excusez-moi.

12 Q. **[307]** 3.2.2 « Ateliers de discussion ».

13 R. Je suis passé. Page 39, excusez-moi, sur le pdf.
14 Page 39, on vient donner les grands principes dans
15 les ateliers de discussion et ce qui est recherché,
16 c'est l'équité du processus. Donc, tout de suite
17 ici, après la mention « Volume 1 », là, on vient
18 préciser que :

19 Les discussions avec un
20 soumissionnaire sont traitées de façon
21 confidentielle et distincte...

22 O.K. Il y a « aucun compte rendu des discussions »
23 qui va être disponible, qui sera « distribué aux
24 soumissionnaires ». On tient pas de procès-verbaux
25 de ces ateliers-là. Ici on vient dire, on vient

1 préciser que :

2 Les ateliers de discussion
3 [bilatéraux] ne permettent pas à un
4 soumissionnaire d'accéder à des
5 informations auxquelles les autres
6 soumissionnaires

7 auront pas droit

8 n'auraient pas accès.

9 Si on descend encore dans cet article-là, on vient
10 dire que, juste le suivant, on vient dire que :

11 Dans le cas où un soumissionnaire
12 désire une réponse formelle...
13 il doit soumettre par écrit sa
14 question en suivant les procédures
15 décrites à la Section 6.4...

16 et

17 Si des modifications doivent être
18 apportées à l'appel de propositions ou
19 à l'entente de partenariat...

20 donc au document qu'on est en train d'examiner ou à
21 l'entente de partenariat qui est à l'état de projet
22 actuellement puis qui est dans un des volumes de
23 l'appel d'offres, l'appel de propositions, les
24 modifications qui seraient apportées à ces
25 documents-là vont être faites

1 sous forme d'addenda qui seront
2 [rendus] accessibles à tous les
3 soumissionnaires.

4 Donc, si on vient changer les règles du jeu, c'est
5 clair que l'autre soumissionnaire doit être avisé
6 du changement qui est fait pour maintenir l'équité
7 dans le processus.

8 Q. **[308]** Donc, il y a des catégories d'information ou
9 de discussion qui ont lieu de façon bilatérale et
10 confidentielle entre un soumissionnaire et des
11 acteurs sous l'égide de PPP Québec, mais il y a
12 aussi des informations qui sont, qui peuvent
13 résulter d'ailleurs de ces discussions-là, qui sont
14 à ce moment-là disséminées et diffusées à
15 l'ensemble des proposants, là?

16 R. Effectivement, on peut penser qu'un soumissionnaire
17 pourrait questionner un point technique puis
18 trouver une façon de faire qui serait meilleure
19 pour lui, qui... puis que ça serait pas
20 nécessairement à être divulgué à l'autre, mais que
21 si une... un élément tellement important qui vient
22 modifier l'appel de propositions ou le projet
23 d'entente, il doit être diffusé... il doit être
24 divulgué à son compétiteur. Tout ça, évidemment,
25 passe toujours par le canal de PPP Québec. En fait,

1 c'est PPP Québec qui va décider s'il doit émettre
2 un addenda puis modifier l'appel de propositions ou
3 le projet d'entente et divulguer l'information à
4 l'autre compétiteur.

5 Q. **[309]** Et j'imagine qu'il y a des sanctions
6 possibles à des manquements à ces...

7 R. Oui. Bien en fait, ce qu'on va voir, c'est que...
8 plus que ça, il y a des délais aussi. Si on descend
9 à la page 55 du fichier pdf...

10 Q. **[310]** À 6.4, si je ne m'abuse?

11 R. À 6.4, oui. Et là, on va voir que... juste ici...

12 Ça doit être soumis au représentant
13 des autorités publiques selon les
14 modalités de l'article 8, en utilisant
15 le formulaire de l'annexe 1.11. La
16 date limite pour soumettre les
17 questions sera la date qui tombera
18 cinq jours ouvrables avant la date de
19 dépôt de la proposition.

20 Donc, on peut pas arriver avec une modification ou
21 une demande de modification ou une question
22 dernière minute. Normalement... normalement, ça
23 doit se faire cinq jours avant la date ouvra... la
24 date de dépôt des propositions.

25 Q. **[311]** Il y a une logique à ça, parce que si cette

1 question-là génère une réponse qui doit être
2 diffusée à tout le monde, ça peut, évidemment,
3 entraîner des modifications chez l'autre?

4 R. Évidemment, c'est ça. C'est qu'il faut qu'on ait le
5 temps de réagir. Autant d'analyser la demande, de
6 voir s'il va y avoir, effectivement, modification
7 de l'appel de propositions ou dans... du projet
8 d'entente. Puis il faut avoir le temps de la
9 communiquer à l'autre partie puis que l'autre
10 partie ait le temps de réagir aussi.

11 Si on descend à la page 63 du fichier pdf,
12 en fait, c'est 63-64, dans la section des conflits
13 d'intérêts, attendez un petit peu, je vais essayer
14 de vous suivre, juste avant... O.K.

15 Q. **[312]** C'est 7.9 et 7.10, je pense.

16 R. O.K. On voit, en haut de la page... si on monte en
17 haut de la page... attendez un peu, je vais aller
18 chercher ma page papier, là... à la page 62 du pdf,
19 en haut de la page.

20 Q. **[313]** Donc, c'est la page 62 du papier?

21 R. Oui. Non, 62 du pdf, en haut de la page 63 papier.
22 Donc, vous me disiez, est-ce qu'il y a des...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[314]** Vous parlez du lobbying, là, c'est 7.9, puis
25 c'est à la page 61 papier.

1 R. En fait, il y a plusieurs articles, là, qui sont...
2 qui sont impliqués, là.

3 Q. [315] Peut-être que ça serait un bon moment pour
4 prendre une pause?

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 C'est pas une mauvaise idée. Je pensais essayer de
7 finir la diapositive, mais je vois qu'il y a des
8 petits ajustements au niveau de la navigation dans
9 le document.

10 R. Je l'ai ici, là. Page 63 du papier... donc... non,
11 O.K. Attendez un peu, là. 63 du papier, 64 PD... 63
12 du papier c'est soixante-deux PDF, un de moins. 63
13 du papier, en haut, là, on dit clairement que les
14 soumissionnaires... « Toute communication avec le
15 CUSM... » Ici, on vient de le trouver.

16 Toute communication avec le CUSM ou
17 toute autre personne non autorisée
18 peut entraîner la disqualification du
19 soumissionnaire et le rejet de sa
20 proposition.

21 Ça, c'est un point important. Tout doit passer par
22 PPP Québec. Ils peuvent pas parler directement avec
23 le CUSM. Donc, en gros, là, ce qu'on... puis là, il
24 y a d'autres articles, là, où on vient dire...

25 Q. [316] Bien si je vous ramène, Monsieur Desaulniers,

1 à la page précédente...

2 R. 60-61, on va venir dire qu'on peut pas non plus
3 parler à d'autres intervenants, là.

4 Q. [317] Si on va sous la section « Lobbying »?

5 R. Oui.

6 Q. [318] Je voudrais attirer votre attention peut-être
7 sur le paragraphe qui est en haut de la page 62
8 papier.

9 R. Oui.

10 Q. [319] Ou qui commence par :

11 Les soumissionnaires et les
12 collaborateurs ainsi que leurs
13 administrateurs, dirigeants, employés,
14 consultants [...]

15 Enfin, il y a une liste très exhaustive et on va à
16 la page...

17 [...] peuvent s'engager dans du
18 lobbying, certes [...]

19 Et là, on ajoute à la quatrième ligne :

20 Au surplus, ces personnes doivent
21 s'abstenir d'entrer en communication
22 autrement que de façon expressément
23 permise par le présent volume 1 avec
24 des employés du CUSM, des membres du
25 conseil d'administration du CUSM, des

1 membres de l'Assemblée nationale du
2 Québec ou leur personnel respectif,
3 des fonctionnaires du gouvernement ou
4 de la Ville de Montréal ou toute autre
5 personne associée au projet dont les
6 services ont été retenus par le
7 gouvernement. Le CUSM ou tout autre
8 organisme gouvernemental, dont PPPQ,
9 d'une manière quelconque, peu importe
10 l'objectif, y incluant une liste...

11 Donc...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[320]** ... c'est très lourd.

14 R. C'est ça. Donc, il y a aucune communication directe
15 entre un des soumissionnaires et les autorités qui
16 peuvent avoir un pouvoir dans le dossier ou
17 directement avec le client qui est le CUSM. Tout
18 doit suivre le canal de communication qui passe par
19 PPP Québec.

20 Q. **[321]** Et si on descend à la fin de cette
21 disposition à 7.9, on a un paragraphe qui dit :

22 Dans le cas où le CUSM ou PPP Québec
23 détermine, à leur entière discrétion,
24 qu'il y a eu lobbying ou non-respect
25 des obligations d'après mandat ou

1 communication en contravention avec ce
2 qui précède, ils peuvent, à leur
3 entière discrétion : rejeter la
4 proposition, exclure le
5 soumissionnaire du processus de
6 soumission ou imposer des conditions
7 pour maintenir sa proposition.

8 et on verra ça plus tard, mais si je ne m'abuse, on
9 le menace aussi de le priver...

10 R. Couper le paiement de compensation (inaudible).

11 Q. **[322]** ... de la compensation définitive.

12 R. On va revenir plus loin sur la compensation
13 définitive. Pour ce qui est des conflits d'intérêts
14 qu'on n'a pas abordés avant, il y a une liste
15 d'entreprises qui est à l'Annexe I-15 qui sont des
16 entreprises qui sont identifiées formellement ayant
17 participé à l'élaboration du projet.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[323]** Si vous me permettez, Monsieur Desaulniers,
20 on entre dans un nouveau sujet.

21 R. Ah! Oui, on peut prendre la pause.

22 Q. **[324]** Je comprends votre enthousiasme, mais...

23 R. On peut prendre la pause.

24 Q. **[325]** ... on va prendre la pause et nous
25 reviendrons.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Une fois qu'on aura digéré un peu tout ça.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, c'est ça.

5 R. Oui, c'est bon.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8

9 (14:05:03)

10 LA GREFFIÈRE :

11 Messieurs André Noël et Éric Desaulniers, vous êtes
12 sous le même serment.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Madame la Présidente, on avait suspendu à midi

15 (12 h 00). Monsieur Desaulniers faisait des

16 observations ou attirait notre attention sur

17 certaines dispositions imposant des restrictions

18 aux communications entre les divers acteurs. Je

19 vous recède la parole, Monsieur Desaulniers, pour

20 apporter quelques précisions peut-être.

21 M. ÉRIC DESAULNIERS :

22 R. C'est bon. Donc, l'article qui est visé pour les

23 communications, c'est l'article 7.10 à la page 62

24 du document papier, dans l'onglet 3. Donc, on voit

25 ici « Communication » juste en bas. Donc, le

1 premier point que je vais vous noter là-dedans,
2 c'est qu'on identifie clairement :

3 Toutes les demandes de renseignements
4 doivent être formulées par écrit et
5 que c'est le représentant des
6 autorités publiques ou toute personne
7 désignée par celui-ci sur des sujets
8 particuliers, qui est la seule
9 personne avec qui, si on descend un
10 petit peu les soumissionnaires peuvent
11 communiquer en ce qui a trait au
12 processus de soumissions dont l'appel
13 de propositions.

14 En-dessous de ça, il y a la petite ligne que je
15 vous ai lue ce matin qui disait que :

16 Toute communication directe avec le
17 CUSM, toute communication avec le CUSM
18 ou toute personne autorisée peut
19 entraîner la disqualification et le
20 rejet de sa proposition.

21 Puis là, on vient préciser qu'il y a des règles sur
22 les communications avec d'autres partenaires, avec
23 d'autres parties avec lesquelles le partenaire
24 privé sera appelé à interagir, donc il y a deux
25 paragraphes là-dessus.

1 Toutes les communications avec une
2 personne autre que le représentant des
3 autorités publiques relativement à
4 tout renseignement lié au processus de
5 soumissions dont l'appel de
6 propositions, le soumissionnaire doit
7 passer par le représentant des
8 autorités publiques selon les
9 procédures de demande de
10 renseignements.

11 Et le représentant des autorités publiques, mon
12 collègue André vous les a nommés plus tôt ce matin.
13 C'est un poste qui a changé, mais c'est occupé par
14 une personne précise. C'est pas... c'est pas un
15 organisme puis c'est vraiment une personne.

16 Le deuxième paragraphe, ils vont venir
17 préciser encore plus que :

18 Sur demande écrite au représentant des
19 autorités publiques, celui-ci pourra
20 accorder son consentement selon les
21 modalités qu'il définira, afin de
22 communiquer soit avec la Ville de
23 Montréal, le ministère des Transports,
24 la Société de transport de Montréal ou
25 n'importe quelle autre organisation.

1 Donc, ce qu'on voit, c'est que la règle de base,
2 c'est que la question est adressée au représentant
3 des autorités publiques et lui va aller chercher
4 l'information pour le soumissionnaire et la
5 retransmettra au soumissionnaire. Donc, c'était le
6 point important, là, à établir au niveau des
7 communications.

8 Q. **[326]** Et si je vous suis bien, vous avez ajouté
9 vers la fin qu'il y a des exceptions qui sont
10 possibles, mais qu'il faut un consentement écrit.

11 R. Il faut le consentement.

12 Q. **[327]** Et là un cadre sera défini.

13 R. C'est ça. Et il va préciser pour quelle modalité et
14 dans quel cadre ça doit être...

15 Q. **[328]** D'accord. Vous aviez aussi brièvement évoqué
16 ce matin une liste de personnes, en ce qui concerne
17 les conflits d'intérêt. Je sais pas si vous aviez
18 terminé ou si vous vouliez compléter.

19 R. Sur les conflits d'intérêt, c'est le paragraphe
20 761, le point 7.6.1, un petit peu avant ça. Ici, si
21 on descend un petit peu, aux quatrième et cinquième
22 paragraphe, quatrième on arrive ici, donc on dit :

23 En raison de leur participation au
24 projet...

25 il y a des entreprises, il y a des personnes qui

1 sont formellement identifiées à l'Annexe I-15... 1-
2 15. En fait, ces personnes-là, c'est ceux qui ont
3 participé à l'élaboration du projet préliminaire.
4 Donc, comme elles détiennent certaines informations
5 privilégiées, on identifie ces personnes-là

6 ... ou toute personne liée à ces
7 entreprises ne peuvent travailler pour
8 le compte d'un soumissionnaire ou d'un
9 collaborateur en relation avec le
10 projet ou pour la préparation et le
11 dépôt d'une proposition ou détenir une
12 participation dans le soumissionnaire,
13 dans ses membres, dans ses
14 participants ou collaborateurs
15 directement ou indirectement, à moins
16 d'avoir obtenu auparavant une
17 autorisation de PPP Québec.

18 Donc, si on contrevient à cette règle-là, ça peut
19 entraîner la disqualification du soumissionnaire
20 concerné. Le paragraphe suivant, on est encore plus
21 large que ça, on vient dire :

22 Toute autre personne ou entreprise
23 ayant contracté avec le CUSM, le
24 gouvernement ou PPPQ pour oeuvrer au
25 projet du CUSM est également

1 inadmissible à moins d'un avis
2 spécifique contraire.

3 Donc, le soumissionnaire ne devrait pas avoir la
4 possibilité d'engager quelqu'un qui a participé au
5 projet du côté des autorités publiques, que ce soit
6 du CUSM, du gouvernement ou de PPPQ à moins
7 d'obtenir un consentement préalable. Ça fait que
8 ces règles-là sont importantes parce que ces gens-
9 là détiennent effectivement des informations sur
10 l'ensemble du projet qui étaient pas nécessairement
11 accessibles aux deux soumissionnaires au point de
12 départ.

13 Q. **[329]** Parfait. Donc, si on passe, Madame
14 Blanchette, à la diapositive numéro 23, je pense,
15 en tout cas, la suivante. Évidemment, là...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[330]** Je note qu'il y a aussi... Je m'excuse.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[331]** Je note qu'il y a aussi deux paragraphes plus
22 haut, à 7.6.1, alors donc le deuxième paragraphe :

23 Chacun des soumissionnaires doit
24 divulguer tout conflit d'intérêt réel
25 ou apparent [...]

1 L'avez-vous mentionné?

2 R. Non, je l'avais pas mentionné.

3 Q. **[332]** [...] et toute situation d'avantages
4 indus qui existent ou qui pourraient
5 exister à leur égard dans l'avenir. Si
6 un tel conflit d'intérêts ou une telle
7 situation d'avantages indus se
8 présente ou si le Soumissionnaire
9 désire faire clarifier une situation
10 de conflit d'intérêts potentiel ou une
11 situation d'avantages indus existant
12 ou pouvant exister à son égard, le
13 Soumissionnaire doit immédiatement en
14 informer par écrit le Représentant des
15 autorités publiques et proposer les
16 moyens qu'il entend prendre pour
17 remédier à cette situation.

18 R. Effectivement.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[333]** Si je ne m'abuse, Monsieur Noël, d'ailleurs,
21 on... il y aura application de cette règle-là, il y
22 a des formulaires qui sont prévus et...

23 M. ANDRÉ NOËL :

24 R. Exactement.

25 Q. **[334]** ... elle sera... on y aura recours et on

1 verra peut-être plus tard des exemples. Alors,
2 Monsieur Desaulniers, bon, une fois qu'on a établi
3 les règles pour les communications, là il y a aussi
4 une autre série de règles qui sont fondamentales,
5 c'est celles qui ont trait à l'évaluation, disons,
6 en termes... j'emploie le terme globalement, là,
7 des propositions?

8 M. ÉRIC DESAULNIERS :

9 R. C'est ça. En fait, on va venir aussi, dans ce
10 volume-là, préciser comment les deux
11 propositions... bien, les deux propositions, plus,
12 s'il y en avait plus, vont être départagées à la
13 fin du processus. Là il y a toute une série de
14 règles, que j'expose succinctement, dans la
15 diapositive. Je vais vous donner la référence,
16 c'est dans la... le volume de l'Appel de
17 propositions mais c'est les pages 47 à 52. Si vous
18 me permettez, je vais plus suivre avec les
19 diapositives que d'aller directement dans la
20 réglementation.

21 Q. **[335]** Dans le même onglet, c'est l'onglet 3 aussi?

22 R. C'est dans le même onglet, oui. Dans le même
23 document.

24 Q. **[336]** C'est 47 à 52 du document papier?

25 R. Papier, oui. Donc, dans un premier temps c'est

1 qu'on vient dire... on va déterminer un critère
2 d'abordabilité. Donc, il y a seuil à partir duquel
3 la proposition est acceptable. On va dire
4 « acceptable » pour l'instant. Le seuil
5 d'abordabilité c'est qu'on définit une valeur en
6 valeur actuelle nette, je vais y venir tout de
7 suite après, vous expliquer ce que c'est qu'une
8 valeur actuelle nette. Un prix... un prix plafond,
9 si on veut. Par contre, dans le premier appel
10 d'offres ce n'est pas nécessairement un critère de
11 recevabilité. Donc, on se met des... on met en
12 place certaines... certaines dispositions pour
13 permettre de négocier même si ce critère-là est pas
14 rencontré. Donc, c'est pas le prix en tant que tel
15 qui est le premier facteur le plus important.

16 (14:13:13)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[337]** Ce que vous dites, dans le fond, c'est que si
19 le soumissionnaire soumet un prix en valeur
20 actuelle nette plus élevé que ce critère-là, il est
21 pas automatiquement exclu, là?

22 R. Non. Au point de départ, non.

23 Q. **[338]** C'est ça, quand vous dites qu'il n'est pas un
24 critère de recevabilité donc...

25 R. C'est ça. Dans le premier appel de propositions, au

1 mois d'octobre deux mille huit (2008), quand on
2 fait l'appel de propositions, c'est pas un critère
3 de...

4 Q. [339] Qui élimine.

5 R. Qui élimine. Ça disqualifiera pas la proposition si
6 elle est supérieure au prix. Donc, c'est ça, le
7 principal critère d'évaluation c'est pas le prix.
8 On va voir qu'il y a des comités de sélection... il
9 y a un comité de sélection, il y a des sous-comités
10 de sélection qui sont mis en place. Puis il y a une
11 formule où on va venir considérer le prix puis les
12 facteurs qualitatifs. On va accorder quarante pour
13 cent (40 %) de la valeur de l'évaluation au prix en
14 tant que tel, si on veut, à la valeur actuelle
15 nette. Puis il y a soixante pour cent (60 %) de
16 l'évaluation qui va être accordé en fonction des
17 points qui vont être attribués par chacun des sous-
18 comités. C'est plusieurs personnes, c'est plusieurs
19 sous-comités sur des aspects spécifiques,
20 technique, robustesse financière, on va tous les
21 voir en détail, mais c'est plusieurs personnes qui
22 sont impliquées différent.

23 Ça fait que, moi, ce que j'ai noté là-
24 dessus, c'est qu'on n'est pas dans un mode, là,
25 plus bas prix, là. C'est pas ce qu'on recherche,

1 c'est vraiment d'avoir la meilleure qualité. Eux
2 autres, ils vont... ils appellent ça, la meilleure
3 valeur au secteur public, le résultat de cette
4 formule-là. Quarante pour cent (40 %) du prix,
5 soixante pour cent (60 %) du qualitatif, on va
6 appeler ça, la meilleure valeur au secteur public.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Peut-être, Madame Blanchette, si vous voulez
9 exhiber la page 51 du document de l'onglet 3. C'est
10 51 papier, là.

11 Q. **[340]** Si on affiche le... là ça donne un aperçu de
12 la grille d'évaluation...

13 R. Oui, avec les comités que je mentionnais.

14 Q. **[341]** Et, si on descend, on voit le prix de la
15 proposition était un facteur... et là il y a une
16 formule, c'est cette...

17 R. C'est ça.

18 Q. **[342]** ... formule-là que vous décriviez. Cette
19 formule-là donne ce que vous appelez...

20 R. La meilleure valeur au secteur public.

21 Q. **[343]** La meilleure valeur au secteur public.

22 D'ailleurs, on si voit sous 5.3.4.2, c'est comme ça
23 qu'on la définit, la proposition de base offrant la
24 meilleure valeur au secteur public... bon,
25 correspond à ce que vous appelez la valeur actuelle

1 nette pondérée, et caetera?

2 R. C'est ça. En fait, ce qu'on vient faire, on le voit
3 dans la formule, le zéro virgule quatre fois la
4 valeur actuelle nette des paiements périodiques
5 relatifs aux services, quarante pour cent (40 %) de
6 valeur actuelle nette qu'on divise par cent mille
7 (100 000) pour se ramener sur un facteur
8 correspondant puis on ajoute à ça sept mille deux
9 cents (7200) fois un moins Q, « Q » étant le
10 pourcentage atteint par l'évaluation qualitative de
11 l'équipe des sous-comités. C'est là où vient dire,
12 il y quarante pour cent (40 %), dans le fond... en
13 résumé, il y a quarante pour cent (40 %) de la
14 composante qui est attribué pour le prix, la
15 balance est attribuée par la valeur qualitative du
16 projet.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[344]** Est-ce qu'on voit les éléments considérés
19 qualitatifs?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Oui...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[345]** Juste de voir un peu lequel...

24 R. Oui. Oui, on va revenir...

25 Q. **[346]** ... lesquels sont les plus importants. On va

1 y revenir plus tard?

2 R. Oui, on va... oui, on va aller là-dedans plus en
3 détail.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. [347] On va y revenir même plusieurs fois.

6 R. Donc...

7 Q. [348] Oui, je vous rends la parole, Monsieur
8 Desaulniers.

9 R. C'est bon. Si on passe à la diapositive suivante de
10 la présentation. Donc, ce que je viens de vous
11 expliquer là c'est que... c'est ça, on ajuste la
12 valeur actuelle nette par la formule qu'on vient de
13 voir. La VAN ajustée devient la meilleure valeur au
14 secteur public, on l'a dit. Si le classement par ce
15 critère était trop serré, dans le processus on
16 dit : « On va faire le calcul mais c'est pas
17 automatique que c'est celui qui a le meilleur score
18 qui va remporter. » On fait le calcul et si la
19 différence entre les deux calculs est de moins de
20 trois pour cent (3 %), on va aller considérer le
21 pointage de un des sous-comités qui est le sous-
22 comité fonctionnalité, qui est le plus important
23 dans le pointage qualitatif. Fonctionnalité
24 représente quarante pour cent (40 %) de la valeur
25 du pointage. Donc on dit, si les deux calculs sont

1 trop serrés, on va aller sur le pointage du sous-
2 comité fonctionnalité. Si le classement de ce
3 pointage-là va dans le même sens que le premier
4 classement qu'on a obtenu, on déclare un gagnant.
5 Si ce pointage-là n'est pas dans le même sens et
6 que l'écart à ce pointage-là est plus que cinq pour
7 cent (5 %), c'est ce pointage-là qui compte. Puis
8 si c'est moins de cinq pour cent (5 %), on retourne
9 sur le premier calcul. Donc c'est un peu complexe
10 mais c'est les règles du jeu qui sont données aux
11 soumissionnaires au point de départ. C'est ce qui
12 aurait dû être appliqué.

13 Q. **[349]** Mais ça donne quand même l'idée que, à moins
14 que ça soit très serré et que, puis très serré au
15 sens, comment dire, de... entre la... au niveau de
16 la VAN à ajuster, c'est-à-dire de la meilleure
17 valeur au secteur public...

18 R. La meilleure valeur au secteur public.

19 Q. **[350]** ... c'est ça qui est le principal point hein?
20 Le gagnant, c'est celui qui a la meilleure valeur
21 au secteur public.

22 R. Effectivement.

23 Q. **[351]** Si ça reste trop serré, on risque de revenir
24 là.

25 R. C'est ça.

1 Q. [352] Mais...

2 R. Mais si c'est trop serré à ce niveau-là, on va
3 aller voir le comité fonctionnalité, et si lui est
4 trop serré, on va revenir au premier critère.

5 Q. [353] C'est ça. Donc à moins que la fonctionnalité
6 soit nettement en faveur d'un des proposants, en
7 cas d'égalité...

8 R. C'est ça.

9 Q. [354] ... de toutes façons, on va ultimement finir
10 par se repencher sur...

11 R. Sur la meilleure valeur au secteur...

12 Q. [355] ... le résultat du calcul pour déterminer la
13 meilleure proposition.

14 R. C'est ça. Donc ça fait un peu le tour, là, de ce
15 qui était de l'évaluation. Maintenant, si on passe
16 à la diapositive suivante, depuis un petit bout de
17 temps, je vous parle de valeur actuelle nette.
18 C'est un concept qui est utilisé régulièrement en
19 finances. C'est un outil parce que là, ce qu'il
20 faut comprendre, c'est que la valeur de l'argent
21 dans le temps est pas la même. Si on vous demande
22 de mettre un million de dollars (1 M\$) aujourd'hui
23 ou de le déboursier dans trente (30) ans, ça a pas
24 la même valeur. Ça fait que comment on fait pour
25 comparer des propositions qui ont des valeurs comme

1 ça, sachant au point de départ que c'est le
2 partenaire privé qui va déterminer la liste des
3 paiements, puis qu'ils auront pas nécessairement la
4 même liste tous les deux, en fait, ils ont pas la
5 même liste tous les deux, il faut qu'on rende les
6 deux propositions comparables. Ça fait partie de la
7 stratégie de chacun des proposants, là, de définir
8 ses paiements. Donc, pour rendre ça comparable,
9 l'outil qu'on utilise, c'est la valeur actuelle
10 nette. Et là, je vais avoir besoin d'un petit
11 tableau que j'ai préparé pour vous démontrer un peu
12 quelques concepts dans ça.

13 Q. **[356]** Onglet 5, Madame Blanchette.

14 R. L'onglet 5. Je veux pas nécessairement faire un
15 cours de finances...

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est 1703.

18 Q. **[357]** 1703.

19 14:19:33

20

21 155P-1703 : Démonstration de concept de la Valeur
22 Actuelle Nette (VAN) pour l'évaluation
23 d'un projet en fin 2013

24

25 R. Donc moi j'ai préparé un calcul. Si on descend un

1 petit peu, vous allez voir...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [358] Je peux vous dire que le cours de finance
4 sera pas inutile.

5 R. Non, mais c'est pas mon but, Madame. Juste pour, si
6 on peut se limiter à... juste à remonter un petit
7 peu, Madame Blanchette, juste pour que la ligne
8 « VAN 2013 », comme ça.

9 En fait, ce que je vous ai préparé c'est un
10 exemple de calcul que j'ai fait moi-même, là, avec
11 des déboursés qui totalisent un million trois cent
12 cinquante mille (1,350 M\$). Vous voyez le total des
13 colonnes A, B, C. Ce sont tous une liste de
14 paiements qui totalisent un million trois cent
15 cinquante mille (1,350 M\$).

16 Et là on utilise un taux d'actualisation,
17 en haut, que j'ai pris à huit pour cent (8 %), taux
18 annuel, et quand on fait le calcul de valeur
19 actuelle nette, bien on voit que la colonne A, j'ai
20 une valeur actuelle nette de trois cent trente-sept
21 mille (337 000 \$), donc un déboursé de un million
22 trois cent cinquante mille (1,350 M\$) dans dix-sept
23 (17) ans dans mon exemple, représente trois cent
24 trente-sept mille (337 000 \$) aujourd'hui selon cet
25 outil-là.

1 Dans la colonne B, on voit que les
2 déboursés sont plus petits au départ et plus grands
3 en terminant. Donc j'ai une série de cinquante
4 mille (50 000 \$) puis ensuite j'ai une série de
5 cent mille (100 000 \$). Ça, ça me donne une valeur
6 actuelle nette de six cent vingt-quatre mille
7 (624 000 \$) et si on avait proposé le contraire,
8 donc une séquence de grands déboursés en partant,
9 des cent mille (100 000 \$) en partant puis une
10 séquence de cinquante mille (50 000 \$) en
11 finissant, la valeur actuelle nette augmente, sept
12 cent quatre-vingt mille (780 000 \$).

13 Donc vous pouvez voir par les calculs de la
14 valeur actuelle nette qu'il y a en bas de ces trois
15 colonnes-là, A, B, C, plus le déboursé est proche
16 du début du contrat, plus la valeur est importante.
17 Plus on demande un paiement rapidement, plus il
18 représente d'argent dans le fond, là, dans le
19 calcul de la valeur actuelle nette.

20 La dernière colonne, la colonne D, c'est
21 que je voulais vous démontrer l'impact de faire
22 varier le taux d'actualisation. Donc j'ai pris les
23 mêmes déboursés que dans la colonne C, qui sont
24 positionnés dans la même période, mais j'ai fait
25 fluctuer le taux d'actualisation. Et là on voit que

1 la valeur nette augmente une par rapport à l'autre.
2 Donc si on diminue le taux d'actualisation, on
3 augmente la valeur nette. À l'inverse, si on
4 augmente le taux d'actualisation, on diminue la
5 valeur nette. Ça fait que les concepts qui vont
6 être intéressants à retenir pour la suite de notre
7 présentation, c'est surtout ça. Plus le déboursé
8 est proche du début du contrat, plus la valeur
9 actuelle nette est grande, plus le taux
10 d'indexation...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[359]** Permettez-moi. Et plus la valeur actuelle
13 nette est grande, plus il y a un risque de déborder
14 le critère d'abordabilité.

15 R. Effectivement, effectivement. Et puis plus le taux
16 d'actualisation est bas, plus la valeur nette est
17 grande aussi. Donc...

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[360]** Parce que la valeur actuelle nette, c'est le
20 montant qui est proposé comme prix si on peut dire
21 pour son projet par chacun des sous-proposants.

22 R. C'est un peu ça.

23 Q. **[361]** Donc dépendamment de comment il organise ses
24 paiements...

25 R. Ça va avoir une influence sur son prix.

1 Q. **[362]** Ça a une influence significative sur le prix
2 qu'il soumet.

3 R. Effectivement.

4 Q. **[363]** D'accord.

5 R. Et le critère d'abordabilité auquel monsieur
6 Lachance faisait référence, il est déterminé en
7 valeur actuelle nette aussi. Donc, à partir du
8 moment où on parle d'une valeur actuelle nette, ce
9 sont des montants qui sont comparables. C'est pour
10 ça qu'on utilise cet outil-là.

11 Q. **[364]** Mais qui n'ont pas de, mais qui ont un lien,
12 disons mathématique, avec un montant que, ou la
13 somme des paiements qui seront faits mais c'est
14 pas... on peut pas comparer les deux, là.

15 R. Non, non, on peut pas comparer les deux. Non, non,
16 non. C'est pas... C'est vraiment le positionnement
17 du paiement dans le temps qui a un impact sur la
18 valeur actuelle nette. Est-ce que j'ai d'autres
19 choses à vous dire là-dessus? Non, je pense que...

20 Q. **[365]** Le recours à cet outil, est-ce que ça a
21 des... bien là, vous avez indiqué... on en a
22 légèrement discuté, mais est-ce qu'il y a d'autre
23 chose que ça entraîne ou d'autres éléments sur
24 lesquels vous voudriez qu'on soit... auxquels vous
25 voudriez attentif pour la suite des choses?

1 R. O.K. Bien en fait, il y a une discussion théorique
2 qu'on peut avoir sur le taux d'actualisation qui va
3 être choisi. Puis ça, c'était l'objet de ma
4 diapositive suivante. Bon, déjà, on peut voir, la
5 valeur actuelle nette a aussi servi dans le dossier
6 d'affaire initial, à comparer le projet mode PPP,
7 versus mode traditionnel. Le choix du taux
8 d'actualisation va être important dans le cadre de
9 cette comparaison-là parce que si le taux
10 d'actualisation est trop élevé, on voit, quand on
11 répartit des paiements dans le temps, avec un taux
12 d'actualisation élevé, on réduit la valeur. Alors
13 que quand on parle d'une réalisation en mode
14 traditionnel, bien on paye les immobilisations au
15 point de départ au lieu de les répartir sur une
16 longue période. Ça fait que choix du taux
17 d'actualisation va être important dans ce cadre-là.
18 Il y a deux approches pour choisir le taux
19 d'actualisation. Il y a une approche qui est dite
20 financière, et ça, là-dessus...

21 Q. **[366]** Onglet 7, Madame Blanchette.

22 R. L'onglet 7.

23 Q. **[367]** À la première page du document.

24 LA GREFFIÈRE :

25 1704.

1 155P-1704 : Extrait du dossier d'affaires final du
2 20 février 2011 - Centre universitaire
3 de santé McGill
4

5 R. À la page...

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Q. **[368]** Moi j'ai dit : « Première page », j'avais
8 oublié la couverture, donc la deuxième.

9 R. Bon. C'est un extrait du dossier d'affaires final.
10 Je vous ai dit ce matin que le dossier d'affaires
11 initial avait une évolution, ça c'est le final qui
12 a été préparé le vingt (20) février deux mille onze
13 (2011) où on vient justement expliquer un peu ce
14 concept-là, là, de ce qui est le taux
15 d'actualisation. Et on vient se comparer avec
16 d'autres endroits dans le monde. Ça, ça faisait
17 suite à un commentaire qui avait été émis par le
18 Vérificateur général du Québec, qui est mon onglet
19 6.

20 Q. **[369]** Oui, on peut revenir peut-être
21 temporairement.

22 R. Ou on reviendra.

23 Q. **[370]** On peut peut-être y aller d'abord pour que
24 vous puissiez...

25 R. O.K.

1 Q. **[371]** ... formuler l'observation qui avait été
2 fait, Madame Blanchette, onglet 6, c'est la page
3 qui s'affiche.

4 R. C'est bon.

5 LA GREFFIÈRE :
6 1705.

7
8 155P-1705 : Communiqué numéro 5 du Vérificateur
9 général sur les PPP pour les CHU's du
10 dix-huit novembre 2009

11
12 R. Donc, les commentaires qui étaient faits, c'était à
13 la page 2. C'est essentiellement ce que je vous ai
14 dit tantôt, là. Descendez encore un petit peu. En
15 descendant encore un petit peu « Taux
16 d'actualisation ». Donc, le constat qui était
17 formulé dans ce... ce document-là, c'est ce que je
18 vous ai expliqué tantôt. Plus le taux
19 d'actualisation est élevé, plus on favorise, dans
20 le fond, le mode PPP par rapport au mode
21 traditionnel, là. Et...

22 Q. **[372]** Juste, Monsieur Desaulniers, pour placer les
23 choses, de quoi s'agit-il? Ce document-là, c'est
24 quoi exactement?

25 R. Ce document-là, c'est le communiqué du Vérificateur

1 général sur les PPP pour les CHU's qui a été publié
2 le dix-huit (18) novembre deux mille neuf (2009).

3 Q. **[373]** Donc, à la veille du dépôt des propositions
4 financières?

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[374]** En plein milieu du processus.

7 R. Donc, il y a des travaux qui ont été faits, en
8 fait, sur le mode d'octroi. On se questionnait sur
9 le mode d'octroi. Est-ce que c'était correct
10 d'avoir choisi le mode PPP ou le mode traditionnel?
11 Et le commentaire qui était émis là-dedans, c'est
12 que PPP Québec a choisi, pour les dossiers du CHUM
13 et du CUSM, un taux d'actualisation plus élevé,
14 huit pour cent, que celui qui a été adopté dans
15 d'autres projets PPP, qui étaient à six point cinq
16 pour cent.

17 Donc, comme je vous ai expliqué auparavant,
18 en choisissant un taux d'actualisation plus élevé,
19 on diminue la valeur actuelle nette. Et là, le
20 commentaire du Vérificateur général, c'était de
21 dire : « Bien on a un taux différent de d'autres
22 projets qui se sont réalisés en PPP. »

23 Q. **[375]** Et si on fait ça, ça semble vouloir militer
24 en faveur de ce choix de mode d'octroi?

25 R. Ça semble militer en faveur de ce choix de mode

1 d'octroi là. Dans le dossier d'affaires final, qui
2 est l'onglet 7 qu'on venait d'afficher juste
3 auparavant, où il y a deux approches, là, il y a
4 l'approche financière ou l'approche sociale, là, je
5 me rappelle pas comment ils l'appellent, là,
6 mais...

7 Q. **[376]** Oui, c'est ça.

8 R. Sociale? On voit une liste, là, de... de taux
9 d'actualisation qui sont utilisés ailleurs dans le
10 monde puis on vient dire : « Bien dans le fond, le
11 taux de huit pour cent, il peut être justifié selon
12 certaines théories. » Donc, si on va au Royaume-
13 Uni, ils utilisent trois et demi puis c'est trois
14 et demi pour toutes les analyses de projets. En
15 Australie, sept et demi pour les projets avec un
16 risque social moins important, dix et demi (10,5)
17 pour les plus risqués. Aux Pays-Bas, de cinq et
18 demi à huit et demi. En Ontario, trois et demi à
19 quatre et demi. Ils sont plus sur une approche
20 financière. Puis en Colombie-Britannique, bien on
21 parle entre six et demi et neuf pour cent. Donc, on
22 venait dire que finalement, on a choisi un taux
23 dans une fourchette qui semblait raisonnable.

24 Le point important là-dedans c'est que pour
25 la suite du processus, le choix du taux, c'est le

1 même pour les deux soumissionnaires. Quand ils vont
2 déposer leur valeur actuelle nette, c'est le même
3 taux à la même date. Ce sont des paramètres qui
4 sont définis. Donc, c'est juste de poser une
5 hypothèse sur le taux puis de la transmettre aux
6 deux... aux deux soumissionnaires. Puis ça permet
7 de venir déterminer la valeur actuelle nette qui
8 est une... un peu le prix, si on veut, là, pour
9 comparer des propositions. Ça termine...

10 Q. [377] Parfait. Je pense que vous aviez aussi...

11 R. Il y avait les exigences particulières sur le
12 stationnement, oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [378] Qui a déterminé le taux d'actualisation?

15 R. PPP Québec. C'est entériné par décret du conseil
16 des ministres dans l'appel de propositions, c'est
17 défini.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. [379] Et est-ce que... enfin, je pose la question
20 de façon plus ouverte et peut-être un peu
21 grossière, mais est-ce que ça peut faire l'objet
22 d'une manipulation à des fins... quand je dis
23 manipulation, j'entends par là que le choix du
24 taux, dans la mesure où il y a une fourchette
25 floue, répond, disons aux objectifs de l'un et de

1 l'autre?

2 R. En fait, c'est un des arguments qu'on a... auquel
3 on a pensé, qu'on a abordé, mais j'ai pas de...
4 j'ai pas d'indication qu'il y a de pression
5 politique, si c'est là où vous voulez aller, pour
6 dire, on choisit un taux plus élevé ou plus faible.
7 Je n'ai pas eu ces... Je n'ai pas vu d'indication.

8 Q. **[380]** Mais on garde en tête que ça permet
9 d'afficher une valeur actuelle nette plus faible,
10 ce qui peut peut-être rendre plus facile ou plus -
11 comment dire- moins coûteux un projet qui, au
12 final, peut-être le sera plus?

13 R. Oui. Bien, en fait, ce qu'on affiche peut-être
14 moins coûteux, mais dans la réalité...

15 Q. **[381]** Non, exact.

16 R. ... ça ne change pas nécessairement la nature du
17 projet.

18 Q. **[382]** Parfait. Madame Blanchette, la diapositive
19 suivante s'il vous plaît.

20 R. Dans l'appel de proposition, toujours notre même
21 pièce 3, le volume 1 de l'appel de proposition du
22 seize (16) octobre deux mille huit (2008), là, j'ai
23 noté vingt-sept (27) à vingt-huit (28), mais on va
24 aller voir si c'est bien celle-là.

25 Q. **[383]** Du PDF. Vingt-six (26), vingt-sept (27) du

1 document papier.

2 R. Vingt-six (26), vingt-sept (27) du document papier;
3 vingt-sept (27), vingt-huit (28) du PDF. Oui. En
4 descendant un petit peu plus bas.

5 Q. **[384]** Donc, ça, ce sont des règles que vous nous
6 annoncez qui ont trait à un aspect particulier du
7 projet en tant que tel sur lequel on a concentré
8 une partie de l'enquête?

9 R. Effectivement. C'est que dans le cadre du projet
10 PPP, dans l'appel d'offres, il est clairement
11 indiqué que le partenaire privé, à l'alinéa d) du
12 paragraphe 2.3 :

13 Le partenaire privé doit fournir des
14 installations de stationnement
15 souterrain comportant au minimum dix-
16 huit cents (1800) places et les
17 services de stationnement en
18 conformité aux volumes 2, 3, 4 et des
19 normes qui y figurent.

20 Si on passe à la page suivante, là, on va voir
21 qu'il y a un paragraphe spécifique sur les services
22 de stationnement (paragraphe 2.4) où on reprend
23 encore :

24 Le partenaire privé doit fournir des
25 installations de stationnement

1 souterrain comportant au minimum dix-
2 huit cents (1800) places.

3 Donc, on indique que :

4 Cette capacité-là correspond
5 généralement aux nombres de places
6 minimales qui est requis par la
7 réglementation municipale. Le CUSM
8 accueillera favorablement des
9 suggestions proposant en plus de
10 places de stationnement.

11 Donc, l'exigence de base devrait répondre aux
12 normes municipales. Puis s'il y a plus de
13 stationnement, tant mieux. On indique aussi que le
14 CUSM :

15 Le cadre régissant la fixation des
16 tarifs de stationnement est décrit au
17 volume 4.

18 Donc, le CUSM se réserve le droit de fixer les
19 prix, fixer le nombre d'abonnements mensuels, fixer
20 le nombre de places réservées. Ils vont même
21 fixer... ils vont venir définir une base de calcul
22 pour les augmentations subséquentes des prix,
23 qu'ils vont venir comparer avec des stationnements
24 exploitant plus que trois cents (300) espaces dans
25 un rayon de cinq kilomètres. Donc, il y a un paquet

1 de normes que le CUSM conserve quand même pour
2 imposer une façon de faire au partenaire privé.

3 Ensuite, on vient indiquer que :

4 Le CUSM s'attend à ce que la gestion
5 par le partenaire privé du parc de
6 stationnement, des services de
7 stationnement et des revenus qui en
8 sont dégagés réduisent les paiements
9 périodiques aux services payables par
10 le CUSM.

11 Donc, ce qu'on vient dire, c'est que, par
12 l'exploitation du stationnement, le partenaire
13 privé va aller chercher des revenus des usagers du
14 stationnement et que s'il y a un profit ou un
15 bénéfice, on s'attend à ce qu'il vienne réduire les
16 paiements qu'il va demander au gouvernement. Donc,
17 on vient dire que le profit du stationnement dans
18 le fond devrait être utilisé par le partenaire
19 privé pour payer le restant du projet, puis en
20 faire plus, en fait, avec le même budget si on
21 veut.

22 Q. **[385]** En refilant la facture aux usagers...

23 R. Aux usagers.

24 Q. **[386]** ... partiellement aux usagers du
25 stationnement?

1 R. Oui. Ensuite on dit que :

2 Le coût des immobilisations de
3 l'exploitation et de l'entretien lié
4 aux services de stationnement doivent
5 être entièrement récupérés grâce aux
6 bénéfices prévus, lesquels doivent
7 contribuer à réduire les paiements
8 périodiques.

9 On revient encore là-dessus. Mais le point
10 important là-dedans, c'est qu'il faut que le
11 stationnement soit autofinancé. Ça, c'est une règle
12 du ministère de la Santé et des Services sociaux du
13 Québec. Les stationnements sont des activités
14 accessoires. Ils doivent s'autofinancer.

15 Donc, en conséquence, le partenaire
16 privé devra proposer une structure et
17 une solution permettant de maximiser
18 la réduction des paiements périodiques
19 relatifs aux services.

20 Donc, le partenaire est invité à trouver une option
21 qui va lui permettre le plus possible de diminuer
22 les paiements qu'il va exiger par la suite.

23 Q. **[387]** Quand il va prévoir sa grille de paiements
24 sur trente (30) ans...

25 R. Il devra tenir compte...

1 Q. **[388]** ... il a une latitude ou il a une marge de
2 manoeuvre qui sont les revenus générés. Donc, il va
3 devoir calculer, lui, à l'avance combien il
4 s'attend à ce que ses stationnements lui rapportent
5 et réduire en conséquence les différents paiements
6 périodiques?

7 R. Oui.

8 Q. **[389]** Et ensuite de ça, on ramènera tout ça en
9 valeur actuelle nette pour avoir...

10 R. Effectivement.

11 Q. **[390]** ...son prix soumis, quoi?

12 R. C'est ça. Effectivement.

13 Q. **[391]** D'accord. Ce que vous nous dites en
14 parallèle, c'est qu'on voit déjà que, malgré qu'ils
15 doivent prévoir combien, on va essayer de prévoir
16 combien ça va lui rapporter, il y a par ailleurs
17 des contraintes qui lui sont imposées par le CUSM
18 en ce qui concerne combien il peut facturer aux
19 gens et dans quelle mesure il est capable
20 d'augmenter ça?

21 R. Effectivement. On demande au partenaire privé de
22 rendre, d'exploiter une entreprise qui est le
23 stationnement, mais en lui imposant des contraintes
24 en même temps.

25 Q. **[392]** Parfait. Ça, ça met fin, Madame la

1 Présidente, Monsieur le Commissaire, à la section
2 disons qu'on avait intitulée, vous aviez intitulée,
3 je pense, « Règles »...

4 R. Les règles administratives.

5 Q. **[393]** Oui. Concept théorique, et cetera. Et, là, on
6 revient dans le vif du sujet. Donc, Monsieur Noël,
7 je fais de nouveau appel à vous. On se réinscrit
8 quelque part dans le processus. Vous allez peut-
9 être nous guider pour voir on en était.

10 M. ANDRÉ NOËL :

11 R. Oui. Malheureusement, il faut faire des fois un
12 petit peu de répétition, sinon on se perd, et il y
13 a des informations qui se chevauchent. Alors juste
14 un tout petit rappel. L'appel de qualification est
15 lancé le vingt-sept (27) juin deux mille sept
16 (2007). Autrement dit, on appelle les compagnies.
17 En fait, c'est un appel même international qui va
18 être fait. On appelle les compagnies intéressées à
19 participer à la construction du CUSM à former des
20 consortiums et à indiquer quel... ces consortiums
21 sont intéressés à faire le CUSM. Et là il y a un
22 processus par lequel on vérifie si ces consortiums-
23 là sont sérieux, s'ils ont les reins assez solides,
24 s'ils ont... leurs partenaires ont de l'expérience
25 et finalement on les qualifie.

1 Alors, effectivement, on va les appeler,
2 tout le long de la présentation, SNC-GISM pour
3 Groupe immobiliser santé McGill et OHL PCUSM pour
4 partenariat CUSM. Ce sont les deux consortiums qui
5 se sont qualifiés. Dans un monde idéal, ça aurait
6 été préférable qu'il y en ait trois mais, bon,
7 finalement, il y en a eu deux. Alors, pendant toute
8 la période ensuite, qui va suivre l'appel de
9 propositions, c'est-à-dire une fois que les
10 consortiums se sont qualifiés, à l'automne deux
11 mille sept (2007), il y aura...

12 Q. **[394]** Deux mille huit (2008)?

13 R. Non, ils se sont qualifiés à l'automne deux mille
14 sept (2007) mais l'appel de propositions va être
15 lancé plus tard, le seize (16) octobre deux mille
16 huit (2008). Et, pendant quarante-quatre (44)
17 semaines, il va y avoir, ce que mon collègue a
18 expliqué tantôt, une période d'ateliers de
19 discussions.

20 Alors, comme c'est pas comme dans un
21 processus traditionnel où on dépose un appel
22 d'offres très précis, on va dire, par exemple, on
23 veut un... un hôpital de cinq étages avec tant de
24 chambres et qui sont formées de telle façon puis
25 tout ça, on donne des critères généraux, on dit, on

1 aimerait avoir un hôpital qui répond à telle et
2 telle fonctionnalités et à vous de nous proposer la
3 meilleure proposition. Alors, à la fois, il faut
4 exposer ses besoins, donc il y a des médecins qui
5 sont là, des infirmières, des gens de
6 l'administration, des gens de l'hôpital, qui sont
7 épaulés aussi par des... ce qu'on appelle des
8 équipes maîtres. Alors, dans ce cas-ci c'est la
9 firme Axor qui va soutenir les... les équipes
10 internes du CUSM. Il y a des architectes externes
11 aussi qui vont les aider, par exemple, Robert
12 Hamilton. Et pendant quarante-quatre (44) semaines
13 ils se rencontrent.

14 Alors, les consortiums viennent prendre les
15 besoins des... des gens de l'hôpital et soumettent
16 leurs idées. C'est des rencontres qui se font dans
17 des ateliers qui sont vérifiés par le vérificateur
18 de processus, monsieur Dumais. Bon, qui a pas le
19 don d'ubiquité, il peut pas être à la fois dans
20 tous les ateliers en même temps, mais il se promène
21 d'un atelier à l'autre sans préavis et il s'assure
22 que les... c'est les mêmes informations qui sont
23 données à tous. Et aussi il s'assure que si les
24 consortiums ont des bonnes idées, que ces bonnes
25 idées là vont pas être piquées, entre guillemets,

1 puis données à l'autre consortium pour lui
2 permettre d'améliorer sa proposition. C'est un
3 long... un long travail donc, qui va durer
4 quarante-quatre (44) semaines. Et c'est ce qui
5 fait... ce processus-là fait, effectivement, que ça
6 limite quand même en partant le nombre de personnes
7 qui peuvent répondre à ce genre d'appel, parce que
8 ça demande énormément de temps et d'énergie.

9 Bon, la plupart des ateliers, concrètement,
10 se sont déroulés dans les locaux de l'agence des
11 PPP, concrètement dans le bâtiment ici, ou dans les
12 bureaux du CUSM, rue Guy. Alors, le treize (13)
13 août deux mille neuf (2009), les consortiums ont
14 déposé leur proposition technique mais elles ont
15 pas tout de suite été examinées. Et il a été décidé
16 d'attendre l'adoption d'un décret, le seize (16)
17 septembre, qui va avoir entre autres pour effet
18 de... de préciser le paiement des compensations.
19 Puis là je vais demander à mon collègue de vous
20 expliquer un petit peu de quoi il s'agit. Mais on
21 se retrouve dans une situation de crise financière,
22 je reviendrai tantôt là-dessus, la crise financière
23 de deux mille huit (2008), et qui a un impact
24 sur... sur le processus et sur l'adoption d'un
25 nouveau décret, le seize (16) septembre.

1 Alors, avant l'adoption de ce décret-là
2 tout est suspendu. Je vais laisser mon collègue
3 expliquer qu'est-ce que c'est ce mécanisme de
4 compensation.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 À l'onglet 8, Madame Blanchette, afficher le décret
7 en question, les paragraphes 12, 13, 14, en
8 commençant, qui sont, je pense...

9 LA GREFFIÈRE :

10 Alors, c'est 1306.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Oui, pardon.

13 LA GREFFIÈRE :

14 1706.

15

16 155P-1706 : Décret 1006-2008 du 15 octobre 2008

17

18 M. ÉRIC DESAULNIERS :

19 R. En descendant un petit peu plus loin, Madame
20 Blanchette, c'est dans l'annexe. O.K., on arrive.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[395]** Donc, 12, 13 et 14.

23 R. C'est ça. On vient parler de la compensation
24 définitive et du paiement de clôture au
25 soumissionnaire non sélectionné. Parce qu'il faut

1 comprendre que, pour le soumissionnaire, c'est
2 beaucoup de frais d'engagés, là. Il y a des frais
3 d'ingénierie, il y a des frais d'architectes, il y
4 a des frais... c'est important, là; de s'investir
5 dans un processus d'appel de propositions comme
6 celui-là. C'est technique, c'est complexe, c'est un
7 gros projet, il va y avoir des frais. Donc, ce
8 qu'on vient définir ici c'est qu'il y a :

9 Une somme de quatre millions (4 M) qui
10 va être versée au soumissionnaire
11 ayant déposé une proposition de base
12 conforme et recevable et qui n'aura
13 pas été sélectionné.

14 Ça c'est une somme qui est versée par le
15 gouvernement du Québec. On va ajouter à ce montant-
16 là :

17 Un paiement de trois point cinq
18 millions (3.5) à être payé par le
19 soumissionnaire sélectionné...

20 Donc, le gagnant paie au perdant trois point cinq
21 millions (3.5 M).

22 ... au soumissionnaire conforme qui
23 n'aura pas été sélectionné.

24 Ce montant, payable au moment de la
25 clôture financière, s'inscrira à

1 l'intérieur du critère d'abordabilité
2 et ne modifiera donc pas le budget
3 autorisé par le gouvernement pour le
4 projet.

5 C'est sûr que le soumissionnaire qui verse le trois
6 point cinq millions (3,5 M\$), il le remet dans sa
7 facture, là, mais ça viendra pas nous affecter.

8 Cette somme constituera une
9 compensation complète et définitive
10 pour les coûts encourus pour la
11 préparation et le dépôt de la
12 proposition. En considération de ce
13 paiement, le CUSM acquerra tous les
14 droits de propriété intellectuelle
15 relatifs à la proposition.

16 Donc on dédommage le soumissionnaire perdant pour
17 ce qu'il nous a proposé mais en même temps, s'il y
18 a des bonnes idées là-dedans, on les achète au
19 moment du paiement.

20 Q. **[396]** Donc ça, c'est le paiement de compensation
21 tel qu'il est initialement prévu.

22 R. Il est prévu comme ça au mois d'octobre deux mille
23 huit (2008), au moment du lancement de la
24 proposition.

25 Q. **[397]** Parfait. Madame Blanchette, si on affiche

1 maintenant l'onglet 9, paragraphe... Oui, allez-y,
2 Madame.

3 LA GREFFIÈRE :
4 1707.

5 Q. **[398]** 1707.

6 14:41:06

7
8 155P-1707 : Décret 1008-2009 du 16 septembre 2009

9
10 M. ANDRÉ NOËL :

11 R. Maintenant, on ne lira pas tout ce décret mais
12 essentiellement, à cause de la crise financière de
13 deux mille huit (2008), et je suis pas moi-même un
14 expert en finances, mais on m'a expliqué par
15 exemple, pour faire image, un emprunt, dans le
16 cadre de cette enquête, quelqu'un m'a expliqué
17 qu'un emprunt fait par un consortium privé sur les
18 marchés internationaux pour trente (30) ans, de
19 deux cent cinquante millions de dollars (250 M\$)
20 sur trente (30) ans, avait un taux de six point
21 cinq pour cent (6,5 %) finalement. Ça lui coûtait
22 cent millions de dollars (100 M\$) de plus que si
23 c'était un taux de cinq point cinq pour cent
24 (5,5 %).

25 La crise financière a fait en sorte que

1 c'était plus difficile pour les consortiums d'aller
2 sur les marchés internationaux, d'avoir des
3 emprunts parce que dans un processus PPP, ce sont
4 les consortiums donc qui vont chercher ce
5 financement et aussi à des taux d'intérêt plus
6 élevés. On savait déjà, les consortiums avaient
7 déjà prévu, prévenu et ça se savait, que le critère
8 d'abordabilité allait fort probablement être
9 dépassé.

10 Q. **[399]** Avant que vous alliez là, Monsieur Noël, si
11 on descend, juste pour finir la partie du paiement
12 de compensation, si on descend, c'est 21 ou c'est
13 22? C'est 22 dans le haut de la page suivante. On
14 vient préciser, on vient changer quelques règles et
15 ça c'est une des règles, si j'ai bien compris, qui
16 ont été changées. Désormais, le paiement de
17 compensation va être payé à un soumissionnaire même
18 si, par exemple, il n'est pas en mesure de trouver
19 le financement qui était prévu...

20 R. Exactement.

21 Q. **[400]** ... ou il ne respecte pas certains des
22 critères de conformité qu'il devait respecter
23 auparavant. Donc on réduit, disons, les exigences
24 pour rendre les soumissionnaires éligibles au
25 paiement de compensation.

1 R. Exactement. C'est-à-dire qu'autrement dit, on
2 rassure les soumissionnaires en leur disant,
3 écoutez, même si votre proposition dépasse le
4 critère d'abordabilité, vous allez avoir droit, bon
5 premièrement, une de vos propositions pourra être
6 retenue et si elle n'est pas retenue, vous allez
7 avoir droit à la compensation quand même même si
8 votre proposition n'est pas conforme.

9 Et à l'article 52, on vient réaffirmer le
10 fait, si on peut baisser un peu, on dit « Le CUSM
11 et le gouvernement ne s'engageront pas à accepter
12 une proposition parmi celles reçues et pourront, à
13 leur seule discrétion, accepter une proposition non
14 conforme qui offre de meilleures valeurs pour le
15 secteur public dans l'éventualité où aucune
16 proposition soumise n'est jugée conforme. » On va
17 voir l'importance de ça un petit peu plus tard.

18 Q. **[401]** Donc si je vous suis bien, en deux mille neuf
19 (2009), on amende le règlement. On avait déjà une
20 règle qui disait qu'on pouvait, qu'on ne
21 s'engageait pas à accepter la proposition de qui
22 que ce soit mais là on vient dire que même si elles
23 sont toutes non conformes, on peut en prendre une,
24 celle qui offrirait la meilleure valeur...

25 R. Exactement.

1 Q. [402] ... au secteur public parce qu'on s'attend à
2 ce qu'elles soient toutes non conformes.

3 R. On s'attend déjà à ce que le critère d'abordabilité
4 soit dépassé. Maintenant, on va vous présenter...

5 Q. [403] La diapositive suivante, Madame Blanchette.
6 On est... Voilà.

7 R. On va vous présenter... c'est un récit. On va vous
8 présenter ça de la façon la plus chronologique
9 possible mais il y a des événements qui se
10 chevauchent et parfois on doit faire certains
11 retours en arrière.

12 Alors déjà on voit que malgré les règles
13 que mon collègue a expliquées tantôt, qu'il y a des
14 contacts bilatéraux entre le CUSM et SNC-GISM, même
15 à un niveau personnel. Alors on voit en mai deux
16 mille neuf (2009), Pierre Duhaime est nommé p.d.g.
17 de SNC-Lavalin. Il organise une réception à sa
18 résidence et il invite St-Clair Armitage qui est le
19 responsable PPP du CUSM et finalement, le bras
20 droit d'Arthur Porter. Il l'invite chez lui, à sa
21 résidence, pour célébrer, donc, sa nomination chez
22 SNC-Lavalin. On a parlé à une autre personne qui
23 était présente à cette réception-là, un autre
24 invité qu'on appelle ici tout simplement un autre
25 invité. Bon, non seulement nous confirme que

1 monsieur St-Clair Armitage était à cette réception-
2 là, mais il les voit interagir ensemble et il
3 constate que... ce qu'il nous a dit, il dit :
4 « C'était évident que c'était pas la première fois
5 qu'ils se voyaient. » C'était évident, finalement,
6 qu'ils avaient une relation amicale, intime,
7 d'amitié, là. Ils étaient... ils étaient... ils
8 avaient une très bonne relation clairement.

9 Ce qu'il faut dire, c'est qu'ils sont aussi
10 proches voisins. Monsieur St-Clair Armitage, quand
11 il a déménagé à Montréal, donc venant de Grande-
12 Bretagne, il a acheté une maison en décembre deux
13 mille sept (2007) à Dorval et quand on regarde sur
14 Google Map, cette maison se trouve à trente-cinq
15 mètres (35 m.) de la maison de Pierre Duhaime.
16 C'est donc un voi... un bon... un bon voisin de
17 monsieur Duhaime.

18 Et on voit dans une déclaration d'intérêt
19 que monsieur St-Clair Armitage va remettre, mais
20 beaucoup plus tard... si on peut afficher l'onglet
21 10, alors ici, on voit une déclaration de conflit
22 d'intérêt. Donc, on voit le... on voit le titre. Si
23 on va à la page 5...

24 LA GREFFIÈRE :

25 Est-ce que le produisez?

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Oui, on va le produire.

3 LA GREFFIÈRE :

4 1708.

5

6 155P-1708 : Déclaration des conflits d'intérêts et
7 engagement de confidentialité de St-
8 Clair Armitage du 15 mars 2010

9

10 R. Oui, un peu plus bas, en fait, au bas de la page 5.

11 Alors, il est écrit ici :

12 J'ai eu ou j'ai actuellement un lien
13 d'affaire avec l'un ou l'autre...

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 Non, non, plus loin, plus loin, Madame Blanchette.

16 R. Pardon?

17 Q. **[404]** Ça, c'est celle qui concerne Innisfree,
18 voilà. C'est ça que vous vouliez?

19 R. Oui. Si on peut juste remonter un tout petit peu.

20 Q. **[405]** Ah, excusez-moi, c'est moi qui me suis trompé
21 à ce moment-là.

22 R. Oui. Alors au point 6, donc, c'est un formulaire
23 d'usage, là :

24 J'ai une relation personnelle avec une
25 personne clé ou un dirigeant, un

1 administrateur ou une personne
2 physique en autorité de l'une ou
3 l'autre des personnes désignées ci-
4 dessus.

5 Il dit : « Oui ».

6 Si oui, veuillez préciser.

7 « I used to be nextdoor neighbor to
8 Pierre Duhaime CEO of SNC-Lavalin ».

9 Si on peut aller complètement au bas du document,
10 la dernière page, on voit que cette déclaration
11 d'intérêt a été faite le quinze (15) mars deux
12 mille dix (2010). Deux semaines plus tard, monsieur
13 St-Clair Armitage quittait le Québec et repartait
14 en Grande-Bretagne.

15 Q. **[406]** Si je peux intervenir, à votre connaissance,
16 est-ce que ça, ça correspond... Madame la
17 Présidente a attiré notre attention tout à l'heure
18 sur un paragraphe qui prévoit la divulgation
19 instantanée ou immédiate de toute relation de cet
20 ordre. Est-ce qu'on sait s'il y a eu d'autres
21 déclarations similaires antérieures qui auraient
22 permis de, au moins...

23 R. Écoutez, moi j'en ai pas vu. Maintenant, de dire
24 que ça n'existe pas, c'est difficile.

25 Q. **[407]** D'accord.

1 R. Je vous ai expliqué tantôt qu'on a reçu quinze
2 mille (15 000) documents, l'équivalent de quarante
3 millions (40 M) de pages. On cherche de façon
4 informatique et on... j'ai pas de... j'ai pas
5 trouvé d'autres... je l'ai cherché mais j'ai pas...
6 (14:48:35)

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[408]** Mais normalement, il aurait dû y en avoir
9 une, là? Parce que là, on est au quinze (15) mars
10 deux mille dix (2010), là, c'est tout juste...
11 c'est rendu au... le deuxième processus, il y
12 aurait dû en avoir une bien avant déclaration de
13 conflits d'intérêts?

14 R. Ce qui se passe, c'est que le quinze (15) mars deux
15 mille dix (2010), monsieur St-Clair Armitage a un
16 poste officiel. Non seulement il est représentant
17 PPP pour le CUSM, mais il se trouve à être
18 président d'un sous-comité de sélection.

19 Et la raison pour laquelle... en fait,
20 c'est pas la seule déclaration d'intérêts qui est
21 signée ce jour-là. Tous les présidents de comités
22 de sélection de l'hiver deux mille dix (2010), le
23 quinze (15) mars deux mille dix (2010), vont signer
24 des déclarations d'intérêts.

25 Alors, c'est pas quelque chose, une

1 initiative personnelle qu'il a décidé de prendre
2 tout d'un coup puis de déclarer ça juste un mois
3 avant son départ. C'est ce qui avait été demandé à
4 tout le monde. Maintenant, est-ce qu'il en a eu une
5 autre avant, en tant que représentant PPP du CUSM?
6 J'en ai pas vu. Je peux pas dire qu'il y en a pas,
7 mais j'en ai pas vu.

8 Q. **[409]** D'accord. Mais ce qu'on sait, par contre,
9 c'est qu'au quinze (15) mars deux mille dix (2010),
10 il décrit sa relation avec monsieur Duhaime en
11 termes plus que laconiques et en se limitant...

12 R. En disant qu'il est voisin. Alors, il y a une
13 différence à être simple voisin et avoir des
14 relations d'amitié. Alors, j'ai bien des voisins
15 puis je suis pas ami avec tous mes voisins. Lui,
16 dans son cas, c'était plus que voisins, là.

17 Q. **[410]** C'est ce que... c'est ce que...

18 R. C'est ce que nous a dit la personne qui a assisté à
19 la réception et cette personne qui a assisté à la
20 réception. Et cette personne qui a assisté à la
21 réception, ce n'est pas la seule fois qu'il les a
22 vus ensemble.

23 Q. **[411]** Donc, il y a eu d'autres occasions auxquelles
24 des relations...

25 R. Oui. Alors, si on peut revenir à la diapositive. Je

1 dois dire donc... Oui, effectivement, ce n'est pas
2 l'unique fois que monsieur Armitage a été vu avec
3 Pierre Duhaime. Il y a aussi une occasion à
4 l'automne deux mille neuf (2009) où monsieur St-
5 Clair Armitage s'est présenté au bureau de SNC puis
6 a rencontré Pierre Duhaime. Entre-temps, en août
7 deux mille neuf (2009), il y a eu des contacts
8 téléphoniques ou, en tout cas, au moins un contact
9 téléphonique entre Riadh Ben Aïssa, qui est vice-
10 président Construction de SNC, et qui est
11 maintenant un des accusés, et Yanai Elbaz, qui est
12 le directeur général adjoint du CUSM, responsable
13 du redéploiement de la planification et de la
14 gestion immobilière du CUSM.

15 Ça, c'est un contact téléphonique qui a été
16 souligné, relevé par l'enquête de Marteau qui a
17 demandé des relevés téléphoniques de nombreuses
18 personnes. Ils ont constaté ça dans leur enquête.
19 Donc, probablement qu'il y aura plus de détails qui
20 vont vous être donnés à ce sujet par un enquêteur
21 de Marteau.

22 Q. **[412]** Donc, on est à l'intérieur du... on est même
23 en plein dans le processus. Entre mai deux mille
24 neuf (2009) et l'automne deux mille neuf (2009), on
25 franchit toutes les étapes du processus de

1 qualification, les ateliers. Et, là, on constate
2 que, durant cette période-là, il y a des contacts
3 qui commencent à s'établir?

4 R. Exactement.

5 Q. **[413]** Donc on en note. Et il y a peut-être une
6 minimisation peut-être aussi de l'intensité des
7 relations entre certains des acteurs de CUSM et de
8 SNC qui sont mentionnés ici?

9 R. Tout à fait. Puis on verra qu'il y a régulièrement
10 ces contacts-là sur lesquels va parler l'enquêteur
11 de Marteau, puis qu'on a intégrés à notre
12 présentation.

13 Q. **[414]** Parfait. Donc la diapositive suivante, Madame
14 Blanchette.

15 R. Alors, on voit que le seize (16) septembre deux
16 mille neuf (2009) donc, c'est le jour du décret, et
17 les deux consortiums avaient demandé aussi que tout
18 soit suspendu tant que les choses ne soient pas
19 claires. Maintenant qu'elles sont claires, les deux
20 consortiums présentent officiellement leurs
21 propositions. On nous a dit que ça avait été fait
22 au Centre Sheraton. Il y avait probablement deux
23 cents (200), trois cents (300) personnes dans la
24 salle, tous les gens qui avaient participé aux
25 ateliers, les gens des consortiums, les gens des

1 équipes maîtres. Et à tour de rôle, les
2 représentants des consortiums ont présenté leurs
3 plans, ont présenté des maquettes. Et le comité de
4 sélection a été formé à peu près à la même période.
5 Le dix-huit (18) septembre deux mille neuf (2009),
6 le comité de sélection est annoncé au CUSM. Et on
7 voit ça dans un bulletin interne du CUSM, si on
8 peut afficher.

9 Q. **[415]** Onglet 11, Madame Blanchette.

10

11 **155P-1709** : Message from Doctor Porter du 18
12 septembre 2009

13

14 M. ANDRÉ NOËL :

15 R. Alors, c'est un bulletin interne, je ne sais pas si
16 c'est envoyé absolument à tous les employés, peut-
17 être plutôt aux cadres...

18 Q. **[416]** Je crois qu'on peut voir, si vous regardez
19 dans la troisième ligne, il y a une instruction
20 générale dans l'en-tête en haut :

21 S'il vous plaît veuillez imprimer ce
22 document et l'afficher dans votre zone
23 de travail ou votre poste de travail
24 pour ceux qui n'ont pas accès à
25 l'Internet interne.

1 R. Alors, c'est un message du docteur Porter. Ça vaut
2 la peine d'être regardé un peu en détail. Si on
3 fait une traduction rapide. Monsieur Porter indique
4 que donc, le processus PPP a été lancé, et que,
5 entre donc cette date, qui est le dix-huit (18)
6 décembre, et le mois de décembre, ils vont choisir
7 un partenaire pour le Campus Glen, que l'annonce va
8 se faire le trois (3) décembre, et puis que, là, il
9 va y avoir une cérémonie mémorable ce jour-là qui
10 va se tenir. Il dit qu'il remercie infiniment la
11 contribution du gouvernement du Québec pour ce
12 projet crucial.

13 Il indique qu'il a eu des conversations
14 avec le premier ministre Jean Charest, avec le
15 ministre de la Santé Yves Bolduc jusqu'à la semaine
16 précédente et même la veille, et qu'à chaque
17 occasion ils ont exprimé leur engagement envers le
18 CUSM et envers le modèle de PPP pour le Campus
19 Glen.

20 Ensuite, il y a tout un paragraphe... pas
21 un paragraphe, mais enfin une phrase sur St-Clair
22 Armitage. Donc, il est directeur PPP et qu'il est
23 le leader extraordinaire de notre équipe... enfin,
24 qui dirige notre équipe extraordinaire, et qu'il va
25 s'assurer que le processus des sous-comités

1 complète leur analyse rigoureuse à temps.

2 Alors, il indique qu'il a mis en place un
3 comité de sélection très fort pour superviser les
4 processus d'évaluation et faire des recommandations
5 du... de la préférence du consortium qui doit être
6 choisi au conseil d'administration du CUSM. Il
7 indique aussi qu'il est le coprésident de ce comité
8 avec comme autre coprésident, le Sénateur David
9 Angus. Les autres membres sont Tim Meagher qui est
10 donc le directeur des affaires médicales au CUSM et
11 directeur-général associé. Vassilios Papadopoulos
12 qui est le directeur de l'Institut de recherche.
13 Bon. Il y a quelques personnes qui, pour les fins
14 de notre présentation, dont on parlera très peu,
15 Maria Mastracchio-Lafontaine, John Ray, Richard
16 Levine.

17 Et ici, j'attire votre attention donc sur
18 Normand Bergeron qui est le président-directeur
19 général de l'Agence des PPP; il y a quelqu'un du
20 ministère de la Santé. Clermont Gignac qui est
21 directeur exécutif au Bureau de la modernisation
22 des CHU.

23 Alors, il indique ensuite donc qu'il y a,
24 en même temps que ce processus, il y a tout le
25 projet de redéploiement sur les autres campus. Si

1 on peut avancer un peu pour voir la page 2.

2 On voit une photo ici avec André Dumais à
3 gauche et Arthur Porter au milieu et St-Clair
4 Armitage à droite qui se serrent la main donc
5 vraisemblablement deux jours plus tôt, la photo a
6 été prise deux jours plus tôt lors de la
7 présentation des maquettes et des plans par les
8 consortiums.

9 Q. **[417]** Est-ce que vous êtes en mesure de me dire en
10 vertu de... enfin, où dans les règles on prévoit la
11 composition de ce comité de sélection-là? Ou est-ce
12 que c'est pas précisé?

13 (14:57:17)

14 M. ÉRIC DESAULNIERS :

15 R. J'ai pas... j'ai pas recherché cette information-
16 là. Non.

17 Q. **[418]** Par contre, est-ce que c'est exact de dire
18 que le comité de sélection comme tel ne fait
19 qu'entériner normalement les pointages qui sont
20 recueillis ou compilés par les sous-comités,
21 autrement dit que le pouvoir décisionnel de ce
22 comité de sélection est restreint...

23 R. Effectivement.

24 Q. **[419]** ... par rapport aux calculs qui mènent à la
25 valeur actuelle nette ajustée qu'on a vue tout à

1 l'heure ou la meilleure valeur pour le secteur
2 public?

3 R. Effectivement, ce sont des sous-comités qui vont
4 effectuer leur pointage qui vont apprécier le...
5 chacun des aspects du projet et qui vont faire
6 rapport au comité de sélection. Donc, le comité de
7 sélection, c'est un peu le... oui, celui qui va
8 entériner, en bout de ligne, le pointage global de
9 chacun des sous-comités, mais les données de base
10 du gros comité de sélection viennent des sous-
11 comités.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[420]** Parfait.

14 M. ANDRÉ NOËL :

15 R. Pour répondre à votre question précédente, c'est
16 que dans le comité de sélection, j'ai indiqué
17 tantôt que c'est un comité de sélection tricéphale,
18 alors il y a la présence obligatoire du CUSM, du
19 Bureau de la modernisation des CHU et de l'Agence
20 des PPP, puis on verra à l'hiver deux mille dix
21 (2010) que, d'ailleurs, le comité de sélection va
22 être résumé à ces trois personnes-là.

23 On revient ici, petit rappel, sur les sous-
24 comités. Alors, on voit que, effectivement, la
25 proposition financière, c'est quarante pour cent

1 (40 %) de la note finale, la proposition technique,
2 soixante pour cent (60 %). À l'intérieur de ce
3 soixante pour cent (60 %), on va dire que ce
4 comité... ces sous-comités de propositions
5 techniques, donc vont arriver à une note globale de
6 cent pour cent (100 %). Le sous-comité le plus
7 important est celui de la fonctionnalité, c'est un
8 peu normal, on voit comment l'hôpital fonctionne et
9 s'il répond aux besoins de l'hôpital, donc la note
10 vaut quarante pour cent (40 %); le design
11 architectural et l'intégration urbaine, ça vaut
12 vingt pour cent (20 %); la qualité technique, ça
13 vaut quinze pour cent (15 %); facility management,
14 j'ai pas trouvé d'équivalent en français, mais ce
15 qui s'occupe de l'entretien, par exemple, et de la
16 sécurité, l'entretien c'est quelque chose qui est
17 important, ça vaut dix pour cent (10 %). La
18 robustesse financière - à ne pas confondre avec les
19 propositions financières comme telles - c'est
20 savoir si les consortiums ont la solidité
21 financière pour réaliser le projet, ça vaut dix
22 pour cent (10 %). La gestion de projet vaut cinq
23 pour cent (5 %), la gestion de projet, c'est
24 essentiellement pendant le projet, est-ce que les
25 équipes, les consortiums sont bien équipés pour

1 réaliser le projet.

2 Ici, j'aimerais que...

3 Q. **[421]** Madame Blanchette, si on peut afficher
4 l'onglet 12 pour la composition des sous-comités du
5 premier processus.

6 LA GREFFIÈRE :
7 1710.

8
9 155P-1710 : Organigramme des sous-comités de 2009

10
11 M. ANDRÉ NOËL :

12 R. Alors, c'est un organigramme, bon, plusieurs noms
13 ont été caviardés, mais ici j'attire votre
14 attention sur la présence de certaines personnes
15 sur ces sous-comités-là.

16 Ce qui est important, c'est la ligne, la
17 grande ligne du bas, là, où est-ce qu'on voit, bon,
18 le comité architecturale, bon, est dirigé par
19 Normand Rinfret qui était directeur général
20 adjoint, mais surtout on voit la présence d'Imma
21 Franco, qui est... il travaille directement sous
22 les ordres de Yanai Elbaz, mais je vous indique
23 immédiatement, si vous regardez rapidement, Yanai
24 Elbaz ne figure dans aucun sous-comité. Il est pas
25 présent ni dans le comité de sélection qu'on vous a

1 montré tantôt et il n'est pas non plus membre des
2 sous-comités de sélection. En revanche donc, Imma
3 Franco est présente, elle, dans deux sous-comités,
4 elle est dans celui d'architecture et elle est dans
5 de fonctionnalité. Elle va jouer un rôle
6 extrêmement important, madame Franco.

7 Ce sous-comité de fonctionnalité est dirigé
8 par le docteur Tim Meagher, qui est un clinicien,
9 le directeur des affaires médicales, et c'est assez
10 normal qu'il dirige ce sous-comité-là parce que
11 c'est lui qui était mieux... le mieux placé pour
12 savoir quels sont les besoins des médecins qui...
13 en fait, la fonction première d'un hôpital c'est de
14 soigner les patients et donc, il connaît bien les
15 besoins, donc il préside ce sous-comité-là.

16 Q. **[422]** Si je me trompe pas, madame Franco, dont vous
17 avez mentionné le nom, là aussi il y a... sa
18 présence est logique, madame Franco s'occupe de...
19 de l'implantation ou de la planification...

20 R. Elle est... elle est dans l'équipe... parce qu'il y
21 a deux... il y a deux rangs hiérarchiques, si on
22 peut dire. D'un côté, dans son travail de tous les
23 jours depuis longtemps à l'hôpital, elle est dans
24 l'équipe de gestion immobilière, redéploiement,
25 planification et son patron c'est Yanai Elbaz. Dans

1 les sous-comités de sélection, Yanai Elbaz n'est
2 plus son patron, elle ne relève plus de lui, elle
3 n'a pas à lui rendre compte de ce qu'elle fait dans
4 ce comité de sélection. Parce qu'en vertu des
5 règles de... à la fois de transparence et de
6 confidentialité, tout ce que font les gens dans les
7 sous-comités de sélection est strictement
8 confidentiel. Même les... ils ne prennent pas de
9 notes, il y a aucune trace écrite de ça, c'est
10 extrêmement surveillé, les portes sont barrées.
11 Bon, alors... Et madame Franco et tous les membres
12 des sous-comités ne doivent même pas parler de ce
13 qui se passe dans ces sous-comités-là. Donc, madame
14 Franco, ici, n'a aucun lien hiérarchique avec Yanai
15 Elbaz.

16 Q. **[423]** Mais madame Franco, corrigez-moi si je me
17 trompe, est également... participe à tout le
18 processus, même en amont de ça, dans le cadre de
19 son travail?

20 R. Madame Franco a été dans tout le processus, dans
21 les ateliers de discussions, elle a joué un rôle
22 important dans les quarante-quatre (44) semaines où
23 on exprimait les besoins, où est-ce qu'on...
24 parfois on pouvait conseiller les... les
25 consortiums sur... se prononcer un peu sur les

1 idées qu'ils avaient.

2 Q. **[424]** Entre le comité de sélection... bon, je sais
3 pas si vous avez des observations à faire sur
4 l'identification des gens qui sont sur ce document-
5 là au niveau du comité de sélection?

6 R. Non, c'est les seuls... c'est les seuls
7 commentaires que je vais faire.

8 Q. **[425]** Parfait.

9 Alors, Madame Blanchette...

10 (15:02:54)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[426]** Non, je voudrais juste demander... Je
13 comprends que les personnes dont les noms sont
14 caviardés c'est qu'ils n'ont rien à voir dans...

15 R. Non, ils ont à voir, mais il y a des règles ici
16 peut-être que...

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Non, c'est-à-dire que je pense que la question
19 c'est qu'il y a pas de raison utile de divulguer
20 leurs noms par rapport... ni par rapport à ce qui
21 s'est produit du point de vue du résultat de
22 l'enquête ni par rapport à la... pour les fins de
23 la démonstration.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Certaines personnes, leurs noms sont maintenus
3 parce que sinon ça va être difficile de comprendre
4 pourquoi on les mentionne à certains endroits,
5 mais...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 La présence ou l'absence des noms est sans égard à
10 un quelconque rôle qu'ils pourraient avoir joué.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 R. Alors, là on arrive dans ce qui est assez
14 intéressant. C'est que les... si on peut regarder
15 le... C'est que les sous-comités de sélection
16 favorisait PCUSM. La majorité d'entre eux. Alors,
17 quand on regarde le sous-comité le plus important,
18 dont la note... la valeur était de quarante pour
19 cent (40 %), favorisait PCUSM à cinquante-huit pour
20 cent (58 %) et donnait une note de cinquante-deux
21 pour cent (52 %) à GISM. Architecture, qui est le
22 deuxième sous-comité le plus important, donnait
23 soixante-sept pour cent (56 %) PCUSM et cinquante-
24 sept pour cent (57 %) à GISM. Qualité technique
25 donnait cinquante-huit pour cent (58 %) à PCUSM et

1 cinquante-cinq pour cent (55 %) à GISM. Dans
2 qualité technique il y avait plusieurs sous-
3 divisions. Grosso modo, il y avait cinq fois, on
4 privilégiait PCUSM, une fois on privilégiait GISM
5 et d'autres fois c'était égal. « Facility
6 management », on y reviendra probablement mais, au
7 départ, donnait plus... une note plus élevée à
8 PCUSM et finalement a donné une note égale à PCUSM
9 et GISM. Gestion de projet, donc qui vaut cinq pour
10 cent (5 %), c'est le seul sous-comité où on
11 voit... on privilégie GISM, mais ce n'est que pour
12 cinq pour cent (5 %).

13 Q. **[427]** Donc peut-être, Madame Blanchette, on peut
14 afficher à titre d'exemple, l'onglet 14.

15 R. Et je dois dire aussi que le sous-comité, puis on
16 reviendra là-dessus, sur (inaudible) financière
17 n'avait pas compléter son rapport.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1711.

20

21 155P-1711 : Rapport du sous-comité sur la
22 Fonctionnalité du 20 novembre 2009 -
23 projet

24

25 R. Alors ici on voit le rapport, bon, on a une copie

1 préparatoire, mais c'est la même avec les
2 corrections qui sont faites et qui sont indiquées
3 que la proposition finale, on voit donc ce rapport
4 qui est signé, en fait qui est terminé le vingt
5 (20) novembre deux mille neuf (2009). Je crois de
6 mémoire que les noms des personnes apparaissent à
7 la page suivante. Non, ils y sont pas, mais...

8 Q. **[428]** Mais certains sont là dans le bitume.

9 R. Oui, bon, on voit les noms ont été caviardés, mais
10 c'était ce comité qui était dirigé par Tim Meagher.

11 Q. **[429]** Le nom de monsieur Meagher apparaît pas, mais
12 ça c'est peut-être une erreur. Il devrait... On
13 pourrait le décaviarder plus tard dans la mesure où
14 il aurait dû rester. Est-ce que vous avez des
15 observations à faire sur certains de ces rapports?

16 R. Non bien ça serait peut-être un peu long et
17 fastidieux de vous présenter tous les rapports, les
18 uns après les autres, mais ce qui est curieux,
19 c'est qu'il y a eu des comités qui ont
20 effectivement modifié leurs notes en cours de route
21 et...

22 Q. **[430]** Si on va, Madame Blanchette, par exemple, à
23 l'onglet 16, disons. Vous pouvez noter, Madame la
24 greffière, que les onglets 14, 15, 16, 17 et 18
25 vont tous être déposés, on va tous les coter. On y

1 référer en détail un peu plus tard, un peu avec
2 monsieur Noël maintenant.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Vous voulez les déposer maintenant?

5 Q. **[431]** Oui, on peut les déposer maintenant.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Alors onglet 15, ça sera 1712, onglet 16, 1713,
8 onglet 17, 1714, et onglet 18 également?

9 Q. **[432]** Oui.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1715.

12

13 155P-1712 : Rapport du sous-comité sur
14 l'architecture du 20 novembre 2009 -
15 projet

16

17 155P-1713 : Rapport final du sous-comité technique
18 du 20 novembre 2009

19

20 155P-1714 : Rapport du sous-comité sur le
21 programme d'entretien du 20 novembre
22 2009 - projet

23

24 155P-1715 : Rapport final du sous-comité en
25 gestion du projet du 20 novembre 2009

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Il s'agit, Madame la Présidente, de l'ensemble des
3 rapports des cinq premiers sous-comités. Et peut-
4 être pour illustrer ce que monsieur Noël disait, on
5 peut examiner...

6 R. L'onglet 17.

7 Q. **[433]** L'onglet 17.

8 R. Alors, on voit dans l'onglet 17 qui est le sous-
9 comité sur « Facility Management ». Si on va, on va
10 se promener dans ce rapport, excusez-moi, si on va
11 à la page 7 papier, au bas de la page 7 papier, un
12 peu plus haut, excusez-moi, bon on voit ici
13 que « proponent » 1, c'est PCUSM, 2 c'est GISM. La
14 note initiale était de soixante-trois pour cent
15 (63 %). Elle a été rabaissée à soixante pour cent
16 (60 %) et si on remonte un peu, à la page 5, encore
17 un petit peu, on voit qu'il y a un lien ici avec
18 cette histoire, puis je veux pas m'attarder sur ça
19 maintenant tout de suite, mais sur le fait qu'il y
20 a eu un changement de Axima par Dalkia et...

21 Q. **[434]** Donc un événement semble s'être produit...

22 R. Il y a un événement effectivement qui se produit
23 entre, avant le dépôt final et c'est une des
24 raisons pour lesquelles il y a des modifications,
25 peut-être pas la seule, mais en tout cas c'est une

1 des raisons pour lesquelles il y a des modifications
2 puis on va le voir aussi un peu plus bas, là, que
3 la note est baissée. Parce que... on peut pas tout
4 expliquer en même temps, mais ce remplacement
5 d'Axima par Dalkia va être un motif important pour
6 baisser des notes et finalement refuser,
7 disqualifier OHL PCUSM.

8 Q. **[435]** Et si on remonte à la couverture, je voudrais
9 attirer votre attention sur un point, Monsieur
10 Noël, sur la première page du document
11 électronique, là on voit que le document est daté
12 du vingt (20) novembre, mais on indique à droite,
13 là, par le système de suivi de modifications du
14 logiciel de traitement de texte, que la date
15 antérieure était le premier (1er) novembre et qu'on
16 a changé pour le vingt (20) et on laisse d'ailleurs
17 l'ensemble de ces modifications transparaître à
18 travers le document, là.

19 R. Exact. Et c'est aussi assez clair, il va y avoir
20 aussi une différence dans... non, bien je pense que
21 ça vaut pas la peine de le lire. Ça serait un peu
22 trop long.

23 Alors, ce que je veux indiquer ici, si on a
24 terminé avec ces... ces rapports qu'ils ont remis
25 leurs notes, c'est que lui, le sous-comité sous la

1 robusteesse financière n'a pas complété son rapport.

2 Q. **[436]** Mais ce que je comprends, c'est que les...
3 avant qu'on commence avec la robusteesse financière,
4 c'est que les notes que vous avez affichées ici, ce
5 sont celles qui sont finales au vingt (20)
6 novembre?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[437]** Mais que l'ensemble des rapports ont vu leurs
9 notes modifiées en cours de route?

10 R. Pas l'ensemble des rapports. Il y a des rapports...
11 il y a des... des sous-comités qui n'ont pas changé
12 leurs notes.

13 Q. **[438]** O.K.

14 R. Mais il y en a certains qui ont changé leurs notes,
15 oui.

16 Q. **[439]** Et si je résume, la question du remplacement
17 de... Axima par Dalkia, là, qu'on avait évoqué au
18 niveau de la formation des consortiums, semble être
19 un des facteurs de modification?

20 R. C'est un des facteurs, oui.

21 Q. **[440]** Parfait.

22 R. Mais surtout, c'est un facteur qui va jouer sur
23 l'absence du sous-comité, l'absence du rapport sur
24 la... du sous-comité sur la robusteesse financière.

25 Q. **[441]** O.K. Donc, le vingt-trois (23) novembre, les

1 pointages sont présentés au comité de sélection?

2 R. Exactement.

3 Q. **[442]** Mais il manque un pointage. Est-ce que je
4 comprends?

5 R. C'est ça. Il manque un pointage et c'est celui du
6 sous-comité sur la robustesse financière. Ce qui
7 s'est produit, c'est qu'on va... on peut pas tout
8 parler en même temps, on va revenir plus en détail
9 sur cette question d'Axima Dalkia, mais le vingt-
10 cinq (25) novembre, donc deux jours après le début
11 des présentations du vingt-trois (23) novembre, le
12 représentant des autorités publiques, Gabriel
13 Soudry, a fait des recommandations qui venaient
14 démontrer la robustesse financière de PCUSM. Mais
15 le temps n'a pas été pris ou l'effort n'a pas été
16 fait, en tout cas, pour compléter ce rapport. Et je
17 ne peux que... on l'a pas, mais je ne peux que
18 supposer que ce rapport aurait été plutôt favorable
19 à PCUSM. On verra plus tard que Gabriel Soudry
20 considérait que le remplacement d'Axima par Dalkia
21 venait renforcer Partenariat PCUSM. Mais aussi,
22 puisqu'on n'a pas ce rapport-là, je me rabats sur
23 le rapport de mars deux mille dix (2010)...

24 Q. **[443]** Madame Blanchette, si on va à l'onglet 85.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1716.

3

4 155P-1716 : Rapport d'évaluation du comité
5 finances du 28 mars 2010 - Appel de
6 propositions du CUSM

7

8 R. Alors ça c'est... parce qu'il y a eu deux processus
9 pour ça. Le premier processus va avorter et le
10 deuxième processus de sélection qui s'est fait à
11 l'hiver deux mille dix (2010) et là aussi, il y a
12 eu un comité qui s'appelait pas robustesse
13 financière, mais qui s'appelait comité finances,
14 donc qui est daté du 28 mars 2010. Et si on descend
15 un peu parce que je l'ai pas sous les yeux ici,
16 là... bon, malheureusement, je vais vous demander,
17 Madame Blanchette, de descendre lentement encore,
18 même je me souviens plus quelle page. Vous pouvez
19 descendre encore, encore s'il vous plaît.

20 Q. **[444]** Je vous dirais la page 7, Madame Blanchette.
21 Juste avant le plan de financement, un petit peu
22 plus loin si c'est pas celle-là. Oui, ici.

23 R. Alors, on voit « Structure corporative PCUSM
24 solides ». Si on peut dérouler assez rapidement les
25 pages mais s'arrêter sur chacune d'entre elles,

1 descendre encore. « Plan de financement ». Alors
2 des capitaux propres PCUSM c'est solide, si on
3 descend encore... ici, on voit, au niveau de la
4 dette, GISM c'est solide, mais PCUSM c'est optimal.
5 Et si on descend, au niveau de l'engagement des
6 bailleurs de fonds, GISM faiblesse, PCUSM solide.
7 Si on descend encore, GISM faiblesse, PCUSM solide.
8 Solide, solide, et si on va à la... si on descend à
9 la page... la note est donnée, je pense, à la
10 page... bon, alors ici, on voit qu'en mars deux
11 mille dix (2010), la note était de vingt et un sur
12 quarante (21/40) pour GISM et de vingt-six sur
13 quarante (26/40) pour PCUSM.

14 Je peux pas tirer de conclusions par
15 rapport à GISM parce qu'il y a des... des
16 informations ici qui venaient affaiblir GISM et qui
17 n'étaient pas forcément là à l'automne deux mille
18 neuf (2009). Alors je suis pas capable de dire
19 qu'effectivement, PCUSM était plus fort que GISM à
20 l'automne deux mille neuf (2009), mais je crois
21 pouvoir affirmer, sans me tromper, que normalement,
22 ce... les notes qui auraient dû être données à la
23 robustesse financière pour... à l'automne deux
24 mille neuf (2009) auraient au moins été
25 équivalentes pour PCUSM. Je veux dire la robustesse

1 financière de PCUSM était très bonne. Si elle était
2 optimale en mars deux mille dix (2010), il y aurait
3 aucune raison qu'elle ne l'était pas non plus en...
4 à l'automne deux mille neuf (2009).

5 C'est vraiment du détail, mais ces détails-
6 là sont important parce que le diable est dans les
7 détails, comme on va le voir.

8 Q. **[445]** Donc, si je comprends bien ce que vous nous
9 dites, c'est que l'ensemble des pointages compilés
10 en novembre deux mille neuf (2009), si on leur
11 ajoute, et là, il y a une barre de spéculation,
12 mais on n'a pas de raison de croire que la
13 situation se serait considérablement détériorée
14 pour PCUSM entre les deux, sa robustesse aurait été
15 similaire à celle-là?

16 R. Exactement.

17 Q. **[446]** Au niveau du... Et donc, leur pointage aurait
18 été peut-être, dans la mesure où tous les autres
19 pointages sont plus élevés chez...

20 R. Sauf Gestion.

21 Q. **[447]** Sauf Gestion, le projet...

22 R. Qui vaut cinq pour cent (5 %).

23 Q. **[448]** Peut-être que PCUSM aurait terminé avec la
24 meilleure note qualitative?

25 R. On a toutes les raisons de le croire. On ne peut

1 pas l'affirmer de façon catégorique, mais on a
2 toutes les raisons de le croire.

3 Q. **[449]** Sauf que ce que vous nous indiquez dans
4 votre... si on retourne à notre... à la
5 présentation, à la diapositive suivante, c'est que
6 ce calcul qui doit être inséré dans la formule de
7 la VAN ajustée n'a pas été complété?

8 R. Effectivement, le CUSM a pris connaissance... Enfin
9 le CUSM... Monsieur Porter...

10 Q. **[450]** Le comité de sélection.

11 R. Le comité a pris connaissance de ce pointage, mais
12 ils n'ont pas complété le rapport. Autrement dit,
13 ils n'ont pas fait l'exercice qu'on vient de faire
14 avec vous. Donc n'a pas fait, n'a pas complété le
15 rapport. Les responsables des sous-comités ont
16 présenté leurs rapports, ont présenté les notes,
17 sauf robustesse financière. Puis le CUSM n'a pas
18 compilé tout ça. J'aimerais qu'on affiche cette
19 preuve-là.

20 Q. **[451]** Onglet 19.

21 R. À l'onglet 19. Alors, on voit dans une lettre...

22 LA GREFFIÈRE :

23 1717.

24

25 155P-1717 : Lettre de docteur Arthur Porter à

1 Monique Gagnon-Tremblay et docteur
2 Yves Bolduc du 8 décembre 2009 -
3 Processus de sélection du partenaire
4 pour le Campus Glen dans le cadre du
5 projet de redéploiement du Centre
6 universitaire de santé McGill
7

8 R. C'est une lettre ici qui a été adressée par
9 monsieur Porter et par le sénateur Angus le huit
10 (8) décembre deux mille neuf (2009) qui était
11 adressée aux ministres et qui fait un espèce de
12 bilan à leur façon, parce que disons qu'il y a
13 eu... il y aura certaines imprécisions dans ce
14 bilan. Ils font un peu la chronologie des
15 événements. Si on descend encore. Et il est indiqué
16 ici, le trente (30) novembre, qui était la journée
17 du comité de sélection, il est indiqué :

18 Le comité de sélection a été informé
19 que les propositions des
20 soumissionnaires étaient toutes deux
21 non conformes.

22 Et, là, ils font un lien entre les deux. Mais il
23 n'y a pas de lien à faire. Il dit :

24 Par conséquent, le CUSM n'a pas
25 complété le pointage des critères de

1 qualité et n'a pas eu connaissance des
2 soumissions financières déposées.

3 Alors, on a la preuve ici que ça n'a pas été fait.
4 Maintenant...

5 Q. **[452]** Corrigez-moi si je me trompe, Monsieur Noël,
6 mais, là, on vient de voir que la réunion de
7 dépouillement des pointages, elle n'est pas du
8 trente (30) novembre, elle est du vingt-trois (23)
9 novembre?

10 R. C'est-à-dire que, oui, effectivement, la
11 présentation s'est faite le vingt-trois (23)
12 novembre. Je crois que ça s'est fait aussi le
13 vingt-quatre (24) novembre. Mais le comité de
14 sélection a eu une autre réunion le trente (30)
15 novembre. Et puis ils ont tout simplement... Ils
16 ont pris connaissance, ils avaient pris
17 connaissance des rapports des sous-comités, mais
18 ils n'avaient pas complété le pointage.

19 Q. **[453]** Donc, durant la semaine qui coure du vingt-
20 trois (23) au trente (30), le pointage du comité de
21 robustesse financière, qui manquait le vingt-trois
22 (23), manque toujours, si je comprends quelque
23 chose?

24 R. Oui, il manque toujours. Alors, autrement dit, ce
25 que je vous ai indiqué, c'est que si on regarde les

1 dates, le vingt-trois (23) novembre, vingt-trois
2 (23) et vingt-quatre (24) novembre, présentation de
3 cinq des six sous-comités. Le sixième n'est pas
4 présenté. Le vingt-cinq (25) novembre, Gabriel
5 Soudr fait la recommandation d'accepter le
6 remplacement d'Axima par Dalkia, indique dans une
7 lettre qu'on verra plus tard que ça renforce
8 Dalkia. Mais on n'en tient pas compte et puis on
9 décide de ne pas compiler, de ne même pas compléter
10 le rapport sur la robustesse financière, de ne pas
11 compiler ça.

12 Je rappelle ici qu'il y a un lien qui est
13 un peu particulier en disant, bon, les propositions
14 financières étaient non conformes, donc on ne
15 compile pas. Il n'y a pas forcément... il ne doit
16 pas forcément y avoir une relation de cause à effet
17 puisqu'on a vu qu'ils avaient le droit de retenir
18 une proposition financière non conforme. Alors, ce
19 n'est pas parce que les propositions financières
20 étaient non conformes. Ce n'est pas ça qui les
21 empêchait de compléter le pointage. Et ici je peux
22 que penser, qu'interpréter qu'on n'a pas complété
23 le pointage, parce que ce pointage risquait de
24 favoriser PCUSM.

25 Q. [454] Là, si je vous comprends bien, le trente (30)

1 novembre quand cette réunion-là a lieu, monsieur
2 Porter, dans sa lettre, indique que :

3 Le comité de sélection a été informé
4 que les propositions des
5 soumissionnaires étaient toutes deux
6 non conformes.

7 La non-conformité à laquelle il fait référence elle
8 est uniquement financière, c'est bien ça?

9 R. Exactement.

10 (15:19:54)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[455]** Mais ce qui est un peu ironique, c'est
13 illogique.

14 Par conséquent, le CUSM n'a pas
15 complété le pointage des critères de
16 qualité...

17 Il fait allusion probablement à robustesse
18 financière. Et, là, il rajoute :

19 ... et n'a pas eu connaissance des
20 soumissions financières déposées.

21 Comment qu'il pouvait savoir qu'il débordait le
22 critère d'abordabilité s'il a même pas ouvert les
23 enveloppes sur le critère d'abordabilité?

24 R. Bien, on peut croire que PPPQ a pu leur dire ça. Il
25 aurait pu leur indiquer que ça dépassait.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[456]** J'imagine aussi que la possibilité existe que
3 le contenu de cette phrase-là soit mensonger serait
4 peut-être un peu fort, mais prenons le terme
5 « erroné ».

6 R. Mais, on va voir plus loin dans la lettre qu'il y a
7 les formulations, la façon dont c'est formulé
8 induise un peu le lecteur en erreur.

9 (15:20:40)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[457]** Le lecteur, c'est le gouvernement, là.

12 R. Exactement.

13 Q. **[458]** Ce n'est pas n'importe quel lecteur.

14 R. Eh! Voilà.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Q. **[459]** Donc, cela étant dit, de ce que je comprends,
17 le vingt-trois (23) novembre, alors qu'on est en
18 mesure et qu'on sait déjà - parce qu'on a dû
19 amender les décrets que les proposants risquent
20 d'avoir une proposition financière excédentaire par
21 rapport au... - peut-être, Madame Blanchette, on
22 peut revenir une diapositive en arrière - risquent
23 d'avoir des propositions excédentaires par rapport
24 au critère d'abordabilité et que, de toute façon,
25 on sait qu'on n'a pas de rapport sur la robustesse

1 financière. On décide quand même de s'installer
2 avec les cinq autres sous-comités et de leur
3 demander de révéler leurs résultats pour à la fin
4 se retrouver dans une situation où on n'est pas en
5 mesure de compléter.

6 R. Exactement. Je ne sais pas si...

7 Q. **[460]** Ça, Monsieur Desaulniers, est-ce que ça vous
8 paraît...

9 M. ÉRIC DESAULNIERS :

10 R. Bien, moi, je trouvais ça un peu particulier. Ça a
11 soulevé un questionnement parce que là on est dans
12 un processus d'évaluation et de sélection. On a
13 cinq sous-comités sur six qui ont complété leur
14 rapport qui ont des données pour le faire. On sait
15 que le sixième attend des informations qui vont
16 être disponibles sous peu. On n'attend pas que le
17 sixième puisse faire son travail pour compléter
18 l'ensemble puis on ouvre partiellement... en fait,
19 on va... on va recevoir les représentations
20 partielles des sous-comités de sélection. On va
21 accepter de recevoir cinq sous-comités sur six en
22 ne donnant pas le temps au sixième de compléter son
23 rapport.

24 Puis, dans les... dans la séquence
25 d'événements, les propositions financières seront

1 déposées le dix-neuf (19) novembre. La réunion où
2 il y a un dépôt partiel des sous-comités, c'est le
3 vingt-trois (23) novembre. Donc, quand on vient
4 nous donner le... la justification qu'on savait
5 qu'il dépassait le critère d'abordabilité, donc on
6 savait que ça allait être rejeté. Oui, on le sait
7 depuis le dix-neuf (19) novembre qu'il dépasse le
8 critère d'abordabilité. Les propositions
9 financières sont déposées, mais on le savait avant
10 de tenir des sous-comités.

11 On sait aussi que le sous-comité robustesse
12 financière n'a pas complété ses travaux puis son
13 rapport est pas présent dans les six qu'on va
14 entendre. Ça fait que la question que je me pose,
15 c'est pourquoi on décide d'en entendre cinq sur
16 six? Pourquoi on va chercher une partie des
17 informations? Ça reste... Je veux dire,
18 normalement, on a tout l'information, puis on
19 s'assure qu'on est capable de compléter le travail
20 ou on y touche pas du tout, là. Dans un processus
21 normal de sélection, c'est ce qu'on ferait. Donc,
22 je comprends qu'il y a des travaux qui peuvent être
23 concurrents à d'autres, là, mais on s'assure que
24 tout va être produit.

25 Là on vient donner le motif que robustesse

1 financière a pas complété son travail pour dire
2 « on n'a pas fait l'évaluation ». Je trouvais ça un
3 peu particulier, c'est tout.

4 Q. **[461]** Et donc, là, on va venir à la question, vous
5 y avez... vous avez effleuré ça, là, Dalkia et
6 Axima à plusieurs reprises, là. Mais, donc la
7 décision de cette journée-là du vingt-trois (23)
8 novembre et du trente (30) novembre de ne pas
9 compléter le pointage, le vingt-trois (23), on
10 attend, si j'ai bien compris, des informations qui
11 doivent venir le vingt-cinq (25).

12 R. C'est ça.

13 Q. **[462]** Qui devraient permettre de compléter ce
14 pointage-là.

15 R. C'est ça.

16 Q. **[463]** Et est-ce qu'il y a une urgence qu'on a pu
17 noter de disons prendre une décision dans un sens
18 ou dans l'autre? Le vingt-trois (23), la réunion
19 doit avoir lieu le vingt-trois (23). Parce que
20 finalement elle a eu lieu le trente (30), une
21 deuxième fois. Là on a les renseignements du vingt-
22 cinq (25), pourtant on ne complète pas la
23 robustesse financière, c'est ce que je comprends.

24 R. C'est ça. C'est ça. Je vois pas l'importance d'agir
25 le vingt-trois (23) absolument. Peut-être qu'il y

1 avait une raison, peut-être que d'autres témoins
2 pourront donner la raison. Moi, je l'ai pas
3 trouvée, j'ai pas vu pourquoi on... on exige que le
4 comité de sélection se réunisse le vingt-trois
5 (23). J'imagine que ça doit pas être juste parce
6 qu'on a une réservation pour une salle de
7 conférence à quelque part, là. T'sais, c'est pas...

8 Q. **[464]** Mais, le fait est que le vingt-trois (23)
9 novembre, l'ensemble du comité de sélection prend
10 connaissance de l'essentiel des pointages, c'est
11 bien ça?

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[465]** Parfait.

14 M. ANDRÉ NOËL :

15 R. Et ces pointages favorisent PCUSM.

16 Q. **[466]** Et que ces pointages favorisent PCUSM.

17 M. ÉRIC DESAULNIERS :

18 R. Effectivement.

19 Q. **[467]** Je vous laisse aller, Monsieur Noël pour la
20 diapositive suivante.

21 M. ANDRÉ NOËL :

22 R. Oui. Et juste un mot sur la robustesse financière
23 parce qu'il a proposition financière et robustesse
24 financière, on pourrait penser que c'est deux
25 choses qui sont associées, mais ça n'a absolument

1 absolument rien à voir. Si on regarde... en fait...

2 Q. **[468]** La diapositive suivante, Madame Blanchette,
3 s'il vous plaît.

4 R. Alors, donc...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[469]** Écoutez, je ne veux pas vous interrompre...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[470]** ... mais je le fais.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Oui, c'est un bon moment.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, je pense que, oui. On entre dans un autre
13 sujet...

14 M. ANDRÉ NOËL :

15 R. Oui.

16 Q. **[471]** ... alors peut-être devrions-nous prendre la
17 pause maintenant.

18 R. Très bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Vous faites bien de nous rappeler à l'ordre.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 (15:52:18)

2 LA GREFFIÈRE :

3 Messieurs André Noël et Éric Desaulniers, vous êtes
4 sous le même serment.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. [472] Donc, messieurs, quand on s'est laissé tout à
7 l'heure, vous... on entamait une question qui porte
8 sur la disqualification du proposant qui... à
9 défaut d'avoir une... comment dire - une complétion
10 du processus de pointage, aurait pu être le
11 gagnant, si j'ai bien compris.

12 M. ANDRÉ NOËL :

13 R. Oui. Alors, on doit faire un petit retour en
14 arrière. Le quatorze (14) octobre deux mille neuf
15 (2009), OHL qui est la compagnie espagnole qui
16 dirige PCUSM demande l'autorisation de changer un
17 partenaire dans PCUSM et de remplacer Axima par
18 Dalkia. Alors, il y a un témoin qu'on a rencontré
19 qui nous a dit que ce genre de changement dans les
20 consortiums, dans PPP, c'est quelque chose qui se
21 fait couramment, c'est... c'est régulier.

22 Généralement, même - comment dire - ça se fait de
23 façon quasi routinière dans certain PPP et il y a
24 pas là de quoi fouetter un chat.

25 Officiellement, c'est OHL qui donc suit les

1 règles et qui fait cette demande d'autorisation à
2 Gabriel Soudry qui est le représentant des
3 autorités publiques et Gabriel Soudry, à ce moment-
4 là, commence à analyser le dossier de Dalkia. Il
5 écrit une recommandation qu'on peut voir à
6 l'onglet... à l'onglet 21.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Est-ce que vous le produisez?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Oui.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1718.

13
14 155P-1718 : Lettre du 25 novembre 2009 de Gabriel
15 Soudry à Docteur Arthur Porter -
16 Modification à la structure du
17 soumissionnaire - Partenariat CUSM

18

19 M. ANDRÉ NOËL :

20 R. Alors, donc Gabriel Soudry, le vingt-cinq (25)
21 novembre deux mille neuf (2009), s'adresse à Arthur
22 Porter et d'autres personnes et donc fait état de
23 cette lettre, indique donc qu'il... qu'il a reçu
24 cette demande. Et en plus, il indique dans cette
25 lettre que Dalkia va pas agir seulement comme

1 partenaire, comme on vous a dit, là, mais va aussi
2 agir comme membre, c'est-à-dire que va injecter des
3 fonds dans le consortium. Si on peut descendre un
4 petit peu, encore. Bon. Encore. Encore, s'il vous
5 plaît. On va continuer à descendre.

6 Alors, ici, il donne les raisons pour
7 lesquelles il appuie cette recommandation. Il dit
8 que Dalkia est déjà un fournisseur de services. Et
9 notamment, effectivement, Dalkia est impliquée
10 comme dans un consortium pour le CHUM et pour le
11 CRCHUM, donc PPPQ a déjà approuvé Dalkia, a déjà
12 étudié, Dalkia et elle considère que c'est une
13 Peut-être qui a la robustesse financière
14 nécessaire.

15 Il ajoute au point 2 que Dalkia
16 effectivement va agir comme membre et s'engage à
17 une participation de dix pour cent (10 %) au
18 capital de partenariat CUSM, ce qui vient renforcer
19 la robustesse financière de PCUSM. Ensuite, au
20 point 3, PPPQ a demandé à PriceWaterhouse de
21 procéder à l'analyse financière et la conclusion
22 est très bonne parce que Dalkia, compagnie mère,
23 démontre toute la solidité financière requise.

24 Et finalement au point 4, concrètement, les
25 gens qui travaillent dans Dalkia, c'est-à-dire la

1 revue des curriculum vitae des personnes-clés,
2 confirme que ces personnes ont effectivement toutes
3 les compétences et l'expertise requise et donc il y
4 a absolument aucun problème à accepter Dalkia. Si
5 on peut baisser encore un peu.

6 Et là il envoie cette lettre et en vertu
7 des... des règles de procédures, ça doit être
8 accepté par Arthur Porter et par Clermont Gignac.
9 Ici il y a une indication, une signature qui a été
10 caviardée où il est indiqué :

11 Je n'entérine pas la recommandation de
12 PPPQ concernant Dalkia et les
13 personnes-clés et refuse donc cette
14 demande de substitution.

15 La signature, elle est de Arthur Porter. Clermont
16 Gignac, lui, ne signe pas et lui de son côté va
17 finir par accepter cet... cet... ce remplacement.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. **[473]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que, à
20 cette date-là, le vingt-cinq (25), monsieur Soudry,
21 lui, le représentant des autorités publiques,
22 recommande le remplacement qui est pendant depuis
23 un certain temps. Et monsieur Porter, lui, à cette
24 date ou à une subséquente, je ne sais pas, lui, il
25 refuse.

1 R. Effectivement, il refuse. Et un témoin nous a dit
2 que St-Clair Armitage disait qu'il avait un dossier
3 accablant sur Dalkia, que c'était absolument
4 inacceptable et qu'on pouvait pas avoir cette
5 compagnie-là. Mais, plusieurs personnes lui ont
6 demandé de montrer ce dossier accablant et ça n'a
7 jamais été montré. Et nous-même, on n'a jamais
8 trouvé ça dans les dossiers qu'on avait.

9 Et le trente (30) novembre, le comité de
10 sélection se réunit. Gabriel Soudry est présent, il
11 y a d'autres personnes donc qui sont dans le comité
12 de sélection, des gens de PPPQ et du Bureau de la
13 modernisation des CHU. Soudry donc indique que,
14 lui, il recommande ça, mais Porter et Elbaz...
15 excusez-moi, Porter et St-Clair Armitage disent
16 « non, on refuse la... on refuse la substitution
17 d'Axima par Dalkia » et automatiquement, le fait
18 qu'ils refusent ça, ça entraîne la disqualification
19 de PCUSM et comme il reste un seul soumissionnaire,
20 ça signifie que SNC-GISM reste le seul
21 soumissionnaire en lice.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[474]** Si on va à l'onglet 22, je pense que la
24 source des informations que vous venez d'énumérer
25 se retrouve dans une note.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1719.

3

4 155P-1719 : Note au dossier CUSM/Projet

5 PPP/Affaire PCUSM-AXIMA-Dalkia rédigée

6 par Jean Pelletier le 2 décembre 2009

7

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[475]** Dans une note de monsieur Jean Pelletier qui
10 est le... qui agit en tant que conseiller auprès de
11 monsieur Gignac.

12 R. Effectivement. Alors, toutes les informations que
13 je viens de vous dire ou presque toutes proviennent
14 de documents qui, je comprends, sont déposés
15 maintenant, mais sur lesquels, je pense, c'est pas
16 nécessaire de s'attarder, je les ai résumés ici.

17 Q. **[476]** Donc, le trente (30) et le premier (1er), une
18 décision est prise par monsieur Porter et monsieur
19 St-Clair qui semble finale.

20 R. Exact.

21 Q. **[477]** Dans laquelle on refuse la substitution et on
22 disqualifie un des deux consortiums. Et vous, ce
23 que vous nous dites, c'est que, ça, c'est... ça ne
24 laisse qu'un soumissionnaire qui puisse se voir
25 attribuer le contrat.

1 R. Exactement.

2 Q. **[478]** Le seul soumissions, si je vous suis bien, il
3 a quand même une proposition qui est trop chère.

4 R. Exactement, sa proposition est non conforme aussi.

5 Q. **[479]** Donc, il faudra aller à l'étape subséquente?

6 R. Voilà.

7 Q. **[480]** Je vous laisse aller, par contre, pour la
8 diapositive suivante.

9 R. Alors, toujours entre-temps, j'avais dit qu'on
10 insérerait ces relations bilatérales et tout ce qui
11 se passe dans l'ombre. Là c'est des informations
12 qui proviennent essentiellement de l'enquête de
13 Marteau, que vous exposera plus en détail
14 l'enquêteur de Marteau. En novembre deux mille neuf
15 (2009), Pierre Duhaime, pdg de SNC, et Riadh Ben
16 Aïssa, vice-président de SNC, parlent d'un ami. On
17 sait pas exactement de qui il s'agit. On va
18 comprendre par la suite, on peut supposer qu'il
19 s'agit de Yanai Elbaz. Donc, ils parlent d'un ami
20 dans leurs courriels sur le CUSM. Et, dans ces
21 courriels, les titres des courriels c'est « CUSM
22 rencontre acceptée CUSM » et ils disent que cet
23 ami-là... dans ces courriels, ils disent que cet
24 ami-là doit leur transmettre de l'information.
25 Toujours en novembre deux mille neuf (2009), il y a

1 des contacts téléphoniques entre Riadh Ben Aïssa et
2 Yanai Elbaz, qui est le chef du redéploiement au
3 CUSM et aussi des contacts téléphoniques entre
4 Pierre Duhaime et St-Clair Armitage.

5 Q. **[481]** Tous des contacts téléphoniques dont on peut
6 présumer qu'ils sont en violation des règles?

7 R. Exactement. Et c'est aussi, à ce moment-là, que
8 Sierra Asset Management est incorporée aux Bahamas,
9 c'est par le biais de cette compagnie-là que vont
10 se faire les transferts d'argent, mais c'est
11 quelque chose que vous exposera plus en détail
12 l'enquêteur de Marteau.

13 Q. **[482]** Donc, ça c'est en parallèle des étapes qu'on
14 vient de...

15 R. Exactement. Pendant qu'au mois de novembre, il y a
16 tout ce processus avorté de sélection avec le refus
17 de... le refus d'accepter la substitution d'Axima
18 par Dalkia et, finalement, la décision de
19 disqualifier PCUSM se prend en parallèle de ces
20 rencontres qui se font dans l'ombre, à l'insu de
21 PPPQ et évidemment du vérificateur de processus.

22 Q. **[483]** D'ailleurs, le premier (1er) décembre, date à
23 laquelle monsieur Porter, si j'ai bien compris,
24 avise finalement de sa décision finale de refuser
25 le remplacement, il a une discussion

1 téléphonique...

2 R. Avec Pierre Duhaime.

3 Q. **[484]** Conversation téléphonique avec monsieur
4 Duhaime.

5 R. Exactement.

6 Q. **[485]** Diapositive suivante.

7 R. Oui. Alors, cette situation de disqualification,
8 qui laisse un seul soumissionnaire, pose,
9 évidemment, d'énormes problèmes au gouvernement,
10 qui se retrouve donc dans une situation à être
11 obligé, si on suit la... la volonté d'Arthur Porter
12 à négocier avec un seul soumissionnaire.

13 (16:02:34)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[486]** Je voudrais juste revenir sur la...

16 R. Oui, excusez-moi.

17 Q. **[487]** L'acétate... bien, pas l'acétate, la diapo
18 précédente.

19 R. Oui.

20 Q. **[488]** Où vous nous avez dit qu'il y a eu la
21 compagnie coquille, Sierra Asset a été incorporée
22 aux Bahamas et qu'une entente est signée entre SNC-
23 Lavalin international et Sierra Management pour,
24 soi-disant, un projet gazier en Algérie.

25 R. Oui, exactement. C'était pour un projet gazier en

1 Algérie que... c'était censé se faire, mais on
2 verra... puis, en fait, tout ce volet-là va vous
3 être exposé par Marteau. Notre mandat à nous était
4 plutôt les services et donc, on s'est... on a pris
5 connaissance de la preuve de Marteau, mais c'est
6 pas quelque chose qu'on a exploré. Alors, on fait
7 semblant que c'est pour un projet gazier en
8 Algérie...

9 Q. **[489]** C'est ça que...

10 R. ... mais en réalité ça n'a rien à voir.

11 Q. **[490]** O.K.

12 R. Parce que ce projet, en fait, je crois comprendre,
13 est déjà terminé.

14 Q. **[491]** O.K.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Et, c'est ça, c'est des détails... les questions de
17 savoir si on veut conclure que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[492]** O.K., je comprends qu'il était déjà terminé à
20 l'époque...

21 R. Écoutez, je vous dis ça...

22 Q. **[493]** ... où se sert de ce prétexte-là.

23 R. ... sous toute réserve, mais...

24 Q. **[494]** O.K.

25 R. ... il y avait aucun rapport donc...

1 Q. [495] Parfait.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Je pense que ça fait partie des éléments que
4 monsieur Gagnon va exposer en détail, c'est-à-dire
5 comment on conclut que cette entente n'est pas...
6 n'a pas pour but ce qui est écrit qu'elle a pour
7 but d'accomplir.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Q. [496] Poursuivez avec les rencontres des ministres.

11 R. Donc, le gouvernement est pris dans une situation
12 assez particulière où on se retrouve avec un seul
13 soumissionnaire en lice. Donc, il y a une rencontre
14 à Québec qui se fait, où sont présents les
15 ministres Yves Bolduc, à la santé; Monique Gagnon-
16 Tremblay, au trésor; Marc Croteau, qui est chef de
17 cabinet de monsieur Charest; Normand Bergeron, qui
18 est le président de l'agence des PPP et les deux
19 personnes qui représentent le CUSM, soit Arthur
20 Porter et le sénateur David Angus.

21 Au cours de cette rencontre, parce qu'il y
22 a un bilan qui a été fait à la fois par Arthur
23 Porter et aussi par PPPQ, Arthur Porter répète que
24 le CUSM refuse Dalkia et qu'il le disqualifie donc
25 OHL PCUSM et, à ce moment-là, les ministres, voyant

1 cette situation quand même assez particulière,
2 disent : « Bon, bien, écoutez, il faut obtenir un
3 désistement d'OHL PCUSM. » Il faut... à ce moment-
4 là, ils demandent à Arthur Porter d'aller chercher
5 un désistement puis ils disent : « Si vous avez un
6 désistement, bien, on verra. On verra ce qu'on
7 fera. » Mais ils ouvrent la porte donc à la
8 possibilité que le consortium annoncé soit celui de
9 SNC-GISM. En autant qu'il y ait un désistement.

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[497]** Et, si je me trompe pas, l'ensemble de ces
12 éléments fait l'objet d'une note récapitulative sur
13 lequel vous aviez des observations à faire.

14 R. Oui. Alors...

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 L'onglet 32, Madame Blanchette.

17 R. Oui, l'onglet 32.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1720.

20

21 155P-1720 : Note d'information de l'AAPPPQ du 21
22 décembre 2009 - Projet de
23 modernisation du Centre universitaire
24 de santé McGill

25

1 R. Alors, c'est une note d'information. Si on déroule
2 jusqu'à la page 2. Oui, alors demande... un tout
3 petit peu avant, s'il vous plaît.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[498]** Peut-être juste expliquer...

6 R. La dernière phrase.

7 Q. **[499]** Monsieur Noël, peut-être expliquer de quoi le
8 document... qu'est-ce que ce document?

9 R. Alors, c'est un document qui a été préparé le vingt
10 et un (21) décembre deux mille neuf (2009) et qui
11 fait la chronologie des événements... si on revient
12 complètement en haut, qui fait la chronologie des
13 événements du mois de novembre et de décembre. Je
14 crois comprendre que c'est un document qui a été
15 préparé en vue d'une autre réunion avec les
16 ministres mais interne, c'est-à-dire de monsieur
17 Normand Bergeron, de PPPQ avec les ministres.

18 Q. **[500]** À quelle date?

19 R. Le vingt et un (21) décembre deux mille neuf
20 (2009). Si on va à la dernière phrase de cette page
21 il est écrit :

22 Le 2 décembre 2009, les ministres
23 Bolduc et Gagnon-Tremblay ont convoqué
24 Dr Porter et le Sénateur Angus,
25 président du conseil d'administration

1 du CUSM, à Québec. Les représentants
2 du CUSM ont présenté leur position aux
3 deux ministres, lesquels ont convenu
4 que pour accéder à la requête du CUSM,
5 ce dernier devait, au préalable,
6 obtenir une quittance du deuxième
7 soumissionnaire afin d'éviter les
8 poursuites et s'engager à respecter le
9 critère d'abordabilité.

10 Et on parle, c'est souligné, ça là, ça a pas été
11 souligné par moi-même, on parle ici qu'il s'agit
12 d'une :

13 quittance actualisée devait être
14 obtenue obligatoirement tel qu'il
15 avait été entendu le 2 décembre.

16 C'est ce qui peut poser une certaine confusion avec
17 le mot « quittance ». On vous a expliqué tantôt
18 qu'il y avait déjà une quittance d'usage. Je pense
19 que la question était bien établie par mon collègue
20 Éric, mais là, ce que les ministres demandent,
21 c'est la quittance d'usage ne suffit pas; il faut
22 avoir, on appelle ça encore une quittance, mais
23 concrètement, il s'agit d'un désistement. On
24 demande que CUSM obtienne de PCUSM qu'il se désiste
25 en plus d'avoir signé cette quittance.

1 Q. **[501]** Vous faites références, Monsieur Noël, aux
2 documents qui sont mentionnés au moment de
3 l'encaissement du paiement de compensation, c'est
4 bien ça?

5 R. Oui, exactement.

6 Q. **[502]** Donc cette quittance doit être obtenue par
7 monsieur Porter, enfin par les représentants du
8 CUSM. Si je comprends bien par contre, il s'agit
9 d'un processus qui est envisagé encore sous l'égide
10 EBQ, là. Il s'agit de contacter le deuxième
11 soumissionnaire et d'organiser son retrait du
12 processus ou son désistement du processus?

13 R. Normalement selon les règles, oui.

14 Q. **[503]** D'ailleurs si on voit, on a un courriel
15 parallèle à l'onglet 24. Madame la greffière?

16 LA GREFFIÈRE :

17 1721.

18 16:08:47

19

20 155P-1721 : Courriel de Ève-Marie Le Fort du 2
21 décembre 2009 - État de la situation

22

23 R. Alors ça c'est un courriel qui est adressé par Ève-
24 Marie Le Fort qui est directrice des affaires
25 juridiques de PPPQ et qui a la même date, c'est-à-

1 dire, qui est la même date, c'est-à-dire qui est
2 rédigé le jour de la rencontre avec les ministres à
3 Québec. Mais madame Le Fort n'est pas à Québec,
4 elle est à Montréal. Pendant que se tiennent les
5 discussions à Québec, on voit que le courriel a été
6 envoyé à six heures (18 h) du soir, pendant que se
7 tiennent les discussions à Québec, à Montréal même,
8 il y a des discussions au sein du personnel de PPPQ
9 avec les gens du CUSM et madame Le Fort bon, dit :
10 « En gros ça s'est bien déroulé » et elle indique
11 « PCUSM serait prêt à signer la quittance, le CUSM
12 s'occupe de cette quittance. »

13 Cette information, on le verra, est fausse.
14 PCUSM n'était pas prêt à signer la quittance. On
15 peut croire, on peut interpréter ici la possibilité
16 que c'est le CUSM qui dit ça à madame Ève-Marie Le
17 Fort. C'est le CUSM qui informe Ève-Marie Le Fort
18 que PCUSM serait prêt à signer la quittance. En
19 vérité, PCUSM a donné absolument, à notre
20 connaissance, absolument aucun signe qu'il voulait
21 signer cette quittance.

22 Ensuite on explique au paragraphe 4 qu'un
23 nouveau décret est en préparation par PPPQ pour
24 aller chercher l'autorisation de négocier avec un
25 seul soumissionnaire qui serait SNC et donc, les

1 négociations auront lieu entre CUSM, le PPPQ et
2 GISM, SNC, afin de s'assurer que la proposition
3 retenue entrera dans le budget révisé.

4 Q. **[504]** Ce sont ces deux éléments-là dont vous avez
5 mentionné, dont vous avez parlé tout à l'heure, qui
6 sont repris dans la note postérieure de monsieur
7 Bergeron?

8 R. Exactement.

9 Q. **[505]** Il faut qu'il y ait quittance et il faut
10 aussi que GISM s'engage à entrer dans le budget.

11 R. Exactement.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[506]** Donc si je comprends bien, ce que vous venez
14 de dire c'est que, en disant que le PCUSM était
15 prêt à signer la quittance, c'était un mensonge,
16 là, c'était pas vrai?

17 R. Ils étaient... Oui. Évidemment, là, c'est... Mais
18 je suis pas en train de dire que madame Ève-Marie
19 Le Fort ment, là. Ce que je pense c'est qu'elle a
20 été mal informée, ce que je pense c'est que le CUSM
21 a dit que le PCUSM était prêt à signer la
22 quittance. Parce que j'ai aucune information me
23 montrant que PCUSM serait prêt à signer la
24 quittance, bien au contraire, on va le voir presque
25 immédiatement.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[507]** Passons donc à la diapositive suivante.

3 R. Alors on se souvient donc que le deux (2) décembre,
4 c'est cette rencontre avec les ministres qui
5 demandent à CUSM d'aller chercher une quittance. Le
6 trois (3) décembre, St-Clair Armitage qui est le
7 représentant du CUSM, essaie d'acheter ce
8 désistement auprès de OHL. Alors le trois (3)
9 décembre, St-Clair Armitage convoque Miguel Fraile,
10 qui est le représentant de OHL PCUSM, il le
11 convoque dans les bureaux du CUSM, rue Guy.
12 Armitage, qui est le bras droit d'Arthur Porter
13 dans cette histoire, annonce à Fraile que OHL PCUSM
14 est disqualifié à cause du remplacement d'Axima par
15 Delkia...

16 Q. **[508]** Quand vous dites qu'il l'annonce, c'est-à-
17 dire que monsieur Fraile n'a pas été avisé par qui
18 que ce soit d'autre?

19 R. Non. Bien pas à notre connaissance, non. Écoutez,
20 on a rencontré monsieur Fraile et, mais... donc
21 non, c'est une... il lui annonce ça, puis qu'il est
22 disqualifié et il lui indique que bon, il lui
23 rappelle qu'il y a la quittance d'usage qui est de
24 sept point cinq millions de dollars (7,5 M\$) et
25 selon ce que monsieur Fraile nous a dit, c'est

1 qu'en plus de cette quittance d'usage là, Armitage
2 offre à monsieur Fraile deux point... enfin pas à
3 lui personnellement, mais à OHL, offre deux point
4 cinq millions de dollars (2,5 M\$).

5 Autrement dit, il lui propose d'augmenter
6 la quittance de sept point cinq (7,5 M\$) à dix
7 millions de dollars (10 M\$) et, toujours selon
8 monsieur Fraile, monsieur Armitage indique à ce
9 moment-là que les fonds que ce deux point cinq
10 millions de dollars (2,5 M\$) là proviendraient de
11 la fondation du CUSM et s'ajouteraient donc à la
12 compensation prévue de sept point cinq millions
13 (7,5 M\$). De notre côté, on a aucune indication que
14 monsieur St-Clair Armitage était mandaté par la
15 fondation pour faire une telle offre et on peut
16 supposer que la fondation n'avait pas donné son
17 accord à ça et en fait n'était peut-être même pas
18 du tout mêlée à ça et peut-être que l'argent serait
19 venu d'ailleurs.

20 Q. **[509]** Monsieur Armitage n'est pas...

21 R. N'est pas membre...

22 Q. **[510]** ... d'après ses positions, n'est pas en
23 charge de la fondation du...

24 R. ... à ma connaissance, il est pas un représentant
25 de la fondation, là. Mais c'est clairement, si on

1 se fie au témoignage de monsieur Fraile, j'ai
2 aucune raison de croire qu'il nous raconte des
3 choses parce que c'est aussi ce qu'il a dit aux
4 enquêteurs de Marteau. Il a signé une déclaration à
5 cet effet. Donc on a pas pu parler à monsieur
6 Armitage, mais donc monsieur Fraile soutient ça et
7 j'ai aucune raison de croire que ce n'est pas le
8 cas. On a essayé d'acheter son désistement.

9 Q. **[511]** On continue.

10 R. Oui. Alors le trois (3) décembre, c'est la réunion
11 du conseil d'administration du CUSM. Alors on voit
12 que les événements se sont vraiment enchaînés et là
13 je pense que ça vaudrait la peine d'afficher le
14 procès-verbal de la réunion du conseil
15 d'administration.

16 Q. **[512]** Onglet 26, Madame Blanchette.

17 LA GREFFIÈRE :

18 1722.

19

20 155P-1722 : Procès-verbal du C.A. du CUSM du 3
21 décembre 2009

22

23 R. Oui, c'est ça. Bon alors, ici, on voit bon présent
24 David Angus, Arthur Porter. Si on peut descendre un
25 peu... bien plusieurs nom ont été caviardés. Il

1 faudrait aller à la page 2, particulièrement le
2 troisième paragraphe du point 6. Alors, donc au
3 point 6, excusez, juste remonter un tout petit peu
4 pour qu'on voit ce qui est souligné. Donc :

5 Dr. Porter's report and recommendation
6 respecting PPP preferred proponent
7 [...]

8 Et on voit au troisième paragraphe, si on peut
9 monter un petit peu pour bien voir le troisième
10 paragraphe, que docteur Porter a décrit la séquence
11 des événements, que CUSM a eu, la veille, le deux
12 (2) décembre et a décidé de recommander au comité
13 de sélection le choix de GISM comme soumissionnaire
14 préféré.

15 Q. **[513]** Il indique... il indique...

16 R. Il indique, c'est ça, il indique que les deux
17 propositions ont été jugées non conformes
18 financièrement et que la proposition de partenariat
19 CUSM, PCUSM, le rival de SNC a été rejetée en
20 raison du changement d'un membre crucial de son
21 consortium qui n'avait pas été approuvé par le
22 CUSM.

23 Q. **[514]** Là, peut-être que je vous devance, Monsieur
24 Noël, mais quand il écrit... bon, quand il est
25 écrit que monsieur Porter décrit la séquence

1 d'événement et indique que le jour précédent,
2 Partenariat public-privé Québec, PPPQ et le CUSM,
3 d'un commun accord, ont décidé de recommandé au...
4 au conseil d'administration que GISM soit le...
5 comment dire, le soumissionnaire choisi, est-ce que
6 ça, ça reflète la suite des événements? Est-ce que
7 cet accord de PPPQ...

8 R. Non, parce qu'on passe sous silence une information
9 de base qui était la... l'exigence de... du
10 gouvernement qui était qu'il fallait un désistant.
11 Et cette rencontre du conseil d'administration se
12 fait quelques heures après la rencontre de St-Clair
13 Armitage avec monsieur Fraile qui a essayé
14 d'acheter le désistement.

15 Je suis désolé, j'ai oublié de répondre
16 qu'évidemment, monsieur Fraile a refusé de signer
17 ce désistement. Information cruciale, évidemment.
18 Monsieur Fraile a reçu cette offre-là et il avait
19 refusé, là, il avait refusé le désistement.

20 Donc, quelques heures après, puis même, on
21 va... j'ai sauté par-dessus ça, là, monsieur
22 Armitage, donc, quelques heures avant cette
23 rencontre du conseil d'administration convoque
24 monsieur Fraile, lui demande de signer le
25 désistement, il lui envoie un document lui

1 demandant de signer et monsieur Fraile refuse le
2 désistement. La rencontre du conseil
3 d'administration est convoquée quelques heures plus
4 tard et on ne fait pas mention de... de cela.

5 Q. **[515]** On ne fait même pas mention non plus de la
6 quittance tout court?

7 R. Non. Alors, il est indiqué un peu plus loin... si
8 on peut continuer encore... oui, excusez-moi...
9 oui, descendre encore... oui, alors il est indiqué
10 ici, on voit « The chairman, David Angus » a
11 félicité Porter, l'équipe, et caetera et que tout
12 ça doit culminer le sept (7) décembre par une
13 annonce publique et on annonce qu'il y aura une
14 conférence de presse le sept (7) décembre à onze
15 heures (11 h). En fait, une conférence de presse...
16 un... une annonce publique.

17 Q. **[516]** Si je ne m'abuse, Monsieur Noël, c'est peut-
18 être un petit peu avant ça. Si on remonte...

19 R. (Inaudible).

20 Q. **[517]** O.K. Mais la référence à la... l'annonce
21 commun entre le gouvernement et le CUSM est
22 mentionné dans le bas de la page 2, là. Si on
23 remonte. Juste après le paragraphe qu'on vient de
24 lire, là. C'est juste pour...

25 R. Ah, excusez-moi, ici. C'est ça. Alors, il est

1 indiqué ici :

2 This meeting terminated in an
3 agreement with the MUHC and the
4 government will make a joint
5 annoucement on the preferred
6 proponent in Montreal at 11:00 AM
7 on Monday, December 7th.

8 Q. [518] Là encore, il s'agit, si je ne m'abuse,
9 d'un... d'une annonce qui ne se fera que si le
10 désistement demandé est...

11 R. Bien le gouvernement a exigé ça. Et puis ça n'avait
12 pas été obtenu.

13 Q. [519] Parfait. Et si on continue un petit peu plus
14 loin à la page 4 du document, on y retrouve la
15 résolution qui est prise et nulle part, si vous
16 pouvez me confirmer ça, nulle part, dans ce... dans
17 la résolution ou même dans le rapport qui est fait
18 au conseil d'administration, on ne demande au
19 conseil d'administration d'entériner la décision
20 prise par CUSM de disqualifier un des deux... un
21 des deux soumissionnaires.

22 R. Effectivement. C'est finalement David Angus qui a
23 pris cette décision.

24 Q. [520] David Angus ou monsieur Porter?

25 R. Monsieur Porter, excusez-moi.

1 Q. **[521]** Allez-y. Vous pouvez continuer.

2 R. Bien si on regarde ce qui se passe le lendemain
3 avec la diapositive suivante, donc alors que la
4 décision n'a pas été prise par le gouvernement, le
5 lendemain, quatre (4) décembre, St-Clair Armitage
6 se rend chez SNC pour annoncer la bonne nouvelle à
7 SNC. Il prend dans ses bras Charles Chebl qui est
8 le responsable de la construction du... du projet
9 chez SNC.

10 Q. **[522]** Qui est aussi le représentant de GISM?

11 R. Et le représentant de GISM. St-Clair Armitage est
12 un monsieur de plus de six pieds et soulève Charles
13 Chebl dans ses bras avec enthousiasme. Ce jour-là,
14 on a vu dans son agenda que Pierre Lortie
15 accompagnait St-Clair Armitage chez SNC.

16 Q. **[523]** L'agenda de... l'agenda de qui?

17 R. Dans l'agenda de Pierre Lortie.

18 Q. **[524]** Ah, de monsieur Lortie, O.K.

19 R. Et André Dufour, qui est actuellement le président
20 du consortium SNC-GISM, dans sa déclaration à
21 Marteau, il dit que Lortie lui avait annoncé la
22 nouvelle vers le deux (2) août... vers le trois (3)
23 décembre. Alors je vais vous lire cet extrait. Il
24 dit :

25 Le mois de décembre est arrivé [...]

1 Ça c'est monsieur Dufour qui parle.

2 [...] et nous avons eu une convention
3 de l'industrie des PPP, Canadian
4 Council for Public Private
5 Partnership, à Toronto, autour du 2 ou
6 3 décembre. Pierre Lortie était
7 présent à la convention et nous a
8 mentionné que nous avions gagné, mais
9 qu'il fallait couper notre prix. Il
10 faut dire que, dès le début du
11 processus, nous avons mentionné au
12 gouvernement que l'enveloppe
13 budgétaire était trop basse. Dans ce
14 sens, ce n'était pas hors de
15 l'ordinaire qu'on nous demande
16 d'abaisser le prix. Cependant, c'était
17 hors de l'ordinaire que nous n'ayons
18 pas reçu de lettre nous mentionnant
19 que nous avions gagné.

20 Q. [525] Donc, on est le quatre (4) décembre. Enfin,
21 dans le cas de l'extrême, on est le deux (2) ou le
22 trois (3). Mais au quatre (4) décembre lorsque
23 monsieur Armitage se rend chez SNC pour annoncer la
24 bonne nouvelle et à la réunion du conseil
25 d'administration du trois (3), à aucun moment

1 monsieur Porter n'a reçu confirmation de PPP-Québec
2 ou de l'Agence... ou du gouvernement comme quoi
3 GISM, le gagnant que lui annonce à tout le monde
4 est effectivement le gagnant?

5 R. Non, non, il fallait toujours la quittance.

6 Q. **[526]** Je vous redonne la parole.

7 R. Pardon?

8 Q. **[527]** Je vous rends la parole. Excusez-moi.

9 R. Oui, bien, il faudrait voir...

10 Q. **[528]** La diapositive suivante, Madame Blanchette.
11 Excusez-moi!

12 R. Alors PCUSM, voyant ça, en fait, la veille, il s'es
13 fait dire qu'il était disqualifié. Le procureur
14 d'OHL PCUSM envoie une mise en demeure. Je pense
15 que ça vaut la peine de l'afficher.

16 Q. **[529]** Onglet 27, Madame Blanchette.

17 LA GREFFIÈRE :

18 1723.

19

20 155P-1723 : Mise en demeure D'OHL PCUSM du 4
21 décembre 2009

22

23 R. Alors, cette lettre est écrite donc par le
24 procureur d'OHL et est adressée, parce que OHL suit
25 les règles, OHL PCUSM suit les règles et s'adresse

1 directement aux représentants des autorités
2 publiques, Gabriel Soudry. Et si on descend un peu,
3 ils indiquent que, bon, ils ont participé au
4 processus. Et ils indiquent ici que :

5 Le 3 décembre, notre cliente a reçu
6 une convocation afin de se rendre
7 seule au bureau du CUSM.

8 Il s'agit de Miguel Fraile.

9 Au cours de cette réunion, notre
10 cliente a été informée qu'elle ne
11 serait pas sélectionnée et ce sous le
12 prétexte fallacieux et sur la base du
13 seul motif que Dalkia Canada, le
14 partenaire de fonds propres de notre
15 cliente, ne serait pas un opérateur
16 sérieux.

17 Et on indique ici que l'expérience de Dalkia
18 pourtant est très bien, très bonne. Si on descend
19 un petit peu. Alors il est écrit ici :

20 Il est clair que le motif invoqué pour
21 écarter notre cliente du processus de
22 soumission est frivole, inacceptable
23 et qu'il ne constitue qu'un prétexte
24 pour masquer d'autres motifs.

25 Ils ont appris que... Ils ont appris que CUSM

1 continue de parler avec GISM.

2 Nous comprenons aussi que le CUSM sera
3 actuellement en discussion avec
4 l'autre soumissionnaire, soit Groupe
5 Immobilier Santé McGill.

6 Si on continue un peu plus bas. J'ai fait quelque
7 chose ici. Semble-t-il que dès qu'on postillonne
8 sur l'écran, ça... Bon. Donc, ils rappellent qu'ils
9 ont engagé des coûts considérables. Et ici, OHL met
10 en demeure PPPQ, en fait le gouvernement
11 finalement, de cesser immédiatement les discussions
12 en cours. En fait, ça s'adresse au CUSM. En fait,
13 c'est une mise en demeure qui s'adresse à tous. De
14 cesser immédiatement les discussions en cours avec
15 l'autre soumissionnaire. Et on voit ici :

16 Notre cliente réserve expressément
17 tous ses droits et recours et, à
18 défaut d'obtempérer à la présente, nos
19 instructions seront d'intenter tous
20 les recours propres à faire valoir les
21 droits de notre cliente, incluant des
22 recours en injonction et en dommages-
23 intérêts.

24 Q. [530] Donc, j'imagine que la réception de ce
25 document ne laisse personne indifférent?

1 R. Non. On le verra un peu plus tard que le
2 gouvernement va être ébranlé par ça, parce que, en
3 fait, les arguments de PCSUM sont assez solides.

4 Q. **[531]** Parfait.

5 R. Si on peut voir la diapositive suivante.

6 Q. **[532]** La diapositive suivante. J'imagine qu'on
7 interrompt un peu le fil temporaire?

8 R. Oui. Bon. Comme on ne peut pas tout dire en même
9 temps, on doit faire un peu des... avancer et
10 reculer. On doit vous parler un peu des
11 propositions financières qui avaient été déposées
12 le dix-neuf (19) novembre deux mille neuf (2009).
13 Elles dépassaient le critère d'abordabilité fixé à
14 un point cent trente-trois milliards de dollars
15 (1,133 G\$). Tout ça est exprimé en valeur actuelle
16 nette. GISM, c'était, bon, un milliard huit cent
17 treize millions (1,813 G\$). PCUSM un milliard huit
18 cent quatre-vingt-quinze millions (1,895 G\$). Ce
19 n'était pas une surprise. Comme on vous l'a dit
20 quelques fois, les deux consortiums avaient prévenu
21 les autorités qu'ils dépasseraient le critère
22 d'abordabilité. Et notamment la crise mondiale des
23 marchés financiers avait joué un rôle important
24 dans le fait que ça dépasse si largement le critère
25 d'abordabilité. On vous a expliqué aussi plus tôt

1 que, par contre, ça n'entraînait pas un rejet
2 automatique des propositions.

3 Q. **[533]** Donc, ce que ça veut dire, c'est que, sur la
4 base de ces propositions, sur la base de cette
5 disposition qui a été amendée dans le décret de
6 septembre deux mille neuf (2009), on envisage donc
7 de négocier avec GISM, qui est le seul, si on met
8 de côté la mise en demeure qui est en suspens, là,
9 on envisage de négocier avec le seul
10 soumissionnaire qui demeure, à savoir...

11 R. Exactement ça.

12 Q. **[534]** ... GISM, c'est ça?

13 R. Exactement.

14 Q. **[535]** Donc, j'imagine qu'on va aller à la
15 diapositive suivante.

16 R. Oui. Alors, Arthur Porter accroît la pression.
17 Excusez-moi. Il y a possibilité que... Donc, cette
18 possibilité de négocier le prix. Alors, il y a une
19 note des services juridiques de l'Agence des PPP
20 qui rappelait donc... Si on peut peut-être afficher
21 cette note.

22 Q. **[536]** À l'onglet 30, Madame Blanchette, madame la
23 greffière.

24 LA GREFFIÈRE :

25 1724.

1 155P-1724 : Note de service de Ève-Marie Le Fort
2 du 2 décembre 2009

3

4 M. ANDRÉ NOËL :

5 R. Alors, c'est une note de Ève-Marie Le Fort,
6 directrice des Affaires juridiques qui, encore là,
7 fait un peu le bilan qui est toujours, je crois,
8 daté du deux (2) décembre, et qui indique, un peu
9 plus bas, si on peut descendre un peu... Alors ici.
10 Oui.

11 Le CUSM et leurs directeurs...

12 Le mot ... est mal employé ici, le directeur, donc
13 monsieur Porter,

14 ... ayant exercé leur droit de refus
15 de la dernière modification demandée
16 par PCUSM...

17 c'est-à-dire le remplacement d'Axima par Dalkia,
18 ... a, de ce fait, disqualifié le
19 soumissionnaire. Considérant que les
20 propositions ont déjà été déposées et
21 que le soumissionnaire n'a donc plus
22 la capacité et le temps de proposer un
23 autre exploitant...

24 Si on peut descendre un peu.

25 ... il reste donc une proposition,

1 celle de GISM qui est aussi non
2 conforme au niveau financier. Tel que
3 permis en vertu de l'appel de
4 proposition, nous visons donc une
5 négociation avec GISM sur la base de
6 cette même proposition technique et
7 financière afin de la faire réduire au
8 niveau des prix et de ce fait
9 poursuivre et atteindre une clôture
10 financière et signature de l'entente
11 de partenariat dans les délais de
12 validité de la proposition et de son
13 dépôt de garanti qui expire le 4 mars
14 2010.

15 Alors, j'ai parlé avec madame Le Fort et je lui ai
16 exposé ma thèse, ici c'est en vertu de l'adage qui
17 se dit ainsi : « Ce qui est bon pour pitou est bon
18 pour minou. » Les deux propositions étaient non
19 conformes, celle de... de GISM était non conforme
20 mais on voit bien ici qu'ils pouvaient quand même
21 négocier avec SNC-GISM. Alors, j'ai dit : « Si on
22 pouvait négocier avec SNC-GISM, ça veut dire que,
23 théoriquement, on pouvait aussi plutôt négocier
24 avec Partenariat PCUSM. » Et là madame Le Fort m'a
25 dit : « Oui, encore en autant que Partenariat

1 PCUSM, un, n'aurait pas été disqualifié » mais on a
2 vu, en fait, ici, ça fait partie du complot allégué
3 de Porter d'avoir disqualifié PCUSM pour les
4 raisons qu'on a montrées, « ... et, deux, si... il
5 aurait fallu que Partenariat PCUSM soit défini
6 comme celui offrant la meilleure valeur au secteur
7 public. » Maintenant, on peut, je pense, évoquer
8 l'hypothèse que Partenariat PCUSM était le
9 consortium qui offrait la meilleure valeur au
10 secteur public. On peut pas l'affirmer de façon
11 catégorique parce qu'il nous manque toujours le
12 document sur la robustesse financière. Mais, avec
13 les informations qu'on a, s'ils avaient pas été
14 disqualifiés, on peut émettre l'hypothèse que
15 normalement les négociations auraient dû se faire
16 avec PCUSM plutôt qu'avec GISM.

17 Q. [537] D'accord. Donc, la situation demeure, par
18 contre, que comme le... un des deux proposants est
19 disqualifié, cette possibilité théorique n'est pas,
20 dans les faits, ouverte à cette date-là?

21 R. Exactement.

22 Q. [538] Donc, qu'est-ce qui se passe par la suite?

23 R. Alors, si on regarde la diapositive suivante.

24 Arthur Porter accroît de la pression. Et j'aimerais
25 qu'on revienne avec cette lettre du huit (8)

1 décembre, qu'il envoie au ministre.

2 Q. **[539]** Qui est à l'onglet 19, qui est maintenant
3 cotée, mais là je me souviens pas...

4 LA GREFFIÈRE :
5 1717.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
7 Parfait.

8 R. Alors, dans cette lettre, on se plaint que la
9 conférence de presse n'a pas été tenue et, si on va
10 à la page 3...

11 Q. **[540]** La plainte à laquelle vous faites référence
12 c'est celle qui est indiquée sous la mention « Le 4
13 décembre » à la page 2, c'est bien ça? Où on
14 indique...

15 R. Excusez-moi, si on va à la page 3, le dernier
16 paragraphe de la page 3. Un instant... Oui. Alors,
17 on indique, plus haut dans cette lettre, que tous
18 les retards puis tout ça, il dit :

19 [...] nous mettons en péril les
20 améliorations en matière de soins de
21 la santé que notre projet est à même
22 d'assurer aux Québécois et aux
23 Québécoises; nous risquons de perdre
24 la subvention de 100 millions de
25 dollars accordée par la Fondation

1 canadienne pour l'innovation ainsi que
2 les 50 millions [...]

3 Et caetera, et caetera. Alors, on met... enfin,
4 monsieur Porter met beaucoup de... de pression. Et
5 si on revient à la page 2, particulièrement pour la
6 date du trois (3) décembre... Excusez-moi, le
7 premier picot du quatre (4) décembre, il est
8 indiqué, si on peut baisser un peu :

9 Le CUSM a reçu un avis juridique -de
10 son cabinet- confirmant la...

11 Non... excusez-moi, je reviens juste avant, juste
12 ici :

13 Il a été établi que des quittances ont
14 été signées en août 2009 par chacun
15 des soumissionnaires.

16 Et on dit, au quatre (4) décembre :

17 Le CUSM a reçu un avis juridique d'un
18 cabinet d'avocat confirmant la
19 validité de ces quittances.

20 Autrement dit, dans cette lettre, monsieur Porter
21 dit... et monsieur Angus disent : « Écoutez, les
22 quittances d'usage qui ont été signées, là, en août
23 deux mille neuf (2009), eh bien, on a reçu un avis
24 juridique disant que ça suffit, on n'a pas besoin
25 d'aller chercher un désistement en plus de ces

1 quittances d'usage. » Si on regarde la diapositive
2 suivante.

3 Q. **[541]** Oui, est-ce que cet argumentaire a été retenu
4 par le gouvernement?

5 R. Non, pas du tout. On le verra plus tard. Alors, on
6 entre... en fait, ce qui se passe, en faisant cette
7 enquête... je peux pas m'empêcher de faire une
8 petite comparaison avec Arthur Porter comme un...
9 je pense au mot « bullying », un petit « tough »
10 dans une cour d'école qui tasse tout le monde puis
11 qui... qui en impose et... Et il fait vraiment ça,
12 il fait... il exerce énormément de... de pression
13 en disant des choses, finalement, à demi-vraies
14 puis en poussant beaucoup. Mais, effectivement, le
15 gouvernement... il y a des témoins qui nous ont
16 dit, des personnes importantes au gouvernement qui
17 nous ont dit... en fait, même Clermont Gignac et
18 même Normand Bergeron nous a dit : « On savait pas
19 quoi faire, on était mal pris, on n'avait pas
20 envisagé une telle... un tel scénario où est-ce
21 qu'on se retrouve dans cette situation-là. » Le
22 gouvernement était dans une situation de confusion.
23 On note même au sein de PPP qu'il y a des... des
24 divergences d'opinions, on sait pas trop sur quel
25 pied danser, on est mal à l'aise, on est dans

1 l'embarras, puis le gouvernement ne sait pas quoi
2 faire. Alors si on regarde le onze (11) décembre,
3 en réponse à cette lettre du huit (8) décembre,
4 Normand Bergeron, le p.-d.g. de PPPQ...

5 Q. **[542]** Onglet 31, Madame Blanchette.

6 R. ... répond...

7 LA GREFFIÈRE :

8 1725.

9 16:34:01

10

11 155P-1725 : Lettre du 11 décembre 2009 de Normand
12 Bergeron à Arthur Porter - Votre
13 lettre du 8 décembre 2009

14

15 Q. **[543]** La deuxième page du document électronique.

16 R. Alors le quatrième, excusez-moi, là, c'était la
17 page 2 au quatrième paragraphe. Ici monsieur
18 Bergeron répond à monsieur Porter et monsieur
19 Angus. Il dit :

20 Nous avons compris que vous n'aviez pu
21 obtenir la quittance requise, aussi
22 dans une telle situation vous
23 comprenez que le Gouvernement ne
24 dispose d'aucun autre choix que celui
25 de poursuivre le processus.

1 Il indique :

2 Par ailleurs, certains éléments
3 contenus à votre lettre se doivent
4 d'être rectifiés. Notamment, le
5 soumissionnaire Groupe santé McGill
6 fut informé uniquement par vos
7 représentants et non par PPP Québec.

8 Alors, en fait, monsieur Bergeron note, comme je
9 viens de vous dire, que monsieur Porter, dans ses
10 lettres, commet des demi-vérités et...

11 Q. **[544]** C'est une façon polie de dire qu'il écrit
12 n'importe quoi.

13 R. Exactement. Et aussi de lui dire que Groupe santé
14 McGill, GISM, a été informé seulement par le CUSM
15 et non pas par PPP Québec et quand on connaît les
16 règles, cette annonce-là devait se faire uniquement
17 par PPP Québec et non pas par le CUSM.

18 Q. **[545]** Et là on ajoute juste après que :

19 Toutes les décisions évoquées lors des
20 discussions ayant eu lieu le 2
21 décembre sont toujours demeurées
22 sujettes à l'obtention de la nouvelle
23 quittance.

24 R. Exactement.

25 Q. **[546]** Là on répond à l'argument qui a été fait...

1 Oui, Monsieur Desaulniers, vous vouliez ajouter
2 quelque chose?

3 M. ÉRIC DESAULNIERS :

4 R. Je voudrais juste ajouter une petite précision.

5 C'est non seulement par PPP Québec mais les
6 annonces devaient être faites par le représentant
7 des autorités publiques, en la personne de Gabriel
8 Soudry, personne d'autre même chez PPP Québec.
9 Donc, le processus aurait dû être comme ça.

10 M. ANDRÉ NOËL :

11 R. Si on peut voir l'embarras dans lequel se situe le
12 gouvernement, il faudrait voir justement cette note
13 d'information qui est à l'onglet 32.

14 Q. **[547]** Qu'on a déjà déposé sous 1720.

15 R. 1720 ou?

16 Q. **[548]** Oui. Si on va à la page, c'est à la deuxième
17 page de la note en question.

18 R. Non, excusez-moi, non. C'est... je suis désolé,
19 c'est l'onglet 32.

20 Q. **[549]** Oui c'est bien ça. C'est la pièce 1720.

21 Monsieur Noël, on l'a déjà déposée tout à l'heure.
22 Ne vous en faites pas.

23 R. Ah! O.K. D'accord. Je m'excuse, là. Je suis mêlé
24 dans mes affaires. Si on va à la page 2, au point
25 c). Alors on voit que le gouvern... en fait on...

1 les enjeux sont ainsi pour tout le monde. C'est une
2 note de PPPQ pour le gouvernement dans l'embarras
3 parce que c'est effectivement de nouveau un retard
4 de l'annonce - Porter a pas arrêté de dire qu'il
5 fallait se dépêcher de faire cette annonce-là le
6 trois (3) décembre. Pour le CUSM, on note que
7 docteur Porter avait déjà annoncé qu'il ferait
8 connaître le soumissionnaire gagnant le trois (3)
9 décembre et puis qu'il s'est empressé de faire
10 connaître le soumissionnaire gagnant et d'aller de
11 l'avant avec son projet. Pour SNC-Lavalin, il a été
12 informé par CUSM que son projet a été retenu et il
13 est très déçu que le gouvernement exige une
14 quittance de l'autre soumissionnaire. Il fait des
15 pressions, SNC fait des pressions pour qu'on lui
16 accorde le contrat et le point ici que je trouve le
17 plus intéressant, pour le soumissionnaire
18 Partenariat CUSM, si on peut descendre encore un
19 peu :

20 l'annonce du rejet de sa candidature
21 l'a déçu et il s'est opposé à signer
22 une quittance rapidement. Informé que
23 le gouvernement prendrait une décision
24 le 21 décembre, il demeure très
25 inquiet du processus.

1 Et c'est ça ici que je trouve très intéressant :

2 Le principal impact du rejet de sa
3 candidature est qu'elle pourrait nuire
4 à la réputation du Québec de mener à
5 bien les appels d'offres de calibre
6 international. De plus, la firme OHL
7 est également membre d'un consortium
8 retenu pour la réalisation du CHUM.

9 Alors, il faut pas oublier que l'Agence des PPP a
10 été créée finalement il y a pas si longtemps, en
11 deux mille quatre (2004), et le gouvernement du
12 Québec annonce au monde entier finalement, parce
13 que c'est des appels d'offres internationaux, qu'on
14 se lance dans les PPP avec des consortiums
15 internationaux et que le Québec va jouer dans ce
16 gigantesque terrain de jeu universel. Voilà que
17 c'est un des principaux appels d'offres en PPP que
18 le Québec lance et tout de suite en partant,
19 finalement, Partenariat CUSM s'aperçoit qu'on suit
20 pas vraiment les règles de PPP qui sont normalement
21 suivies ailleurs dans le monde. Alors si le
22 gouvernement agit tout croche si on peut dire dans
23 cette histoire-là, effectivement le risque est
24 grand qu'après ça, des consortiums internationaux
25 vont hésiter à répondre à des appels d'offres en

1 PPP au Québec.

2 Q. **[550]** Donc il faut trouver une issue à cette
3 solution-là, à cette situation-là.

4 R. Alors voilà, il faut absolument trouver une issue,
5 oui.

6 Q. **[551]** Et quelle va être...?

7 R. Alors l'issue c'est que, si on regarde la
8 diapositive suivante, c'est que le gouvernement
9 relance le processus de sélection. Alors
10 clairement, Arthur Porter n'a pas obtenu son... le
11 désistement qu'on lui réclamait. Le treize (13)
12 janvier deux mille dix (2010), il y a un premier
13 décret qui est adopté pour relancer le processus de
14 sélection et le vingt-six (26) janvier deux mille
15 dix (2010), il y a un deuxième décret qui porte le
16 critère d'abordabilité à un virgule trois cent
17 quarante-trois milliards (1,343 G\$) et il y a un
18 document qui est pas dans le décret mais qui
19 indique que la date limite du dépôt des
20 propositions est le quinze (15) mars deux mille dix
21 (2010).

22 Q. **[552]** Dans l'ensemble, Madame la greffière, là, les
23 deux décrets sont aux onglets 34 et 35.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Alors 34 sera 1726 et 35, 1727.

1 155P-1726 : Décret 22-2010 du 13 janvier 2010

2

3 155P-1727 : Décret 74-2010 du 26 janvier 2010

4

5 Q. **[553]** Et si on va en affiche, Madame Blanchette,
6 l'onglet 84...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, 84 devient?

9 LA GREFFIÈRE :

10 84 devient 1728.

11

12 155P-1728 : Courriel du 26 janvier 2010 d'un
13 représentant du CUSM à Miguel Fraile -
14 (CUSM 332) Avis aux soumissionnaires -
15 prolongement du processus

16

17 Q. **[554]** Ça c'est ce que... c'est le document auquel
18 vous faites référence, Monsieur...

19 R. Oui.

20 Q. **[555]** Si on descend la page 2, Madame Blanchette...
21 ah, excusez-moi, il y a peut-être... ah excusez, 3,
22 il y a deux courriels recto verso. Page 3, donc.
23 Donc, on voit que c'est un avis aux
24 soumissionnaires qui est intitulé « Continuation du
25 processus de soumission ».

1 R. Oui.

2 Q. **[556]** On sous-entend qu'on continue le processus
3 qui avait été enclenché au départ et qui fournit
4 des instructions... et si on descend un petit peu,
5 et c'est là qu'on voit que les échéances,
6 désormais, sont « Dépôt de la proposition révisée
7 technique et financière le quinze (15) mars deux
8 mille dix (2010) ». C'est ça que vous vouliez dire?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[557]** Parfait.

11 R. On pourrait afficher la diapositive suivante.

12 Q. **[558]** Monsieur Desaulniers, est-ce que vous aviez
13 des observations face à ce document-là concernant
14 les règles qui contiennent s'il y a des amendements
15 et des choses qui sont modifiées?

16 M. ÉRIC DESAULNIERS :

17 R. En fait, il y a certaines clauses de l'appel de
18 propositions du gouvernement qui sont modifiées
19 dans ce document-là. Mais on va y revenir plus
20 loin.

21 Q. **[559]** O.K.

22 R. Et ça va avoir certains impacts un peu plus loin,
23 une question de délai puis de... donc, on va y
24 revenir un petit peu plus loin.

25 Q. **[560]** Monsieur Noël, diapositive suivante.

1 M. ANDRÉ NOËL :

2 R. Oui. Alors, de nouveau, de nombreux contacts entre
3 le CUSM et SNC. Des contacts téléphoniques, donc,
4 qui ont été observés par Marteau. Et si on
5 affiche...

6 Q. **[561]** L'onglet 33.

7 R. ... l'onglet 33...

8 LA GREFFIÈRE :

9 1729.

10

11 155P-1729 : Lettre de Arthur Porter à Normand
12 Bergeron du 10 janvier 2010

13

14 R. Oui, alors on voit ici, c'est une lettre de
15 monsieur Porter à Normand Bergeron qui est PDG de
16 PPPQ. Et il est indiqué ici :

17 As you are also aware, the McGill
18 University Health Centre (MUHC) and
19 the MHIG consortium have been
20 working...

21 Je vais le traduire : ont travaillé étroitement
22 ensemble pendant la période de Noël et en janvier
23 pour travailler sur différents dossiers [...]

24 Et si on continue un peu plus loin, donc, il est
25 content qu'il y ait eu des progrès. Alors, pendant

1 ce travail, ils ont réussi à réduire la taille
2 des... de... de l'hôpital. Ils ont répondu à des
3 spécifications techniques, ils ont... se sont
4 penchés sur des options concernant le stationnement
5 afin de réduire la VAN. Et donc, cette lettre ici
6 vient prouver, de façon irréfutable, qu'il y a eu
7 des discussions entre PCUSM et... pas entre PCUSM,
8 excusez-moi, entre le CUSM et SNC-GISM pendant...
9 en décembre et en début janvier. Or, le
10 représentant des autorités publiques, qui était
11 Gabriel Soudry, n'a jamais autorisé ça. Et j'ai
12 parlé avec André Dumais qui m'a dit qu'il trouvait
13 ça totalement irrégulier parce que lui n'était pas
14 présent. Il dit : « Bien si le processus de
15 sélection était suspendu... » et là-dessus, c'est
16 loin d'être sûr qu'il était suspendu, mais mettons,
17 disons, prenons pour acquis qu'il l'était, parce
18 qu'en fait, il l'était pas tant que la clôture
19 financière allait pas être faite. Mais de toute
20 façon, dans un cas comme dans l'autre, qu'il ait
21 été suspendu ou non, bien il y avait absolument
22 aucune justification pour que le CUSM puisse
23 négocier de façon bilatérale avec un des
24 soumissionnaires puisque la décision finale du
25 gouvernement n'avait pas été annoncée.

1 Q. **[562]** Donc, en dépit de la lettre du onze
2 (11)_décembre qui lui indique que les choses sont
3 absolument pas closes comme...

4 R. Exactement.

5 Q. **[563]** ... il prétend qu'elles le sont, monsieur
6 Porter organise son agenda pendant la période de
7 Noël comme si on allait de l'avant avec...

8 R. Exactement.

9 Q. **[564]** ... GISM.

10 R. Si on peut aller à la diapositive suivante. Alors
11 Elbaz, Yanai Elbaz a donné des croquis de PCUSM à
12 SNC. Disons que dans tous les événements qu'on a pu
13 constater, celui-là est quand même assez
14 particulier. C'est que dès... dès novembre deux
15 mille neuf (2009) ou un peu avant, Yanai Elbaz qui
16 est pas sur les comités de sélection mais qui
17 occupe quand même des fonctions importantes au
18 CUSM, il a remis des croquis de PCUSM à Ben Aïssa,
19 le vice-président construction de SNC, des croquis
20 techniques. Ensuite, Elbaz et Ben Aïssa ont montré
21 ces croquis à Charles Chebl qui est le directeur
22 construction de SNC-GISM. Ensuite, Charles Chebl...
23 je sais pas trop comment... Chebl, oui, c'est ça, a
24 ensuite transmis les croquis à Yves Gauthier qui
25 est le directeur de conception de SNC-GISM et SNC-

1 GISM a utilisé ces croquis, donc, qui venaient du
2 consortium rival pour réaliser ses plans. Si on va
3 à la diapositive suivante.

4 Q. **[565]** Avant qu'on aille à la diapositive suivante.
5 Et c'est à la même période qu'on constate, je vous
6 pose la question, mais qu'on constate que les
7 rapports des sous-comités...

8 R. Exactement.

9 Q. **[566]** ... qui font l'évaluation ont été amendés
10 pour une part?

11 R. Exactement.

12 Q. **[567]** Parfait.

13 (16:46:33)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[568]** Ont été amendés parce que quoi, on avait
16 modifié la proposition technique de SNC-Lavalin
17 avec les idées de l'autre?

18 R. Oui. C'est que, ici... Oui. Mais ce qui se passe
19 ici, j'ouvre une petite parenthèse, c'est qu'on
20 vous expose le portrait global. Parce que si
21 personne expose le portrait global, personne va
22 pouvoir voir l'ensemble du casse-tête. Il y a des
23 témoins qui vont venir...

24 Q. **[569]** Oui.

25 R. ... montrer leurs morceaux de casse-tête plus en

1 détail. Et cette question-là va être abordée avec
2 des témoins plus en détail.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[570]** Non, mais quand même les dessins avaient
5 été... les plans avaient été amendés avec les
6 croquis qui avaient été donnés, là?

7 R. Ils vont être... Oui. Mais ça aura surtout un
8 impact au deuxième processus de sélection. Parce
9 que, carrément, SNC, rendu à l'automne deux mille
10 neuf (2009), oui, ils ont dit : « Oui, on va tenir
11 compte de ces plans-là. » Ils ont dit ça au CUSM.
12 Mais tous les plans étaient faits puis et caetera.
13 Mais rendu à l'hiver deux mille dix (2010), ils
14 vont vraiment... Et c'est là qu'ils vont vraiment
15 intégrer ces croquis qui ont été inspirés d'OHL
16 pour présenter leurs plans. Et on le verra, c'est
17 sur une base de la qualité technique que SNC/GISM
18 va remporter le processus de sélection à l'hiver
19 deux mille dix (2010) et non pas sur la question
20 financière, parce que, ça, on va le voir, son offre
21 financière va être plus élevée que celle d'OHL.
22 C'est sur le plan technique. Alors, sur le plan
23 technique, ils l'ont eu notamment, on peut
24 supposer, parce qu'ils ont pu s'inspirer... enfin,
25 ça n'a pas nui du fait de pouvoir s'inspirer des

1 plans techniques qui avaient été très appréciés à
2 l'automne deux mille neuf (2009) par les personnes
3 comme Imma Franco puis Tim Meagher.

4 Q. **[571]** C'était peut-être pour ça notamment qu'ils
5 avaient été choisis?

6 R. Oui, c'est qu'à l'automne deux mille neuf (2009),
7 c'était quelque chose qui plaisait beaucoup à des
8 personnes comme Tim Meagher et Imma Franco. Les
9 plans, toute la disposition des chambres, comment
10 c'est pensé. Puis quelque chose qu'on a oublié de
11 vous dire, Éric et moi, on a visité le chantier. Et
12 c'est très brillant comment c'est fait, comment
13 c'est pensé. C'est assez génial comment les
14 chambres sont conçues.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Q. **[572]** Parfait. Prochaine diapositive.

17 R. Alors, on est dans cette période avant... Oui.
18 Alors, Riadh Ben Aïssa, vice-président de SNC a
19 fait des menaces à OHL. Alors, le vingt-cinq (25)
20 janvier deux mille dix (2010) donc, à la reprise du
21 processus de sélection, Riadh Ben Aïssa a convoqué
22 Miguel Fraile d'OHL à ses bureaux. Et à ce moment-
23 là, Ben Aïssa lui a fait des menaces, pas des
24 menaces physiques, mais il indique que SNC va pas
25 laisser OHL construire le CUSM, puis qu'il va

1 multiplier les recours judiciaires, que OHL va
2 accumuler les retards sur le chantier puis il va
3 perdre beaucoup d'argent, et que plus personne va
4 vouloir travailler avec OHL au Canada.

5 Puis après avoir brandi ce bâton, brandi la
6 carotte, si on peut dire, ou il agite la carotte,
7 il lui dit, bon, écoutez, si vous vous désistez, et
8 puis si vous nous laissez ce contrat-là puis que,
9 bref, vous vous en allez de ce terrain-là, eh bien,
10 SNC va pouvoir... on va vous amener à collaborer à
11 nos autres projets et donc on va pouvoir travailler
12 ensemble. Alors, c'est une rencontre collusoire
13 pimentée de menaces, si je peux dire.

14 Si on regarde la diapositive suivante.
15 Alors, le processus de sélection recommence. Donc,
16 en janvier deux mille dix (2010), on l'a vu par les
17 décrets, dans ce processus, les consortiums,
18 normalement, bon, ont leurs plans. Il y a encore
19 des ateliers, mais ce n'est pas des ateliers, mais
20 il y a encore des discussions, mais pas aussi en
21 détail que ça s'est fait à l'automne.

22 Essentiellement, les consortiums cherchent
23 à réduire leurs coûts, donc à modifier les plans.
24 Par contre, Clermont Gignac nous a dit que le
25 ministre de la Santé, Yves Bolduc, a demandé de

1 respecter les exigences cliniques. Concrètement,
2 enfin Clermont Gignac nous a dit que les
3 modifications qui ont été apportées aux plans pour
4 les bâtiments de l'hôpital ne se traduisaient pas
5 par des économies très importantes. Ce n'est pas là
6 que les économies les plus importantes vont se
7 faire pour SNC. Ce n'est pas dans... Il y en a des
8 économies, mais on va le voir, ce n'est pas surtout
9 ça qui va marquer la plus grosse économie qui va se
10 faire.

11 Q. **[573]** Donc, on va venir à cet aspect d'où la plus
12 grosse économie va se faire. Mais là si on va à la
13 diapositive suivante, on va examiner ce qui est une
14 part importante du...

15 R. Oui.

16 Q. **[574]** ... stratagème que vous avez identifié pour
17 le printemps deux mille dix (2010).

18 R. Oui. Exactement. Alors, on a vu tantôt la
19 composition des sous-comités de sélection. À
20 l'automne deux mille neuf (2009), on vous a
21 souligné que Yanai Elbaz...

22 Q. **[575]** Je vous interromps, Monsieur Noël, un
23 instant. Madame Blanchette, peut-être afficher
24 l'onglet 37, avant qu'on entre dans le détail de
25 votre diapositive.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1730.

3

4 155P-1730 : Composition des sous-comités de
5 sélection hiver 2010

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 L'onglet 38.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Là, j'ai dit 37.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 LA GREFFIÈRE :

14 36, il n'y a rien.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 38, c'est un courriel qui vient avec le témoin qui
17 va venir expliquer ça en détail, c'est pour ça
18 que...

19 LA GREFFIÈRE :

20 Alors, c'est 37?

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 C'est la même chose avec un autre onglet
23 auparavant. Donc, 37, ça, c'est... vous donnez un
24 numéro?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est 1730.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Q. **[576]** Ça, Monsieur Noël, c'est la liste des
5 propositions des...

6 R. Ici, c'est le comité de sélection de l'hiver deux
7 mille dix (2010). Alors, on voit le comité de
8 sélection comme tel qui composait... qui était
9 compris de onze (11) personnes à l'automne deux
10 mille neuf (2009) est réduit à sa plus mince
11 expression, c'est-à-dire avec trois personnes,
12 c'est toujours un comité tricéphale. Donc, un
13 représentant du CUSM qui est Arthur Porter,
14 d'Infrastructure Québec qui est le nouveau nom de
15 l'Agence des PPP, donc qui est Normand Bergeron, et
16 le directeur exécutif du Bureau de la modernisation
17 des CHU qui est Clermont Gignac. Et il chapeaute
18 des sous-comités. J'aimerais, moi, qu'on revoie
19 peut-être la...

20 Q. **[577]** On retourne à votre diapositive.

21 R. ... à la diapositive.

22 Q. **[578]** Oui. Donc, ce qu'on fait au niveau de ces
23 sous-comités, c'est qu'on leur apporte des
24 modifications.

25 R. Exactement.

1 Q. [579] Là, il y en a qui... il y en a que vous avez
2 identifiées comme significatives, c'est ça?

3 R. Oui. Alors, on avait remarqué à l'automne deux
4 mille neuf (2009) que Yanai Elbaz, non seulement il
5 siégeait pas dans le comité de sélection central,
6 mais il siégeait dans aucun sous-comité de
7 sélection. À l'hiver deux mille dix (2010), trois
8 sous-comités, qualité technique, facilité
9 management et gestion de projet sont fusionnés et
10 placés sous la direction de Yanai Elbaz.

11 Le sous-comité sur la fonctionnalité qui
12 était présidé par le docteur Tim Meagher, on voit
13 qu'à l'hiver deux mille dix (2010), le docteur Tim
14 Meagher est présent, mais qu'il n'est plus le
15 président. Et le président, c'est Vassilios
16 Papadopoulos. Alors, j'ai lu la déclaration de
17 docteur Tim Meagher à Marteau et il a déclaré
18 ceci :

19 Dans la deuxième phase de l'hiver deux
20 mille dix (2010), j'étais membre du
21 sous-comité d'évaluation de la
22 fonctionnalité. J'ai été un peu
23 surpris de ne pas être président du
24 sous-comité. Je suis clinicien et je
25 trouvais que le sous-comité

1 fonctionnalité gagnait à être présidé
2 par un clinicien. J'ai été un peu
3 surpris que ça ne soit pas un
4 clinicien qui préside ce comité. Le
5 président du sous-comité, lors de la
6 deuxième phase du processus, était le
7 docteur Papadopoulos.

8 On sait, si on revient avant, que Yanai Elbaz
9 favorise SNC, on l'a vu avec tous ses nombreux
10 contacts et le fait qu'il ait donné des... des
11 croquis du consortium rival à SNC. Concernant le
12 docteur Papadopoulos, madame Franco nous a dit que,
13 dans le... le premier processus de sélection à
14 l'automne deux mille neuf (2009), monsieur
15 Papadopoulos avait lui aussi montré une préférence
16 pour SNC. Monsieur Papadopoulos est directeur de
17 l'Institut de recherche et sur cet angle, lui, il
18 trouvait que la proposition de SNC était la
19 meilleure. Alors, il avait fait connaître sa
20 préférence pour les plans de SNC-GISM. Et là on le
21 retrouve à la présidence du sous-comité de
22 fonctionnalité. À ma connaissance, quand je regarde
23 sa biographie, monsieur Papadopoulos n'est pas
24 médecin, il n'est pas clinicien, il a une formation
25 autre essentiellement en pharmacie et en sciences

1 de la vie à l'Université de Paris en biochimie,
2 biologie moléculaire, mais ce n'est pas quelqu'un
3 qui est dans les affaires médicales comme telles.

4 Q. **[580]** Donc, si je vous suis bien, on constate qu'au
5 moment de la réorganisation des sous-comités à
6 l'hiver deux mille dix (2010), les gens qui, en
7 fait, on fait migrer vers des positions de
8 direction des sous-comités des gens qui ont
9 exprimé...

10 R. Exactement.

11 Q. **[581]** ... une préférence pour les propositions de
12 GISM pour des motifs multiples et on retire des
13 gens qui...

14 R. Exactement.

15 Q. **[582]** ... où on leur donne... on leur retire des
16 responsabilités ou on les retire carrément, les
17 gens qui ont exprimé des préférences pour...

18 R. Exactement. D'ailleurs, on voit, le cas de madame
19 Franco est flagrant, madame Franco qui était
20 présente dans deux sous-comités à l'automne deux
21 mille neuf (2009) et qui, elle, avait exprimé
22 fortement son appui au plan de OHL PCUSM et qui
23 avait... il y avait eu la rencontre du conseil
24 d'administration du trois (3) décembre annonçant
25 plutôt le choix de GISM, elle n'avait pas caché sa

1 déception. Elle avait dit qu'elle était très déçue
2 de ça et qu'elle ne comprenait pas la décision de
3 monsieur Porter. Eh bien, elle est écartée
4 carrément des sous-comités de sélection et elle
5 n'est plus présente. Et le sous-comité sur
6 l'architecture va être dirigé par St-Clair
7 Armitage, on l'a vu, quelqu'un qui favorisait lui
8 aussi SNC et qui est maintenant accusé d'avoir
9 trempé dans le complot pour l'octroi du contrat.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Quelle est la pièce de 37, s'il vous plaît?

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 La pièce 37, c'est la... le numéro vous voulez
14 dire?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 1730.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Je pense que c'est un bon moment pour...

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Oui, pour suspendre.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On a l'autre affaire du stationnement.

5 M. ANDRÉ NOËL :

6 R. Voilà!

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 C'est exact.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On va arrêter ici.

11 R. Très bien. Merci.

12

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

15

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **ROSA FANIZZI**, et **DANIELLE**
4 **BERGERON**, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment
6 d'office que les pages qui précèdent sont et
7 contiennent la transcription fidèle et exacte des
8 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
9 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
10 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
11 tout, conformément à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **DANIELLE BERGERON**

25